



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

L'Afrique, sa jeunesse et ses perspectives de développement inclusif

Rapport d'analyse de la situation régionale

Février 2017

Avant-propos

Les jeunes et le potentiel qu'ils représentent sont le moteur de notre prospérité collective. L'Afrique est particulièrement concernée. Dans moins de trois générations, sa population devrait compter plus de 40 % de la jeunesse mondiale, et d'ici à 2050, les jeunes africains devraient constituer plus d'un quart de la main-d'œuvre mondiale. On s'accorde de plus en plus souvent à dire que ce rajeunissement devrait se poursuivre au cours des 50 prochaines années, alors que dans les autres continents, les populations continueront de vieillir.

Cependant, cette jeunesse africaine dont on attend qu'elle stimule la transformation de son continent est pour une grande part aliénée et marginalisée. Des engagements ont certes été pris en faveur de son développement ces dernières décennies, sous la forme de politiques nationales et régionales, mais ces avancées ne se sont pas toujours traduites par des actions sur le terrain. Les jeunes sont encore bien trop nombreux à ne pas avoir d'emploi et à ne pas pouvoir bénéficier de ressources publiques et de services sociaux de qualité. À peine participent-ils à la formulation des politiques et à la conception des programmes, tant est limitée et occasionnelle leur contribution à la sphère politique et à la prise de décisions. Pour bien mesurer la réussite des pays africains, par conséquent, les générations à venir devront mettre en balance les politiques adoptées, d'une part, et les actions effectivement menées pour encourager un développement transformateur et inclusif, d'autre part.

C'est dans cette optique et conformément aux engagements pris par l'Organisation des Nations Unies (ONU) vis-à-vis de la situation de la jeunesse que le présent rapport régional dresse un tableau détaillé des principales questions auxquelles font face les jeunes africains. S'aidant d'exemples originaux, il montre comment les gouvernements et les autres acteurs principaux peuvent faire en sorte que les politiques adoptées et les services prestés bénéficient véritablement à la jeunesse du continent, en particulier à ses membres désavantagés et marginalisés. Ce sont en effet les décisions que nous prenons qui guideront les enfants de l'Afrique sur le chemin de l'espoir.

Selon l'analyse, il faut que les jeunes prennent une part significative à la réalisation et au suivi des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Pour motiver la jeunesse africaine et répondre aux besoins d'un avenir plus inclusif, il faut arriver à une meilleure compréhension des besoins, des intérêts, des difficultés, du potentiel et de la diversité de la population jeune. Ce constat est à la fois le fondement et l'inspiration du rapport *L'Afrique, sa jeunesse et ses perspectives de développement inclusif*.

Le Secrétaire exécutif par intérim
de la Commission économique pour l'Afrique

Abdalla Hamdok

Remerciements

Le présent rapport a été produit par la Section de la population et de la jeunesse de la Division des politiques de développement social de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), sous la direction générale de Takyiwaa Manuh, Directeur de la Division. L'équipe de base était constituée de William Muhwava, Mamusa Siyunyi (coordinatrice du projet), Amal Elbeshbishi, Grace Chisamya et Gideon Rutaremwa. La Division adresse ses remerciements aux autres membres du personnel de la CEA qui ont apporté leurs commentaires et leur soutien à la réalisation du projet : Joseph Attah-Mensah, Thokozile Ruzvidzo, Adrian Gauci, Chigozirim Bodart, Patronella Madzimure et Sofanit Abebe.

L'Afrique, sa jeunesse et ses perspectives de développement durable est le fruit des travaux d'étude menés par Jacob Omolo et Nana Akua Anyidoho. Nous les remercions chaleureusement de leur précieuse contribution technique.

La CEA est reconnaissante de l'appui technique et logistique fourni par le Bureau de liaison du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) auprès de la Commission de l'Union africaine et de la CEA, ainsi que par les bureaux de pays du FNUAP en Afrique du Sud et au Nigéria, et remercie en particulier Constant-Serge Bounda, Zubaida Abubakar, Shewaye Lulu, Richmond Tiemoko, Navchaa Suren, Janneke Bienert, Sakumzi Ntayiya, Sue le Roux, Leonard Kamugisha et Dudu Nkosi.

Les missions de collecte de données dans les pays ont été facilitées, au Nigéria, par la Secrétaire permanente R. S. Jimeta et son équipe du Ministère fédéral du développement de la jeunesse, au Maroc, par le Directeur de la coopération Belhoucine Tareq et ses collègues du Ministère de la jeunesse et des sports, et en Afrique du Sud, par le Directeur général Khathutshelo Ramukumba et le personnel de l'Agence nationale de développement de la jeunesse. Les missions ont également bénéficié de la contribution active et des informations précieuses de parties prenantes et de jeunes trop nombreux pour être nommés ici.

La CEA souhaite également adresser ses remerciements à la Commission de l'Union africaine, aux États membres, aux experts et aux jeunes qui ont pris part à la réunion du groupe d'experts qui s'est tenue en novembre 2015 pour valider les conclusions et recommandations de l'analyse régionale.

Nous tenons enfin à dire notre reconnaissance aux commissions sœurs de la CEA que sont la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), avec lesquelles nous menons un projet visant à renforcer les capacités dont les gouvernements des régions de la CESAP, de la CEA et de la CESAO ont besoin pour répondre aux besoins de la jeunesse en formulant leurs politiques de développement inclusif et durable. C'est dans le cadre de ce projet interrégional unique que le présent rapport régional a été établi.

Abréviations

BAD	Banque africaine de développement
CEA	Commission économique pour l’Afrique
CESAO	Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique
DAES	Divion de la population du Département des affaires économiques et sociales de l’Organisation des Nations Unies
FHI 360	Family Health International
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GEM	Global Entrepreneurship Monitor
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMS/AFRO	Bureau régional de l’OMS pour l’Afrique
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PIB	produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour la l’éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

Table des matières

Avant-propos	i
Remerciements	ii
Abréviations	iii
Résumé	vii
I. Introduction.....	1
A. Notions et définitions	4
B. Méthodologie.....	6
C. Grandes lignes du rapport.....	7
II. Éducation.....	8
A. Effectifs et taux d'achèvement de l'enseignement primaire	8
B. Effectifs des enseignements secondaire et tertiaire	11
C. Taux d'analphabétisme.....	17
D. Utilité et qualité de l'éducation	18
E. Éducation sexuelle complète	21
F. Recommandations	22
III. Santé.....	24
A. Situation sanitaire des jeunes	25
1. Santé sexuelle	27
2. Traumatismes et violences	29
3. Santé mentale.....	30
4. Maladies infectieuses.....	31
5. Maladies non transmissibles	31
6. Handicap.....	32
B. Recommandations	32
IV. Inclusion politique.....	35
A. Intérêt et participation des jeunes : processus électoraux.....	37
B. Participation des jeunes : fonctions politiques et prise de décisions	42
C. Recommandations	45
V. Protection des droits et engagement civique	47
A. Protection des droits	47
B. Engagement civique	50
C. Recommandations	55

VI. Emploi et entrepreneuriat.....	57
A. Emploi des jeunes.....	57
1. Taux d'activité.....	57
2. Lien entre croissance économique et emploi.....	59
3. Questions et difficultés	64
B. Entrepreneuriat des jeunes.....	70
1. Principales questions et grands défis de l'entrepreneuriat des jeunes	73
C. Interventions en faveur de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes.....	75
D. Recommandations	80
VII. Conclusions and recommandations.....	82
Références	90

Tableaux

Tableau 1 État des politiques de la jeunesse en Afrique	3
Tableau 2 Définitions de la jeunesse fondées sur l'âge	5
Tableau 3 Taux brut de scolarisation primaire et indice de parité des sexes dans l'enseignement primaire en Afrique.....	9
Tableau 4 Taux brut de scolarisation secondaire et indice de parité des sexes dans l'enseignement secondaire en Afrique	11
Tableau 5 Population et niveau d'instruction des jeunes	14
Tableau 6 Principales difficultés relatives à l'acquisition des compétences aux différents niveaux de l'éducation publique	19
Tableau 7 Quelques indicateurs de la santé sexuelle des jeunes.....	29
Tableau 8 Âge minimum légal pour briguer un mandat politique	43
Tableau 9 Parlementaires de moins de 30 ans.....	44
Tableau 10 Taux d'activité des jeunes	58
Tableau 11 Situation et perspectives du marché du travail en Afrique.....	61
Tableau 12 Chômage des jeunes et interventions pour l'emploi des jeunes en Afrique.....	76

Figures

Figure 1. Population des jeunes (15 à 24 ans) en pourcentage de la population totale (monde et régions du monde)	2
Figure 2 Taux d'achèvement du cycle primaire et taux d'alphabétisme des jeunes	10
Figure 3 Taux brut de scolarisation tertiaire	12

Figure 4 Taux d’analphabétisme des jeunes et des adultes	17
Figure 5 Entreprises kényanes préoccupées par la question des compétences	18
Figure 6 Priorités les plus importantes aux yeux des jeunes africains (16-30 ans).....	24
Figure 8 Cinq premières causes de mortalité des jeunes hommes (15-29 ans).....	26
Figure 9 Cinq premières causes de mortalité des jeunes femmes (15-29 ans).....	26
Figure 10 Intérêt pour les affaires publiques par tranche d’âge	37
Figure 11 Discussions relatives à la politique par tranche d’âge	38
Figure 12 Électeurs au dernier scrutin par tranche d’âge et par genre	38
Figure 13 Jeunes électeurs (15-29 ans) au dernier scrutin national	39
Figure 14 Jeunes électeurs (15-29 ans) en 2011-2013 et 2014-2015	40
Figure 15 Travail pour un parti ou un candidat au dernier scrutin national	41
Figure 16 Attitude des jeunes (15-29 ans) vis-à-vis de la violence en politique	42
Figure 17 Les jeunes (15-29 ans) sont-ils libres d’exprimer leur opinion ?	48
Figure 18 Les jeunes (15-29 ans) sont-ils libres d’adhérer à une organisation politique de leur choix ?.....	49
Figure 19 Les jeunes (15-29 ans) sont-ils libres de choisir sans pression la personne pour laquelle ils vont voter ?.....	50
Figure 20 Membres d’associations bénévoles et locales par tranche d’âge	51
Figure 21 Participation aux réunions des communautés locales par tranche d’âge	52
Figure 22 Participation, par tranche d’âge, à une marche de protestation ou à une manifestation au cours de l’année écoulée	53
Figure 23 Participation des jeunes (18-29 ans) aux mouvements de protestation dans les six pays où leur participation a été la plus élevée (entre 2000 et 2014).....	54
Figure 24 Taux d’activité des jeunes dans les pays africains.....	59
Figure 25 Taux de croissance du PIB en Afrique et dans ses régions	60
Figure 26 Croissance de l’emploi des jeunes dans la région du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord	63
Figure 27 Croissance de l’emploi des jeunes en Afrique (hors Afrique du Nord).....	64
Figure 28 Inadéquation des compétences dans certains pays africains.....	66
Figure 29 L’entrepreneuriat vu par la société dans certains pays africains	72
Figure 30 Perceptions : possibilité, capacité et peur d’entreprendre.....	73
Figure 31 Domaines d’intervention prioritaires et secondaires	75

Résumé

La population Africaine est la plus jeune au monde et elle croît rapidement. Elle est constituée à 19,4 % de de jeunes de 15 à 24 ans et à près de 41 % d'enfants de moins de 15 ans. Les choix, les possibilités et les contraintes qui se présentent aux jeunes africains continueront, par la seule force du nombre, à jouer un rôle majeur dans la configuration du développement du continent.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 soulignent l'importance de la promotion des droits des jeunes et de la prise en compte de leurs besoins, dans toute leur diversité. L'inclusion de la jeunesse est au cœur de la bonne exécution du programme de transformation de l'Afrique. Pour réaliser ces aspirations, il importe par conséquent de comprendre les besoins, intérêts, difficultés et possibilités des jeunes d'Afrique.

Le présent rapport se veut une ressource pour la formulation et la mise en œuvre de politiques qui favorisent l'investissement dans la jeunesse africaine, la mobilisation de celle-ci et son autonomisation. Il s'articule autour des cinq domaines prioritaires du Programme d'action quinquennal du Secrétaire général de l'ONU et des cinq volets du Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse : l'éducation (y compris une éducation sexuelle complète ou une éducation complète à la sexualité), la santé, l'inclusion politique, la protection des droits et l'engagement civique, l'emploi et l'entrepreneuriat. Fondé sur des sources secondaires complétées par des données primaires collectées dans trois pays – le Maroc, le Nigéria et l'Afrique du Sud – le rapport entend mettre en contexte les grandes questions et les grands défis auxquels font face les jeunes africains. Après avoir rendu compte de bonnes pratiques adoptées à travers le continent, il présente des recommandations générales.

Les actions suivantes sont proposées en vue de promouvoir une orientation générale des politiques qui permette de tirer parti du potentiel de développement énorme et immédiat que représente la jeunesse africaine :

- L'adoption de politiques qui prennent en compte la diversité de la population des jeunes et les changements démographiques qu'elle connaît ;
- La promotion d'investissements tendant à absorber les capacités des jeunes dans une variété de secteurs, dont l'éducation, la santé, l'emploi, la gouvernance et l'engagement civique ;
- Le renforcement de la base de données d'observation nécessaires à un développement plus efficace des politiques pour la jeunesse.

L'analyse de la situation a pour but de favoriser la compréhension des questions relatives aux jeunes et de susciter les actions requises. À cet égard, le rapport relève l'importance des mesures énoncées ci-après.

- **Concevoir et adopter une politique d'éducation inclusive et intégrée qui, en toute équité, réponde aux besoins et assure le développement des jeunes des diverses catégories.** Bien que l'éducation soit devenue plus accessible, les jeunes africains continuent d'être confrontés dans ce domaine à des insuffisances d'accès, de qualité et de pertinence qui entravent essentiellement leur acquisition des compétences, notamment techniques, comportementales et entrepreneuriales, nécessaires à l'emploi. L'éducation et la formation techniques et professionnelles, aspects critiques de l'industrialisation, restent en marge des politiques d'éducation

africaines. Le rapport plaide en faveur d'une campagne d'investissement et de promotion en faveur des compétences cruciales dans les domaines de la science, de la technologie, de l'agriculture et de la gestion, afin de rendre les diplômés plus aptes à l'emploi et à développer leur esprit d'entreprise.

- **Augmenter les interventions préventives afin d'accroître le bien-être physique et mental des jeunes, et de les préserver des maladies transmissibles ou non transmissibles.** Les jeunes connaissent en Afrique les mêmes causes de mauvaise santé que le reste de la population, mais la maladie fait peser sur eux une charge de morbidité souvent occasionnée ou alourdie par la pauvreté et d'autres formes de privation et d'exclusion. Les interventions sont souvent entravées par un manque de données, en particulier pour ce qui concerne les liens entre la santé des jeunes et leurs milieux économiques, sociaux et culturels. L'engagement des gouvernements à assurer la santé de la jeunesse doit donc compter parmi ses manifestations la collecte concertée de données sanitaires complètes sur la jeunesse, dûment ventilées selon l'âge, le genre, le niveau d'instruction et le revenu.
- **Réformer les structures politiques et les cadres législatifs à l'effet de les ouvrir davantage à la participation de la jeunesse.** Les jeunes, avec peu de différence selon le genre, continuent de n'être que marginalement inclus dans la gouvernance officielle et les systèmes politiques, que ce soit en tant qu'électeurs, que candidats ou que membres des gouvernements territoriaux. Leurs droits à cet égard sont limités par les conditions d'âge imposées à la participation politique. Il ressort du rapport que l'attitude des jeunes citoyens vis-à-vis de la politique et leur degré d'inclusion dans les systèmes politiques varient sensiblement selon les environnements institutionnels et sociaux dans lesquels ils évoluent. Les programmes d'éducation civique que certains pays ont instaurés dans les écoles, les conseils de la jeunesse et les parlements peuvent équiper les jeunes des connaissances et compétences dont ils ont besoin pour prendre effectivement part au processus politique.
- **Renforcer les capacités des mouvements sociaux de jeunes et des conseils nationaux de la jeunesse susceptibles d'autonomiser les jeunes citoyens et de stimuler leurs compétences civiques.** La majorité des jeunes en Afrique jouissent de la liberté d'expression et sont libres de voter pour les candidats de leur choix, mais sont moins enclins que les tranches d'âge supérieures à exercer leurs libertés par l'action collective, au sein d'associations bénévoles, par exemple. En fait, ils délaissent les organisations et associations officielles en faveur d'un engagement civique fortement influencé par les nouvelles technologies. L'engagement civique des jeunes africains peut être encouragé en investissant dans l'éducation, la santé, l'emploi et les technologies de l'information, de sorte à leur donner les moyens d'exprimer plus efficacement leurs choix et de faire valoir leurs exigences.
- **Créer des emplois décents pour la jeunesse africaine.** Une grande partie de la jeunesse de la région est sans emploi ou doit se contenter d'emplois vulnérables, les jeunes femmes et les jeunes handicapés étant les plus susceptibles d'être désavantagés à cet égard. Le chômage des jeunes en Afrique est dans une large mesure une question de compétences, celles qui sont offertes par les intéressés ne répondant pas à celles que demandent les employeurs. Nombreux sont les jeunes qui, tout en étant instruits, ne disposent pas des compétences entrepreneuriales voulues pour travailler à leur compte. Il est essentiel de concevoir des politiques macroéconomiques et des politiques d'emploi inclusives visant à surmonter ces

obstacles et tendant à la création d'emplois formels et décents. De telles politiques doivent s'accompagner de mesures d'orientation professionnelle et de familiarisation avec le milieu du travail afin que les jeunes puissent développer leurs compétences et leur esprit d'entreprise.

I. Introduction

Ces deux dernières décennies ont vu croître les préoccupations suscitées par l'avenir de la jeunesse du monde en général, et de l'Afrique en particulier. Le système des Nations Unies s'est attaché au fil du temps à promouvoir la participation et la prise de parole de la jeunesse. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse a joué un rôle fondateur dans l'établissement d'un cadre (et de 15 domaines d'action prioritaires) pour l'élaboration, sur les plans national et international, de politiques destinées à améliorer la vie des jeunes. Plusieurs réunions et initiatives des Nations Unies sont ensuite venues renforcer l'accent ainsi mis sur la jeunesse, notamment le Réseau interinstitutions pour l'épanouissement des jeunes en 2010, la déclaration du Secrétaire général de l'ONU relative à son Programme d'action quinquennal en 2012, le Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse (Youth-SWAP en anglais) en 2013, mis sur pied par le Réseau interinstitutions pour l'épanouissement des jeunes en prolongation du Programme d'action mondial pour la jeunesse, et les objectifs de développement durable adoptés en septembre 2015, attestant l'importance accordée à la jeunesse dans le nouveau programme mondial de développement.

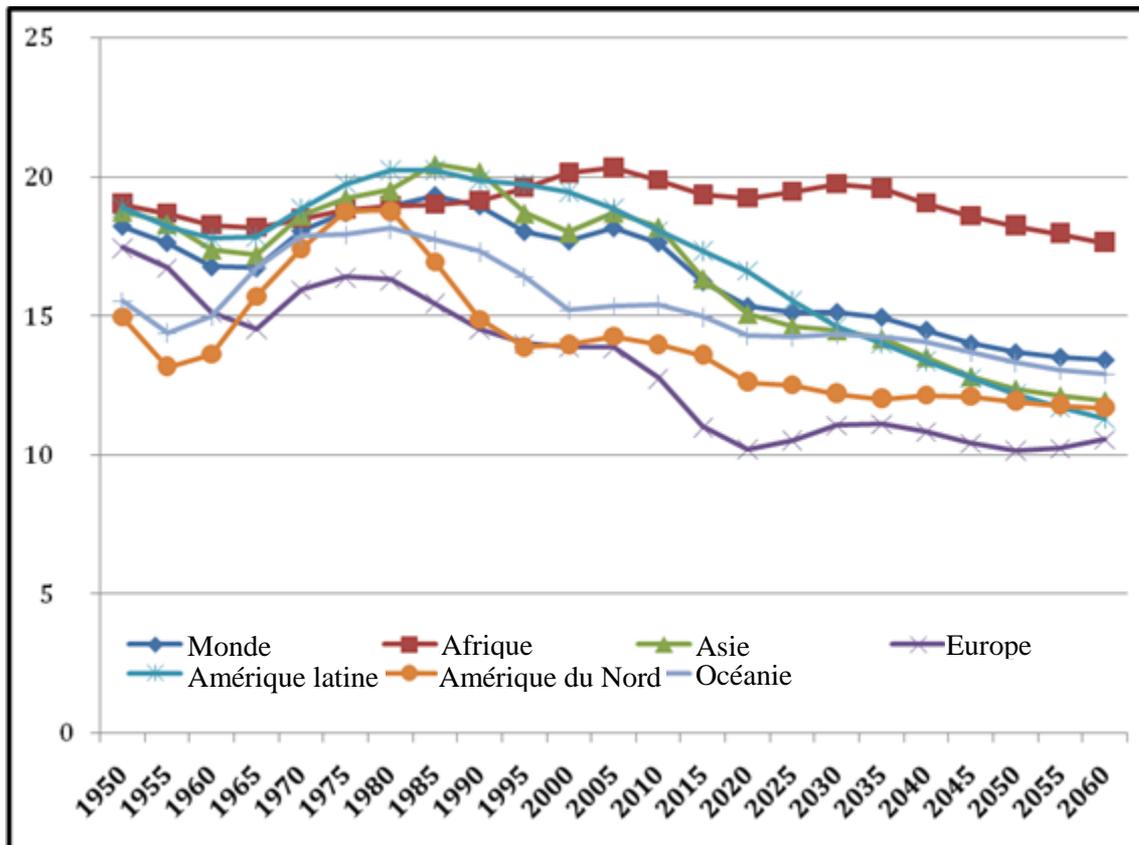
En conformité avec cette orientation mondiale, l'Union africaine (en tant qu'entité régionale) a désigné 2008 « Année de la jeunesse africaine » et a élargi ensuite cette initiative à la « Décennie africaine de la jeunesse » (plan d'action 2009-2018), sur le thème « Accélérer l'autonomisation de la jeunesse en vue du développement durable ». Plusieurs politiques de l'Union africaine sont venues étoffer ces proclamations : la Charte africaine de la jeunesse (entrée en vigueur en 2009), la *African Youth Declaration on Post-2015 Agenda* (déclaration de la jeunesse africaine concernant le programme de l'après-2015, adoptée par l'Organisation africaine de la jeunesse en 2012), le Plan stratégique 2014-2017 pour la Commission de l'Union africaine (2013) et l'Agenda 2063 (2015)¹.

L'attention que les Nations Unies et l'Union africaine portent à la jeunesse africaine est à la mesure des promesses et des défis dont est porteur le « continent jeune » qu'est l'Afrique. Selon les estimations, les jeunes de 15 à 24 ans y étaient 229,6 millions en 2015, constituant 19,4 % de sa population totale, et les enfants de moins de 15 ans, 486 millions, soit 40,9 % de sa population totale (DAES, 2015). En outre, alors que la proportion des jeunes au sein de la population totale d'autres régions du monde plafonne ou décline, la population des jeunes africains continue d'afficher un taux de croissance en hausse. D'ici à 2030, elle devrait atteindre les 331,4 millions d'individus, soit 19,7 % de la population du continent (voir figure 1). Force est donc de constater que par ces seuls chiffres, les choix, les possibilités et les difficultés qui se présentent à la jeunesse compteront pour beaucoup dans la forme que prendra le développement de l'Afrique.

¹ La priorité 5 du Plan stratégique 2014-2017 pour la Commission de l'Union africaine vise à « [i]ntégrer la participation des femmes et des jeunes dans toutes les priorités et activités de l'Union et du continent » (Union africaine, 2013, p. 10), et l'aspiration 6 de l'Agenda 2063 vise « [u]ne Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants » (Union africaine, 2015, p. 9).

Figure 1

Population des jeunes (15 à 24 ans) en pourcentage de la population totale (monde et régions du monde)



Source : DAES (2015).

Ces changements de la démographie de la jeunesse s'accompagnent d'autres évolutions démographiques, telles que le déclin des taux de fertilité et, au fur et à mesure que les jeunes accèdent à la tranche des 25 à 64 ans, la croissance rapide de la population active en âge de travailler. On peut prévoir que la convergence de la croissance de la population en âge de travailler avec la baisse du taux de dépendance économique, résultant principalement de la baisse du taux de dépendance des enfants, créera des occasions démographiques à saisir². C'est ce qu'on appelle le « dividende démographique », c'est-à-dire les avantages économiques et sociaux que le continent est susceptible de retirer de sa situation démographique, principalement du fait que l'allègement du fardeau de la dépendance est susceptible d'encourager l'épargne et l'investissement. Pour profiter de ces avantages, l'Afrique doit mettre en œuvre des politiques visant à façonner et à absorber les capacités des jeunes dans des secteurs tels que l'éducation, la santé, l'emploi, la gouvernance et l'engagement civique. Faute de politiques et structures voulues, ce dividende démographique échappera au continent et sa jeunesse risquerait de devenir, au mieux, un groupe oisif et insatisfait, au pire, une force perturbatrice, vectrice d'instabilité politique et sociale, voire un réservoir de recrutement pour des groupes comme Boko Haram et l'État islamique.

Bien que la croissance solide qu'a connue l'Afrique au cours de la décennie écoulée se soit traduite par une amélioration générale de sa situation infrastructurelle et technologique, il

² Le taux de dépendance économique rend compte du rapport entre la population qui n'est pas en âge de travailler (soit les enfants et les personnes de plus de 64 ans) et celle qui l'est (les personnes de 25 à 64 ans).

n'en a pas été de même de la situation de sa jeunesse. Nombreuses sont en effet les difficultés de tous ordres auxquelles sont confrontés les jeunes africains dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la santé, du logement, de la sécurité, de la protection et de la participation politique, en particulier s'ils appartiennent aux groupes marginalisés que sont notamment les jeunes filles et femmes, les jeunes handicapés et les jeunes des zones rurales. Le continent africain vit également une période de croissance urbaine sans précédent. Selon les projections, plus de la moitié de la population africaine vivra dans les villes d'ici à 2040, et un grand nombre de ces citadins seront des jeunes. Ceux-ci constituent de fait la majorité des individus qui migrent à la recherche d'horizons meilleurs, lesquels pourraient s'avérer illusoire.

Pour commencer à relever ces défis, il faut concevoir des politiques qui répondent adéquatement aux complexités et aux incertitudes qui émaillent la vie et l'avenir des jeunes. La Charte africaine de la jeunesse (le cadre de l'Union africaine pour l'épanouissement de la jeunesse) enjoint aux États membres de concevoir des politiques de la jeunesse. Dans son premier rapport sur la jeunesse, la CEA (2009) fait de même. Vingt-trois des 54 pays que compte l'Afrique disposaient de politiques de la jeunesse au début de 2014, et 14 étaient en train d'en formuler. Sur les 17 restants, 14 en étaient à coup sûr totalement dépourvus et trois étaient dans une situation moins claire (tableau 1).

Tableau 1
État des politiques de la jeunesse en Afrique

Région	Sous-région ^a	Pays (nombre total)	Politique en place (nombre)	Politique en place (en pourcentage)	Politique à l'étude (nombre)	Politique à l'étude (en pourcentage)	Politique absente (nombre)	Politique absente (en pourcentage)
Monde (statu quo : 28 avril 2014)								
	Totaux 2014	198	122	62	37	19	32	16
	Totaux 2013	198	99	50	56	28	43	22
Afrique								
	Est	18	7	39	7	39	3	17
	Centre	9	3	33	1	11	4	44
	Nord	6	1	17	1	17	4	67
	Sud	5	4	80	1	20	0	0
	Ouest	16	8	50	4	25	3	19
	Totaux 2014	54	23	43	14	26	14	26
	Totaux 2013	54	21	39	16	30	17	31

Source : Youthpolicy.org. Consultable à l'adresse : <http://www.youthpolicy.org>.

Note : La nomenclature des sous-régions est celle de la source.

Lorsqu'elles existent, les politiques nationales de la jeunesse présentent l'avenir de cette tranche disproportionnellement grande de la population sous deux jours contrastés : celui d'une Afrique capable de tirer parti du potentiel des jeunes pour faire progresser le développement du continent dans le sens du bien-être de la jeunesse elle-même et des nations qui l'abritent, d'une part, celui d'un continent dont la stabilité économique et sociale est menacée par une jeunesse spoliée, désenchantée et désœuvrée (Anyidoho *et al.*, 2012). Ces deux perspectives sont toutefois plus le fait de conceptions conventionnelles (c'est-à-dire de perceptions populaires et contradictoires de la jeunesse en tant qu'agente de changement, que déviante, que fragile et

sujette à l'immoralité, etc.) que de données effectivement tirées de la vie des jeunes (Anyidoho *et al.*, 2012 ; Gyimah-Brempong et Kimenyi, 2013). Pour être en mesure de concevoir des politiques répondant aux défis de la jeunesse africaine, il est important de mieux comprendre ce que vit cette jeunesse, ce à quoi elle aspire et ce qui la caractérise en tant que stade du cycle de la vie. L'objectif général de la présente étude est d'effectuer cette analyse de la situation des jeunes en Africa et d'influencer ce faisant les solutions qui seront retenues sous la forme de politiques sociales et économiques en la matière.

Outre qu'elle fournira des informations sur la situation de la jeunesse du continent, l'analyse régionale décrira certaines des meilleures pratiques qui y ont cours en matière de politiques et de programmes. Si plusieurs pays africains ont effectivement conçu et mis en œuvre des politiques, programmes et projets destinés à relever les défis de la jeunesse, ces dispositions ont tendance à être fragmentées et à compter sur l'intervention d'un grand nombre d'acteurs différents – relevant notamment des pouvoirs publics et de la société civile – dans des initiatives qui peuvent se chevaucher par leurs objectifs, mais ne sont guère coordonnées. Il est fréquent que ces politiques et programmes soient abandonnés faute de mise en œuvre adéquate, de ressources suffisantes, de volonté politique et, surtout, de mécanismes institutionnels robustes. À cet égard également, les informations manquent concernant les réussites, les échecs et les enseignements à tirer.

La présente analyse de situation se conçoit comme une ressource destinée à aider les décideurs à formuler et à exécuter des politiques et programmes effectifs et durables concernant la situation de la jeunesse. Elle a pour objectifs spécifiques :

- De relever les principales questions et difficultés auxquelles fait face la jeunesse d'Afrique ;
- De rassembler des informations sur les actions entreprises par les gouvernements et les autres acteurs de premier plan pour résoudre la situation de la jeunesse dans divers pays ;
- De relever et décrire les bonnes pratiques adoptées pour promouvoir la participation et l'autonomisation des jeunes.

A. Notions et définitions

La jeunesse n'est pas simplement une question d'âge dans le sens chronologique du terme, mais un stade de la vie socialement défini, une période pendant laquelle l'individu négocie la convergence complexe des changements personnels et socioéconomiques qui caractérisent son passage de la dépendance de l'enfant à l'indépendance de l'adulte. Honwana (2012) voit dans la jeunesse africaine « le temps de l'attente », interstitiel et liminaire, entre l'enfance et l'âge adulte, où sont repoussés à plus tard les expériences et les ressources dont les jeunes personnes ont besoin pour devenir « des adultes sociaux et des citoyens à part entière » (p. 4), cet état de choses étant le résultat « de la pauvreté endémique et du chômage chronique engendrés par l'échec des politiques économiques néolibérale, la mauvaise gouvernance et les crises politiques » (p. 165).

La conception de la jeunesse en tant que phénomène social n'est pas répandue dans le discours des décideurs. Elle s'y définit en fonction de l'âge, quoique avec peu de cohérence entre pays et organisations (voir tableau 2). Alors que les Nations Unies l'associent à la tranche des 15 à 24 ans, certains organismes du système des Nations Unies, dont le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), tout comme l'Organisation mondiale de la Santé

(OMS), définissent les jeunes comme étant des personnes dont l'âge se situe entre 10 et 24 ans³. La Banque mondiale retient la limite supérieure de 24 ans, mais fixe la limite inférieure à 12 ans. Ces définitions se démarquent de la tranche des 15 à 35 ans retenue à cette fin par la Charte africaine de la jeunesse⁴.

Le présent rapport prend acte d'emblée de la disparité entre les définitions sociologiques et chronologiques de la jeunesse, sans toutefois pouvoir s'y intéresser plus avant, comme il se devrait. Les données qu'il utilise proviennent dans une large mesure de documents et de rapports d'orientation gouvernementaux et intergouvernementaux usant des définitions fondées sur l'âge qui sont répertoriées dans le tableau 2. Les références à ces documents ou aux statistiques seront par conséquent rattachées à une définition des jeunes fondée sur l'âge. À titre de recommandation, il est important que des études soient menées sur la façon dont la jeunesse est vécue en tant que réalité sociale, en mettant l'accent sur les variations de ce vécu selon l'âge, le genre, le lieu et la présence ou non d'un handicap, notamment.

Tableau 2
Définitions de la jeunesse fondées sur l'âge

<i>Pays ou organisation</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>
Afrique du Sud	14 à 35 ans	Politique nationale de la jeunesse
Kenya	15 à 30 ans	Politique nationale de la jeunesse
Maroc	15 à 29 ans	Ministère de la jeunesse et des sports
Mozambique	15 à 35 ans	Politique nationale de la jeunesse
Nigéria	18 à 35 ans	Politique nationale de la jeunesse
Sierra Leone	15 à 35 ans	Politique nationale de la jeunesse
Banque mondiale	15 à 24 ans	<i>Indicateurs du développement en Afrique – 2008/09 – Les jeunes et l'emploi en Afrique – Le potentiel, le problème, la promesse^a</i> (entre autres)
Commonwealth	15 à 29 ans	Commonwealth Youth Programme
Nations Unies	15 à 24 ans	<i>UNFPA Framework for Action on Adolescents & Youth</i> (publication du FNUAP) ^b (entre autres)
Organisation mondiale de la Santé	10 à 29 ans	<i>Rapport Mondial sur la violence et la santé</i> , chap. 2 : « Les jeunes et la violence » ^c (entre autres)
Union africaine	15 à 35 ans	Charte africaine de la jeunesse

^a Consultable à l'adresse :

<http://siteresources.worldbank.org/INTSTATINAFR/Resources/ADI-200809-essay-FR.pdf>.

^b Consultable à l'adresse :

http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/framework_youth.pdf.

^c Consultable à l'adresse :

http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/world_report/en/full_fr.pdf.

³ Trois catégories sont mentionnées dans cette fourchette d'âges : les adolescents (de 10 à 19 ans), les jeunes (de 15 à 24 ans) et les jeunes gens (de 10 à 24 ans). Aux fins du présent rapport, il sera question de la deuxième catégorie, désignée par les termes « jeunes » ou « jeunesse ».

⁴ Sans que cela ne soit explicite, les différences entre les définitions de la jeunesse fondées sur l'âge sont partiellement dues à des conceptions sociales différentes. Ainsi la fourchette élargie de 15 à 35 ans adoptée par l'Union africaine peut-elle être la reconnaissance des circonstances socioéconomiques qui retiennent les jeunes africains d'accéder à la qualité d'adulte et aux responsabilités qui s'y rattachent.

Le discours des décideurs soulève également des questions en ce qu'il a tendance à concevoir la jeunesse comme une catégorie monolithique, alors que ce groupe présente une grande hétérogénéité (Anyidoho *et al.*, 2012 ; Sumberg *et al.*, 2012). Par son analyse et sa méthodologie, le présent rapport s'attachera par conséquent, dans les limites des données disponibles, à rendre compte de la diversité des expériences vécues par les jeunes. Un des aspects de cette différenciation tient à l'âge, dès lors que la jeunesse comprend plusieurs stades du développement de l'individu – la fin de l'enfance, l'adolescence et le début de l'âge adulte – qui vont se traduire par des défis différents en matière de scolarité, de travail et de vie de famille. L'analyse sera donc segmentée en fonctions de l'âge, dans la mesure où les données le permettront. Le rapport retiendra également le genre en tant qu'important facteur de différenciation du vécu des jeunes, tout comme l'endroit où ceux-ci vivent, que ce soit au sein du continent ou de leur pays (zone rurale ou urbaine), leur degré d'instruction et leurs revenus.

L'analyse régionale dresse un tableau équilibré de la jeunesse en tant qu'âge de la vie où se mêlent possibilités et difficultés. Dans les travaux sur la jeunesse, celle-ci est souvent présentée comme une période de promesses illimitées, fortes de l'énergie, du sens de l'innovation et de la créativité des jeunes. Il existe par ailleurs, en particulier dans les travaux sur les politiques et le développement, une tendance à mettre l'accent sur les contraintes structurelles qui grèvent lourdement la capacité de la jeunesse d'agir dans son propre intérêt (Cieslik et Simpson, 2013). Le présent rapport prend acte du « rôle d'agent » des jeunes (Sen, 2000) et reconnaît que celui-ci est circonscrit par des facteurs tels que l'accès à l'information, les milieux sociaux et économiques, et les tendances mondiales. Ce rapport se penchera donc sur la mesure dans laquelle les jeunes participent aux processus politiques afin d'améliorer leurs vies, et décrira les obstacles sociaux, économiques et politiques qu'ils rencontrent à cet égard.

Le bien-être de la jeunesse est une fin en soi tout en étant un moyen de développement. Cela étant, si l'inclusion de tous les groupes sociaux est nécessaire à un développement socioéconomique durable, il faut prendre garde de ne pas instrumentaliser les jeunes en ne leur accordant de l'importance que dans la mesure où ils s'inscrivent dans les programmes nationaux de développement.

B. Méthodologie

La présente analyse est fondée sur l'examen de publications spécialisées et orientées vers la pratique, complétées par des données primaires collectées dans trois pays – le Maroc, le Nigéria et l'Afrique du Sud.

Outre les documents d'orientation et les publications universitaires, il a également été fait appel à la documentation grise, notamment sous la forme d'études et de rapports non publiés. Les renvois aux rapports et publications des organismes des Nations Unies, de l'Union africaine, de la Banque mondiale, de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'OMS occupent une place particulière. L'examen a également porté sur des documents à caractère national, dont, à titre représentatif, des plans, politiques et plans d'action nationaux de développement relatifs à la jeunesse, l'éducation, l'emploi, la santé et la protection sociale. Ont également été utilisés des rapports d'importantes organisations non gouvernementales travaillant avec ou pour les jeunes, comme Youth Policy, ainsi que des ensembles de données d'envergure continentale tels que ceux provenant des enquêtes menées à bien par Afrobaromètre et MyWorld.

La collecte de données primaires s'est réalisée sous la forme d'entretiens dans les pays – Maroc, Nigéria et Afrique du Sud – dont les cas ont été étudiés aux fins de la présente analyse. Ces pays ont été spécialement choisis pour les raisons suivantes : le Maroc en tant que représentant de la région de l'Afrique du Nord, le Nigéria en tant que pays le plus peuplé, situé

en Afrique de l'Ouest, et l'Afrique du Sud en tant que pays présentant de bons exemples de politiques et pratiques, situé en Afrique Australe. Le présent rapport porte également son attention sur trois autres pays où sera mise à l'essai la boîte à outils pour les politiques de la jeunesse, à savoir le Kenya, le Mozambique et la Sierra Leone.

Pour ce qui est du travail sur le terrain, les organisations et les acteurs importants avec lesquels contact devait être pris ont été répertoriés, et des guides ont été mis au point pour conduire les entretiens avec les principales parties interrogées. La collecte des données s'est effectuée lors de missions entreprises par le personnel de la Section de la population et de la jeunesse de la Division des politiques de développement social de la CEA. Ont ainsi été interrogés des chercheurs, des cadres moyens et supérieurs de ministères et départements chargés de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et programmes de jeunesse, et des organisations non gouvernementales et autres groupes de la société civile concernés par les questions relatives à la jeunesse, en tant qu'entités de mise en œuvre ou que groupes de plaidoyer. Les informations recueillies dans ce cadre portaient sur la situation de la jeunesse et sur les politiques actuelles touchant les cinq domaines prioritaires retenus en la matière dans le Programme d'action quinquennal du Secrétaire général de l'ONU.

C. Grandes lignes du rapport

À la suite de son introduction, qui établit le contexte et les objectifs de l'étude ainsi que les principales définitions qui la concernent, le présent rapport s'articule autour de cinq domaines prioritaires associés à la jeunesse dans le Programmes d'action quinquennal du Secrétaire général de l'ONU : 1) l'éducation (y compris une éducation sexuelle complète ou une éducation complète à la sexualité), 2) la santé, 3) l'inclusion politique, 4) la protection des droits et l'engagement civique, 5) l'emploi et l'entrepreneuriat. L'interprétation de ces domaines prioritaires est éclairée par le Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse, mis sur pied en 2013 par le Réseau interinstitutions pour l'épanouissement des jeunes.

Bien que principalement axé sur les domaines prioritaires du Secrétaire général de l'ONU, le présent rapport se réfère également à la série de 15 domaines d'activité prioritaires convenus par les Nations Unies dans leur « Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà », lequel vise (outre les priorités du Secrétaire général), la faim et la pauvreté, l'abus de drogues, le VIH/sida, la délinquance juvénile, les conflits armés, les loisirs, les petites filles et les jeunes femmes, la mondialisation, l'environnement, les technologies de l'information et des communications, et les questions d'ordre intergénérationnel. L'analyse s'étendra donc également à certains de ces thèmes.

II. Éducation

Faire en sorte que les jeunes, conformément aux principes d'inclusivité, d'équité et d'universalité, s'instruisent activement dans le cadre de systèmes d'éducation formelle ou non formelle tout en bénéficiant d'une éducation à la santé sexuelle et procréative.

Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse (traduction)⁵.

Un des engagements du Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse est de renforcer la capacité des pays de se doter de politiques d'éducation, d'apprentissage et de formation inclusives et de qualité. Le Plan d'action requiert également des pays qu'ils s'engagent à soutenir les actions visant à fournir aux jeunes une éducation sexuelle complète. Ses aspirations sur ces points sont conformes à l'objectif 4 des objectifs de développement durable, selon lequel les pays doivent assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Plus spécifiquement, ils doivent faire en sorte que d'ici à 2030, toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles, et que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire de qualité et d'un coût abordable. En ce qui concerne l'emploi et l'entrepreneuriat, l'objectif 4 veut que d'ici à 2030, les pays aient nettement augmenté le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

L'éducation catalyse le développement socioéconomique et renforce la solidarité de groupe, la conscience nationale et l'acceptation de la diversité. Malheureusement, l'expansion récente des systèmes éducatifs africains s'est souvent faite au dépens de la qualité. Confronté à une éducation incomplète et de mauvaise qualité, le jeune africain risque de ne pas pouvoir participer en toute équité et en toute inclusivité au marché du travail et de se voir cantonné dans des emplois peu rémunérateurs et peu productifs.

A. Effectifs et taux d'achèvement de l'enseignement primaire

Les effectifs et les taux d'achèvement de l'enseignement primaire sont d'importants indicateurs de l'accès à l'éducation. Selon les données disponibles pour l'Afrique, le taux brut de scolarisation primaire du continent a augmenté de façon presque constante entre 2000 et 2006, passant de 85,14 % à 97,43 % pendant cette période⁶. L'augmentation a été graduelle entre 2007 et 2013, le taux passant de 98,27 % à 101,23 %, ce qui représente trois points de pourcentage sur 7 ans. Le tableau 3 présente un résumé des taux bruts de scolarisation et des indices de parité des sexes pour l'enseignement primaire en Afrique pendant la période allant de 2000 à 2013.

⁵ Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse. Consultable en anglais à l'adresse : <http://www.unsceb.org/content/un-system-wide-action-plan-youth>.

⁶ Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Consultable à l'adresse : <http://data.uis.unesco.org/>.

Tableau 3

Taux brut de scolarisation primaire et indice de parité des sexes dans l'enseignement primaire en Afrique

Année	Afrique		Afrique du Nord		Reste de l'Afrique	
	Taux brut de scolarisation (en pourcentage)	Indice de parité des sexes	Taux brut de scolarisation (en pourcentage)	Indice de parité des sexes	Taux brut de scolarisation (en pourcentage)	Indice de parité des sexes
2000	85,14	0,86	101,1	0,91	82,46	0,85
2001	87,07	0,87	102,09	0,92	84,64	0,86
2002	89,26	0,87	104,12	0,93	86,96	0,86
2003	91,72	0,88	105,3	0,93	89,68	0,87
2004	93,66	0,88	105,92	0,94	91,88	0,87
2005	95,77	0,89	105,88	0,93	94,23	0,88
2006	97,43	0,9	106,92	0,93	96,04	0,9
2007	98,27	0,91	107,91	0,94	96,92	0,91
2008	99,38	0,92	108,54	0,94	98,14	0,91
2009	99,77	0,92	110,26	0,95	98,45	0,92
2010	99,86	0,93	112,22	0,95	98,34	0,93
2011	100,24	0,92	111,16	0,95	98,93	0,92
2012	101,19	0,93	114,44	0,96	99,64	0,92
2013	101,23	0,93	115,64	0,97	99,56	0,93

Source : Institut de statistique de l'UNESCO.

Comme le montre le tableau 3, la croissance impressionnante des taux de scolarisation primaire en Afrique pendant la période concernée était essentiellement attribuable aux taux enregistrés en Afrique du Nord, lesquels étaient sensiblement supérieurs à ceux du reste de l'Afrique. Ces pays affichaient une moyenne de 108 % entre 2000 et 2013, marquant une progression régulière entre les 101,1 % de 2000 et les 115,64 % de 2013. Le taux de scolarisation primaire pour le reste de l'Afrique s'élevait en moyenne à 94 % pendant la même période, étant passé de 82,46 % en 2000 à 99,56 % en 2013. Quant à l'indice de parité des sexes associé aux taux de scolarisation primaire du continent africain, il s'est établi au fil du temps à une moyenne de 0,9 (les valeurs étant supérieures en Afrique du Nord), traduisant ainsi des inégalités d'accès à l'enseignement primaire.

Le taux d'achèvement de l'enseignement primaire africain, de 59,69 % en 2000, a atteint 73,37 % en 2013, avec une moyenne de 68 % pour la période⁷. En termes spécifiques, hors Afrique du Nord, l'Afrique a vu ce taux passer de 54,53 % en 2000 à 69,11 % en 2013⁸. C'est l'Afrique du Nord qui a réalisé le taux d'achèvement le plus élevé de la région, passant de 84,65 % en 2000 à 106,4 % en 2013⁹, avec une moyenne sous-régionale de 94 %, soit 26 points de pourcentage de plus que la moyenne régionale de 68 %. Parmi les pays africains qui ont enregistré les taux d'achèvement les plus élevés dans l'enseignement primaire en 2013 figurent l'Algérie (106,22 %), l'Égypte (103,82 %), le Maroc (99,69 %), le Botswana (99,68 %), le Ghana (98,45 %) et Cabo Verde (95,15 %).

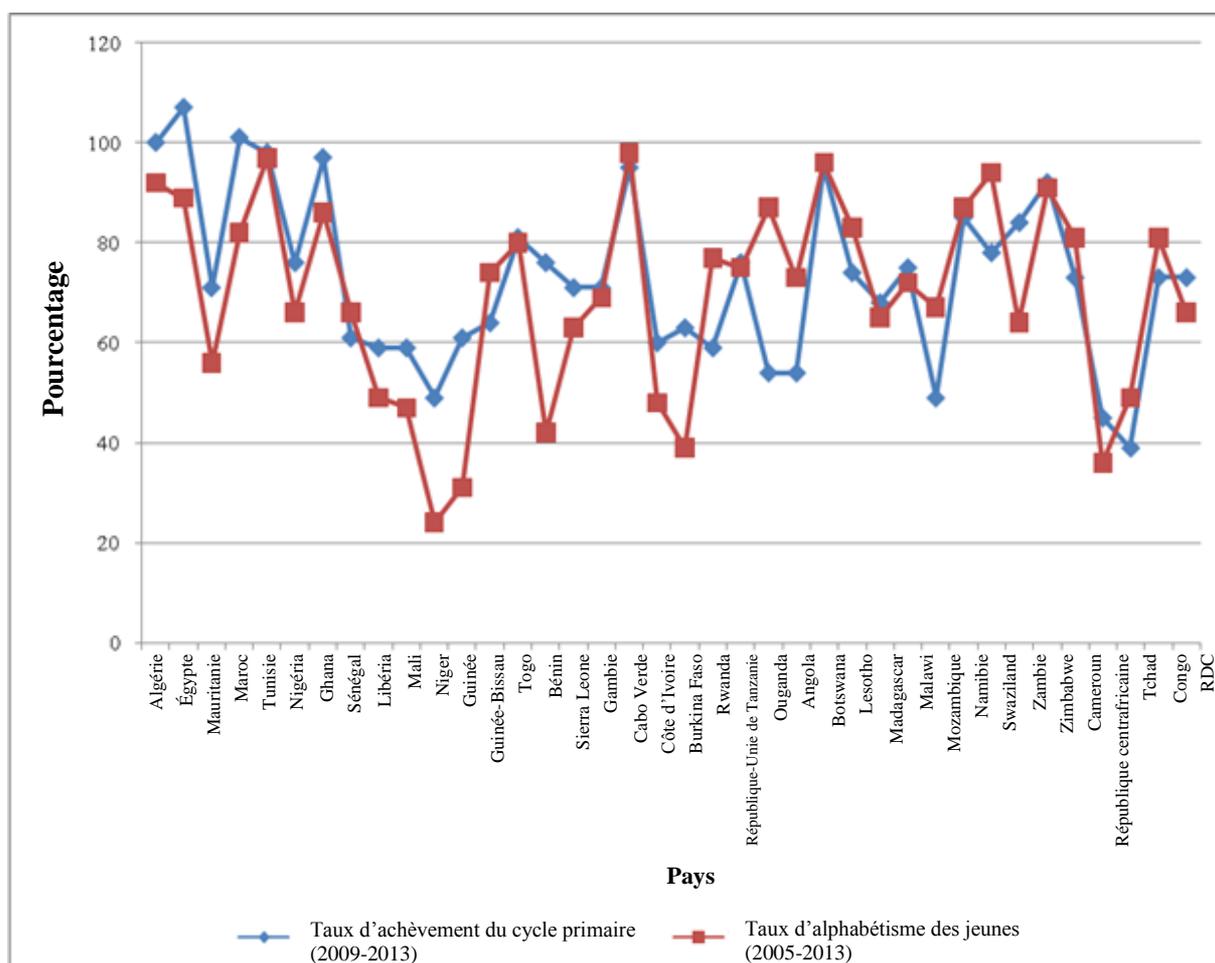
⁷ Institut de statistique de l'UNESCO. Consultable à l'adresse : <http://data.uis.unesco.org/>.

⁸ Id.

⁹ Id.

Pour ce qui est de la situation relative des garçons et des filles, les taux d'achèvement de l'enseignement primaire ont été plus élevés pour les premiers que pour les secondes dans toutes les régions. L'indice de parité des sexes parmi ceux qui achèvent l'enseignement primaire en Afrique est passé de 0,85 en 2000 à 0,93 en 2013. Si l'on exclut l'Afrique du Nord, ces valeurs deviennent respectivement 0,83 et 0,93, et si l'on ne retient que l'Afrique du Nord, 0,93 et 0,99¹⁰. Il s'en déduit que dans toutes les régions de l'Afrique, les garçons ont été plus nombreux que les filles à achever leur éducation primaire. La figure 2 donne les taux d'achèvement du cycle primaire et d'alphabétisme des jeunes pour certains pays africains¹¹.

Figure 2
Taux d'achèvement du cycle primaire et taux d'alphabétisme des jeunes



Source : OIT (2012).

Les données présentées dans la figure 2 font ressortir des taux d'achèvement du cycle primaire généralement supérieurs à 50 % parmi les pays sélectionnés, la République centrafricaine, le Tchad, le Mozambique et le Niger étant les seuls à faire exception.

Une enquête de la Banque mondiale (2008) a conclu que la majorité des jeunes non scolarisés dans presque tous les pays africains n'avaient pas achevé leur éducation primaire. Au Burkina Faso, en Éthiopie et au Mozambique, par exemple, plus de 75 % des jeunes non scolarisés n'avaient reçu aucune éducation. Dans l'Afrique d'aujourd'hui, sur 10 enfants qui

¹⁰ Id.

¹¹ Figure établie selon la disponibilité de données pour les deux indicateurs.

entament des études primaires, seuls huit atteindront la dernière année du cycle (Banque mondiale, 2015).

Parmi les indicateurs disponibles, le niveau d’alphabétisme est celui qui donne la mesure la plus juste de la qualité de l’éducation. Comme il ressort de la figure 2, les pays africains ont connu de grandes variations du taux d’alphabétisme de leurs jeunes respectives. Pour la période et les pays choisis aux fins de cet échantillonnage, les taux d’alphabétisme des jeunes étaient en moyenne de 70 %. Cela veut dire qu’en moyenne, sept jeunes sur 10 étaient alphabétisés. D’un pays à l’autre, toutefois cet indicateur affichait de grandes variations. Alors que des pays comme l’Algérie, le Botswana, Cabo Verde, l’Égypte, le Swaziland, la Tunisie et l’Ouganda atteignaient des taux d’alphabétisme d’au moins 85 %, d’autres tels que le Burkina Faso, la République centrafricaine, la Côte d’Ivoire, la Guinée, le Libéria, le Mali et le Niger restaient sous la barre des 50 %¹².

B. Effectifs des enseignements secondaire et tertiaire

Bien que les inscriptions à l’école primaire aient progressé dans toute l’Afrique, le passage au cycle secondaire reste un défi, comme attesté par la faiblesse des taux de passage à l’enseignement secondaire et des taux de scolarisation secondaire. Selon l’UNESCO (2013), entre 2000 et 2013, le taux brut de scolarisation secondaire en Afrique était de 41,46 %¹³, l’Afrique du Nord enregistrant le taux le plus élevé, à savoir 77,86 % par rapport aux 34,9 % du reste de l’Afrique. Le tableau 4 illustre les tendances relevées au sein du continent en matière de taux brut de scolarisation secondaire pendant la période allant de 2000 à 2013. Il montre aussi l’évolution de l’indice de parité des sexes pendant la même période.

Tableau 4

Taux brut de scolarisation secondaire et indice de parité des sexes dans l’enseignement secondaire en Afrique

Année	Afrique		Afrique du Nord		Reste de l’Afrique	
	Taux brut de scolarisation (en pourcentage)	Indice de parité des sexes	Taux brut de scolarisation (en pourcentage)	Indice de parité des sexes	Taux brut de scolarisation (en pourcentage)	Indice de parité des sexes
2000	30,56	0,85	70,78	0,95	26,45	0,81
2001	35,93	0,85	73,11	0,96	27,75	0,80
2002	37,00	0,84	74,62	0,96	28,90	0,78
2003	37,97	0,84	75,68	0,97	30,07	0,79
2004	39,33	0,84	77,22	0,98	31,64	0,78
2005	39,90	0,85	76,70	0,99	32,62	0,79
2006	40,56	0,84	76,48	0,99	33,70	0,79
2007	41,01	0,84	73,59	1,00	34,72	0,78
2008	42,69	0,85	74,50	0,99	36,79	0,80
2009	44,52	0,85	77,65	0,99	38,66	0,81
2010	46,31	0,86	79,90	0,99	40,62	0,83
2011	47,67	0,87	85,57	0,99	41,52	0,84
2012	48,28	0,88	86,50	0,99	42,31	0,85
2013	48,69	0,88	87,73	0,98	42,82	0,86

Source : Institut de statistique de l’UNESCO.

¹² Institut de statistique de l’UNESCO. Consultable à l’adresse : <http://data.uis.unesco.org/>.

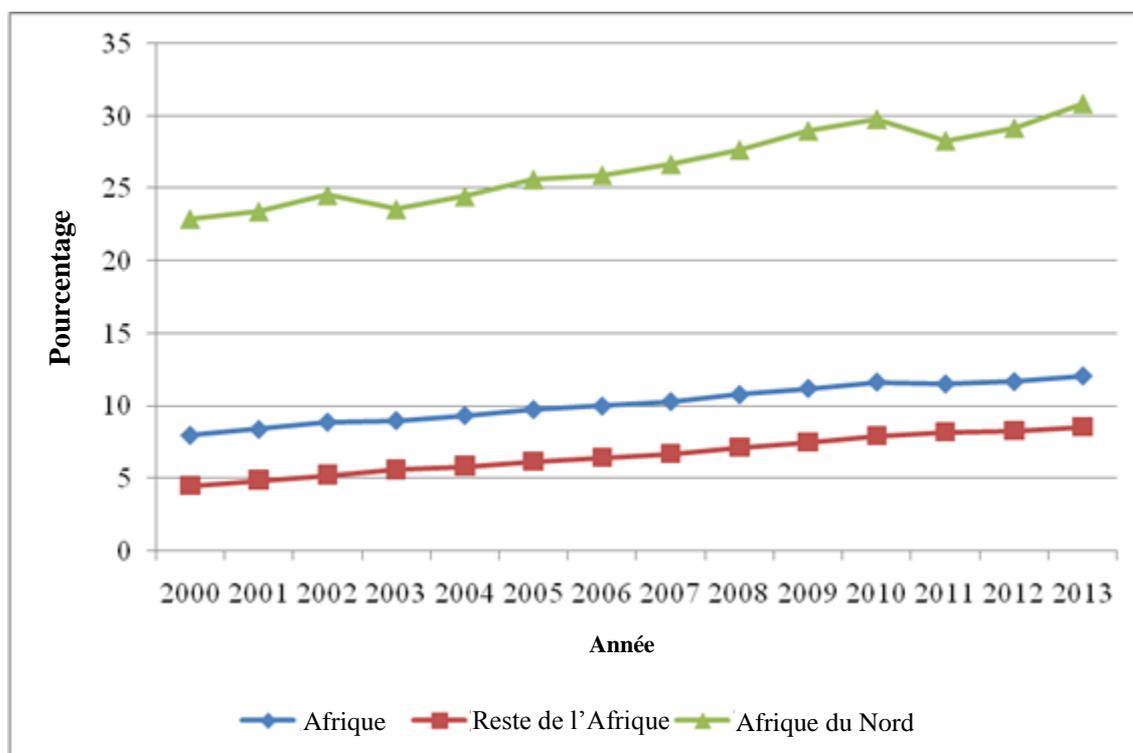
¹³ Id.

Les données du tableau 4 montrent que le taux brut de scolarisation secondaire pour l’Afrique, hors Afrique du Nord, est resté inférieur à 50 % de 2000 à 2013, tout en s’améliorant graduellement, pour passer de 26,45 % au début de cette période à 42,82 % à la fin. Les données par pays font ressortir des variations entre eux. Ainsi certains pays comme le Botswana, Cabo Verde, l’Égypte, Maurice, l’Afrique du Sud et la Tunisie atteignaient-ils des taux bruts de scolarisation secondaire situés entre 83,92 % et 98,23 % en 2013, et d’autres restaient-ils sous la barre des 50 %, comme le Niger, avec 17,92 %, suivi par le Mozambique, avec 24,55 %, l’Ouganda, avec 27,61 %, et la Sierra Leone, avec 43,42 %.

Le tableau 4 permet également de voir que l’indice de parité des sexes en matière de scolarisation secondaire en Afrique a oscillé entre un minimum de 0,84 et un maximum de 0,88 entre 2000 et 2013. Cela signifie qu’à l’échelle du continent, pour 10 garçons inscrits à l’école secondaire, il y avait un peu plus de huit filles. Comme dans le cas du taux de scolarisation, c’est l’Afrique du Nord qui a présenté l’indice le plus élevé pendant cette période, avec une moyenne de 0,98 par rapport à 0,81 pour le reste de l’Afrique.

Le taux brut de scolarisation tertiaire reste faible en Afrique. De 2000 à 2013, par exemple, sa moyenne était de 10,19 %¹⁴, soit bien moins que les taux d’inscription enregistrés par le continent pour les cycles secondaire (41,46 %) et primaire (95,71 %). La figure 3 est consacrée au taux brut de scolarisation tertiaire en Afrique pendant la période allant de 2000 à 2013.

Figure 3
Taux brut de scolarisation tertiaire



Source : Institut de statistique de l’UNESCO.

Selon la figure 3, le taux brut de scolarisation tertiaire de l’Afrique du Nord était nettement plus élevé que celui du reste de l’Afrique. Il ressort également des données que, sauf

¹⁴ Id.

pour les périodes de baisse, le pourcentage de jeunes dans l'enseignement tertiaire a cru à un taux plus élevé en Afrique du Nord que dans le reste du continent.

Le tableau 5 présente un résumé mondial et africain de la population des jeunes, de la scolarisation secondaire et tertiaire, et de la proportion d'adolescents non scolarisés. Il fait apparaître qu'à l'échelle du monde, la population âgée de 10 à 24 ans devrait augmenter de 75 millions d'individus entre 2013 et 2050, ce qui la fera passer de 1,8 milliard à 1,9 milliard de personnes (Population Reference Bureau, 2013). Cela étant, la part des jeunes dans la population mondiale totale devrait passer de 25 % à 20 % pendant la même période en raison de la réduction anticipée du taux de natalité et de l'augmentation anticipée de l'espérance de vie.

Tableau 5
Population et niveau d'instruction des jeunes

Région	Population				Éducation					
	Jeunes âgés de 10-24 ans (millions) 2013	Jeunes âgés de 10-24 ans, pourcentage de la population totale 2013	Jeunes âgés de 10-24 ans (millions) 2050	Jeunes âgés de 10-24 ans, pourcentage de la population totale 2050	Pourcentage de scolarisation dans l'école secondaire 2005/2011		Adolescents non scolarisés, 1 ^{er} cycle du secondaire 2005/2011 (en pourcentage)		Pourcentage de scolarisation dans l'enseignement supérieur 2005/2011	
					Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Monde	1 809,6	25	1 884,9	20	72	73	–	–	31	28
Afrique	344,4	31	605,0	28	44	51	34	28	10	12
Afrique du Nord	62,3	28	67,4	21	68	70	10	7	26	25
Afrique de l'Ouest	104,1	32	218,4	29	36	44	–	–	7	11
Afrique de l'Est	115,3	33	224,4	29	33	39	37	32	3	5
Afrique centrale	45,1	33	79,3	28	28	44	–	–	4	8
Afrique australe	17,6	30	15,5	23	92	87	4	6	-	-

Source : Population Reference Bureau (2013).

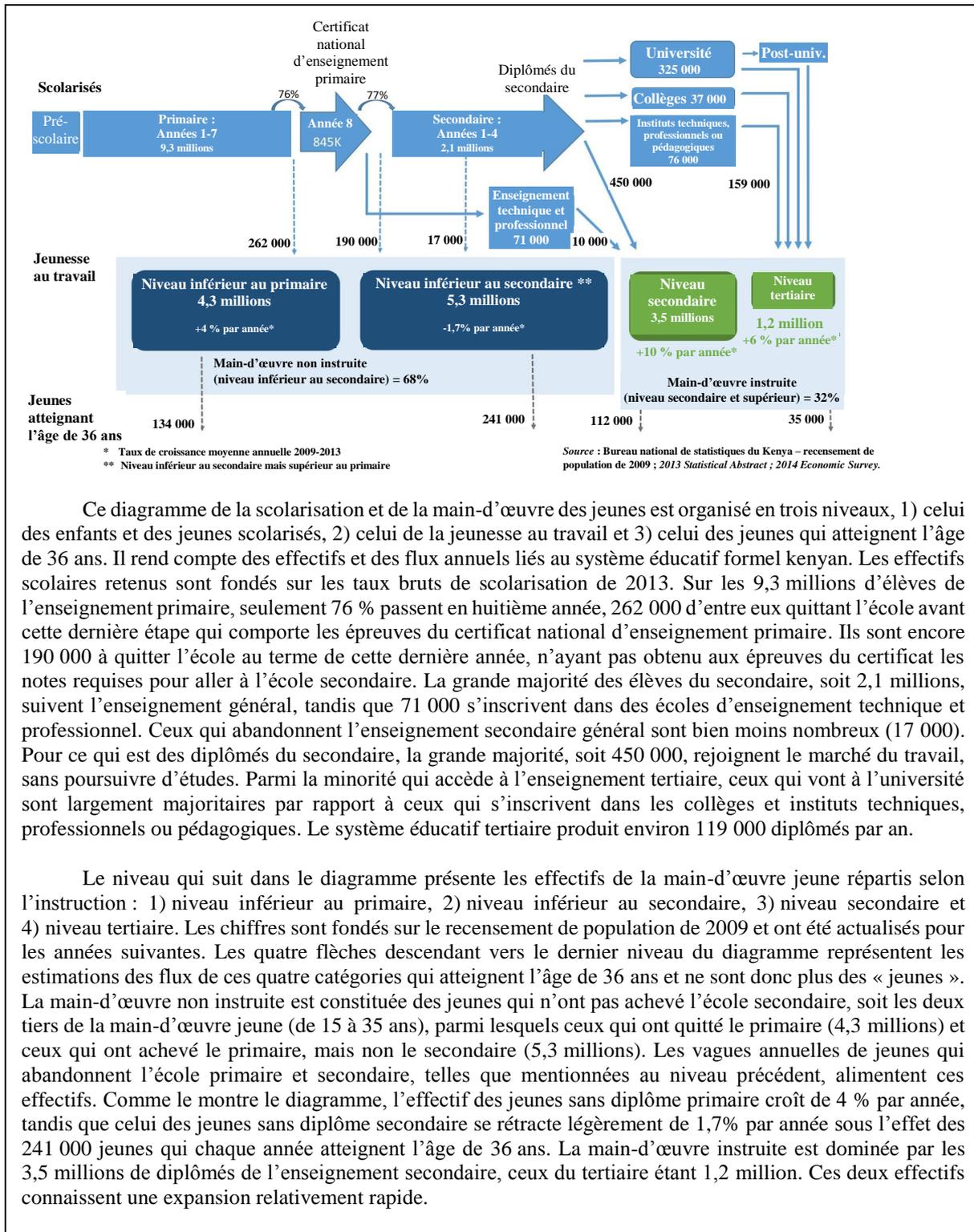
Selon ces données, au moins sept jeunes sur 10 dans le monde recevaient une éducation secondaire entre 2005 et 2011, et moins de trois sur 10 une éducation supérieure. En Afrique, la population des jeunes devrait augmenter d'un peu plus de moitié (56,9 %) entre 2013 et 2050, et passer ainsi de 344,4 millions à 605 millions d'individus. La population des jeunes de 10 à 24 ans, qui constituait 31 % de la population totale du continent en 2013, devrait voir sa part du total baisser légèrement à 28 % d'ici à 2050. Moins de la moitié (47,5 %) des 10 à 24 ans du continent suivaient les cours de l'enseignement secondaire entre 2005 et 2011, et ils n'étaient que 10 % à suivre ceux de l'enseignement supérieur. Pire encore, environ 31 % des adolescents africains n'étaient pas scolarisés pendant cette période.

Le tableau 5 indique également que l'Afrique australe avait la plus grande proportion de jeunes inscrits à l'école secondaire entre 2005 et 2011, et que l'Afrique du Nord avait quant à elle la plus grande proportion de jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur. Selon les données disponibles, l'Afrique de l'Est avait pour sa part la plus grande proportion d'adolescents non scolarisés au niveau de l'enseignement secondaire de premier cycle. Afrique australe mise à part, les jeunes filles et femmes avaient moins de chances d'aller à l'école secondaire ou de suivre un enseignement supérieur que leurs homologues masculins. La proportion d'adolescentes non scolarisées au niveau de l'enseignement secondaire de premier cycle était également légèrement supérieure à cette même proportion chez leurs homologues de sexe masculin entre 2005 et 2011.

En ce qui se concerne les pays spécifiquement concernés par le présent rapport, les jeunes kényans de 10 à 24 ans avaient au moins deux fois plus de chances d'être inscrits dans l'enseignement secondaire que leurs homologues en Sierra Leone et au Mozambique. Pour être plus précis, 60 % des jeunes kényans allaient à l'école secondaire entre 2005 et 2011, par rapport à 28 % et 21,5 % respectivement de jeunes sierra-léonais et mozambicains (Population Reference Bureau, 2013). Les taux de scolarisation relativement plus élevés au Kenya peuvent s'expliquer par la politique gouvernementale de subvention de l'enseignement secondaire, en particulier des établissements publics.

Dans le même ordre d'idées, une proportion relativement plus élevée de jeunes kényans (4 %) ont poursuivi leurs études jusqu'au cycle tertiaire, contre 2 % et 1,5 % respectivement en Sierra Leone et au Mozambique. L'État kényan prévoit également pour ses étudiants des bourses d'études, des frais d'inscription subventionnés et des prêts d'études. Il reste qu'au Kenya, tout comme en Sierra Leone et au Mozambique, les pourcentages de jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur entre 2005 et 2011 restaient parmi les plus bas enregistrés par des pays africains. L'encadré 1 résume la situation des stocks et flux de scolarisation ainsi que des niveaux d'instruction au Kenya.

Encadré 1 Effectifs, flux et niveaux de scolarisation au Kenya



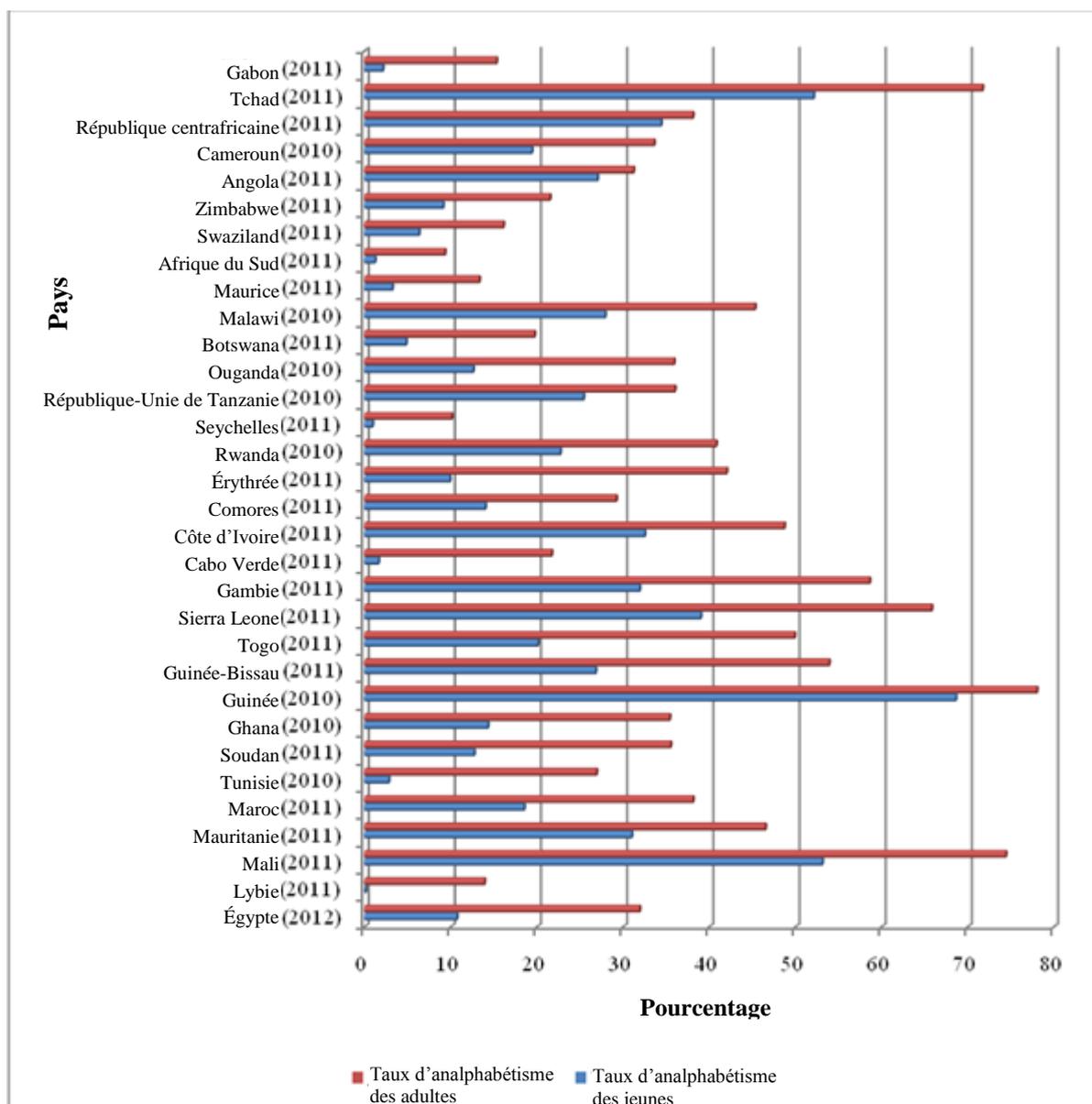
Ce diagramme de la scolarisation et de la main-d'œuvre des jeunes est organisé en trois niveaux, 1) celui des enfants et des jeunes scolarisés, 2) celui de la jeunesse au travail et 3) celui des jeunes qui atteignent l'âge de 36 ans. Il rend compte des effectifs et des flux annuels liés au système éducatif formel kenyan. Les effectifs scolaires retenus sont fondés sur les taux bruts de scolarisation de 2013. Sur les 9,3 millions d'élèves de l'enseignement primaire, seulement 76 % passent en huitième année, 262 000 d'entre eux quittant l'école avant cette dernière étape qui comporte les épreuves du certificat national d'enseignement primaire. Ils sont encore 190 000 à quitter l'école au terme de cette dernière année, n'ayant pas obtenu aux épreuves du certificat les notes requises pour aller à l'école secondaire. La grande majorité des élèves du secondaire, soit 2,1 millions, suivent l'enseignement général, tandis que 71 000 s'inscrivent dans des écoles d'enseignement technique et professionnel. Ceux qui abandonnent l'enseignement secondaire général sont bien moins nombreux (17 000). Pour ce qui est des diplômés du secondaire, la grande majorité, soit 450 000, rejoignent le marché du travail, sans poursuivre d'études. Parmi la minorité qui accède à l'enseignement tertiaire, ceux qui vont à l'université sont largement majoritaires par rapport à ceux qui s'inscrivent dans les collèges et instituts techniques, professionnels ou pédagogiques. Le système éducatif tertiaire produit environ 119 000 diplômés par an.

Le niveau qui suit dans le diagramme présente les effectifs de la main-d'œuvre jeune répartis selon l'instruction : 1) niveau inférieur au primaire, 2) niveau inférieur au secondaire, 3) niveau secondaire et 4) niveau tertiaire. Les chiffres sont fondés sur le recensement de population de 2009 et ont été actualisés pour les années suivantes. Les quatre flèches descendant vers le dernier niveau du diagramme représentent les estimations des flux de ces quatre catégories qui atteignent l'âge de 36 ans et ne sont donc plus des « jeunes ». La main-d'œuvre non instruite est constituée des jeunes qui n'ont pas achevé l'école secondaire, soit les deux tiers de la main-d'œuvre jeune (de 15 à 35 ans), parmi lesquels ceux qui ont quitté le primaire (4,3 millions) et ceux qui ont achevé le primaire, mais non le secondaire (5,3 millions). Les vagues annuelles de jeunes qui abandonnent l'école primaire et secondaire, telles que mentionnées au niveau précédent, alimentent ces effectifs. Comme le montre le diagramme, l'effectif des jeunes sans diplôme primaire croît de 4 % par année, tandis que celui des jeunes sans diplôme secondaire se rétracte légèrement de 1,7% par année sous l'effet des 241 000 jeunes qui chaque année atteignent l'âge de 36 ans. La main-d'œuvre instruite est dominée par les 3,5 millions de diplômés de l'enseignement secondaire, ceux du tertiaire étant 1,2 million. Ces deux effectifs connaissent une expansion relativement rapide.

C. Taux d'analphabétisme

En règle générale, les jeunes ont des taux d'analphabétisme inférieurs à ceux des adultes en Afrique. En 2011, par exemple, 30 pays de la région affichaient des taux moyens d'analphabétisme de 20 % pour leurs jeunes et de 37 % pour leurs adultes (OIT, 2014). Ce fait résulte directement de l'accès élargi de la jeunesse à l'enseignement formel. La figure 4 présente les taux d'analphabétisme des jeunes et des adultes d'une sélection de pays africains.

Figure 4
Taux d'analphabétisme des jeunes et des adultes



Source : Données de l'OIT (2014).

Il ressort des données de la figure 4 que le taux d'analphabétisme des jeunes est inférieur à 50 % dans la plupart des pays, le Mali, la Guinée et le Tchad faisant exception dans cette sélection. Nonobstant une éducation plus accessible, les jeunes continuent d'être confrontés à des obstacles tenant à la qualité de l'enseignement et à son utilité vis-à-vis du marché du travail. Comme on le verra plus en détail dans le chapitre consacré à l'emploi et à l'entrepreneuriat

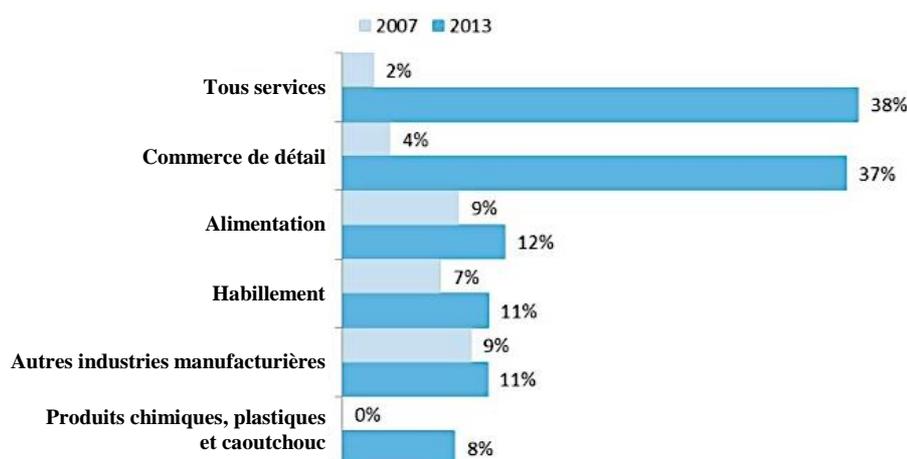
(chap. VI), ces obstacles se traduisent par un manque de compétences utiles à l'emploi [Banque africaine de développement (BAD) *et al.*, 2012].

D. Utilité et qualité de l'éducation

L'éducation est censée équiper les jeunes des compétences de base dont ils auront besoin pour répondre aux besoins du monde du travail. Parmi ces compétences de base, l'alphabétisation et le calcul fonctionnels s'acquièrent normalement à l'école. Les compétences techniques sont celles requises pour mener à bien une tâche ou un processus visant à fabriquer un produit ou à fournir un service dans un secteur donné. Bien que certaines compétences techniques soient requises même pour les emplois de débutants, la grande majorité de l'apprentissage technique se fait en cours d'emploi. Du fait de la rapidité des changements technologiques, les compétences relatives aux technologies de l'information et de la communication sont un sous-ensemble des compétences techniques dont le caractère essentiel et intersectoriel est de plus en plus reconnu. Ce sous-ensemble se voit par conséquent accorder une place particulière dans les travaux sur les compétences du XXI^e siècle (Burnett et Shubha, 2012). Les compétences comportementales, ou non techniques, sont constituées des compétences interpersonnelles requises pour travailler en équipe ou communiquer, des compétences personnelles requises pour gérer le temps, résoudre les problèmes ou faire preuve de créativité, et des compétences « culturelles » liées au lieu de travail requises pour en comprendre et en assimiler les normes.

À titre d'illustration, une enquête de la Banque mondiale (2013) menée auprès d'entreprises kényanes a établi que les employeurs du pays étaient de plus en plus préoccupés par la situation des compétences (figure 5). Entre 2007 et 2013, ces préoccupations avaient pris des proportions considérables dans les secteurs des services (la proportion des entreprises concernées passant de 2 % à 38 %) et du commerce de détail (la proportion des entreprises concernées passant de 4 % à 37 %). Le caractère crucial des compétences comportementales dans les secteurs des services et de la vente au détail, par rapport aux autres secteurs énumérés, peut expliquer pourquoi leur défaut s'y fait particulièrement sentir.

Figure 5
Entreprises kényanes préoccupées par la question des compétences



Source : Données de la Banque mondiale (2013).

Des entretiens menés avec des informateurs clés au Kenya, représentant le Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie, le Ministère du travail, de la sécurité sociale et des services, les employeurs et la jeunesse, ont révélé des faiblesses relatives aux compétences

à divers niveaux de l'éducation nationale. Le tableau 6 fournit une vue d'ensemble de ces difficultés et de leurs causes possibles.

Tableau 6
Principales difficultés relatives à l'acquisition des compétences aux différents niveaux de l'éducation publique

<i>Niveau</i>	<i>Principaux domaines d'insuffisance</i>	<i>Causes premières</i>
Tertiaire (université et filières techniques et professionnelles)	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences comportementales • Compétences techniques (y compris en matière de technologies de l'information et de la communication) pouvant être dépassées ou sans utilité, en particulier à l'université 	<ul style="list-style-type: none"> • Asymétrie de l'information • Programmes et méthodes favorisant les connaissances théoriques et l'apprentissage par mémorisation • Occasions d'apprentissage appliqué généralement sans effet (université) ou absentes (dernière année de la filière générale du secondaire) • Importance démesurée des résultats des tests et rigidité du système de placement des élèves et des étudiants dans les filières
Secondaire (dernière année de la filière générale et filières techniques et professionnelles)	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences comportementales • Peu de compétences techniques (y compris en matière de technologies de l'information et de la communication), en particulier chez les diplômés du cycle général • Niveau d'alphabétisme et de calcul non assuré chez les non-diplômés 	<ul style="list-style-type: none"> • Importance démesurée des résultats des tests et rigidité du système de placement des élèves et des étudiants dans les filières
Primaire (huitième année)	<ul style="list-style-type: none"> • Alphabétisme et calcul de base 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible qualité

Si l'absence de compétences est un problème, leur inadéquation en est un autre dans de nombreux pays africains (BAD *et al.*, 2012). Selon une étude réalisée dans 36 pays africains concernant les principales difficultés qui se présentent aux jeunes sur le marché du travail, 54 % des experts interrogés ont relevé comme un obstacle majeur le fait que les compétences dont disposaient les candidats à l'emploi n'étaient pas en adéquation avec celles que demandaient les employeurs. Selon la Banque mondiale (2013), 21,8 % des entreprises africaines ont déclaré que l'inadéquation des qualifications de la main-d'œuvre leur posait un problème majeur. À cause de ce décalage des compétences, les jeunes diplômés abordent le monde du travail sans y être convenablement préparés.

Une considération cruciale à cet égard est le constat que la plupart des employeurs ne veulent pas investir dans le développement des compétences. Or les compétences des jeunes ne sauraient être suffisamment développées. Le processus est cumulatif par nature. Il faut pouvoir être formé et reformé, se livrer à des activités pratiques, acquérir une expérience en cours d'emploi. Tout cela signifie que les jeunes qui viennent de quitter l'école ne pourront pas faire état des compétences et des années d'expérience requises.

Outre la question des compétences, le manque d'orientation professionnelle est une grande faiblesse de l'éducation. Idéalement, un service d'orientation professionnelle devrait comprendre les éléments suivants : des informations fiables sur les marchés en matière de tendances économiques utiles, de possibilités d'emploi, de compétences requises pour un premier emploi dans un domaine choisi, et des occasions de réseautage avec des personnes à émuler, des mentors et d'autres actifs, en particulier d'anciens élèves ou étudiants. Faute d'informations sur les compétences requises par le marché du travail et sur les perspectives

d'emploi dans différents domaines, les jeunes ne sont pas en mesure de prendre des décisions en connaissance de cause et les instituts de formation ne sont pas en mesure de concevoir des programmes axés sur la demande. Les employeurs accordent beaucoup d'importance à l'expérience professionnelle et préfèrent dans la plupart des cas engager des gens qui travaillent déjà ou sont sans emploi depuis peu. Il s'ensuit un grand désavantage pour les jeunes africains qui n'ont guère l'occasion d'acquérir de l'expérience au moyen de stages, d'apprentissages, d'activités bénévoles et d'emplois d'étudiant. Ils sont ainsi souvent piégés dans une situation de « double contrainte » : ils ne peuvent pas faire valoir d'expérience professionnelle pour décrocher un emploi parce qu'ils ne peuvent pas décrocher d'emploi pour acquérir une expérience professionnelle.

À cela s'ajoute le nombre disproportionné d'inscriptions aux programmes de sciences sociales, de lettres et de gestion des affaires. Au Kenya, par exemple, une analyse des inscriptions aux cours des polytechniques nationales (institutions d'enseignement tertiaire) a montré que l'électronique, l'ingénierie agricole, les technologies de l'industrie chimique, l'aéronautique, les télécommunications et l'ingénierie chimique recueillaient moins de 1 % du total des inscriptions, et ce, alors qu'une enquête menée en 2010/2011 prévoyait que le marché du travail aurait besoin d'ingénieurs et de techniciens dans les domaines de la chimie, de l'électronique, des télécommunications et de la mécanique en 2014.

Selon les inscriptions aux universités kényanes, les étudiants en lettres et en sciences sociales étaient également relativement plus nombreux que ceux des disciplines spécialisées et techniques. Tandis que les filières pédagogiques recueillaient en moyenne 31 % du total des inscriptions pendant la période allant de 2006/2007 à 2011/2012, les étudiants en infirmerie et en architecture représentaient respectivement moins de 1 % (0,44 %) et 1,13 % de la moyenne des inscriptions annuelles.

Les étudiants en médecine, y compris en chirurgie dentaire et en pharmacie, représentaient 3,75 % de la moyenne de toutes les inscriptions à l'université, tandis que l'ingénierie comptait en moyenne pour 4,8 % des inscriptions totales. L'étude *BAD et al.* (2012) a également conclu que parmi les jeunes diplômés de l'université en Tunisie, c'est chez les ingénieurs que le taux de chômage était le moins élevé (24,5 %), tandis qu'il était au plus haut chez les titulaires de diplômes d'économie, de gestion et de droit (47,1 %), ainsi que pour les sciences sociales (43,2 %). En supposant que ces tendances puissent se transposer à d'autres pays, le fait qu'un grand nombre d'étudiants choisissent des disciplines caractérisées par des taux de chômage élevés indiquerait qu'ils n'ont pas bénéficié d'informations et de conseils adéquats.

Les employeurs se disent généralement insatisfaits de la qualité des diplômés de l'enseignement public à tous les niveaux. Des diplômés de l'université, ils disent généralement qu'ils manquent de motivation, de patience et de connaissances appliquées, et que d'importantes ressources doivent par conséquent être consacrées à la formation des nouveaux employés. De même, les diplômés du secondaire sont considérés comme ayant peu de compétences particulières, en particulier pour travailler dans le secteur des services, mais comme ayant malgré tout acquis les compétences fondamentales en matière d'alphabétisme et d'aptitude au calcul. Selon les employeurs, le certificat de l'enseignement secondaire est souvent requis pour des emplois simples et répétitifs, comme celui d'opérateur de machine, tout simplement parce qu'il faut savoir lire et suivre des instructions de base.

E. Éducation sexuelle complète

La sexualité touche à la santé physique et mentale des jeunes, ainsi qu'à leur passage à l'âge adulte, mais elle relève de l'éducation parce que de nombreux jeunes connaissent la puberté et leurs premières expériences sexuelles à l'âge de leur scolarité. Les écoles ont ainsi pour rôle important de les aider à comprendre et à mieux gérer ces expériences.

La sphère de la sexualité englobe l'apparence et le développement physiques, les sentiments et les désirs, les identités et les orientations, les activités et les comportements. La sexualité et le vécu sexuel – celui-ci ne concernant « pas seulement les actes physiques, mais aussi la connaissance, le désir et l'identification » – ne sont pas que « privés », ils ont aussi des dimensions sociales et politiques dans la mesure où ils sont conditionnés, soutenus et sanctionnés par la société et l'État (Ratele, 2011, p. 412).

Dans les sociétés africaines, les expressions de la sexualité sont ancrées dans des idéologies relatives au genre qui prescrivent la « domination » aux hommes et la « passivité, la soumission et la disponibilité » aux femmes dans le cadre des relations sexuelle, et qui, ce faisant, renforcent l'inégalité dans les relations entre les genres (Ratele, 2011 ; Adomako et Boateng, 2009). Spécifiquement parlant, les formes de sexualité acceptables sont structurées autour des axes de la dominance masculine et de l'hétérosexualité, qui sont les fondements du patriarcat en tant que système d'organisation sociale privilégiant l'exercice de l'autorité et du contrôle par l'homme.

Les violences sexistes sont une conséquence malheureuse de cette construction sociale. Le jeune homme qui à cause de la pauvreté et du chômage n'a pas les moyens de pourvoir aux besoins des siens, c'est-à-dire de jouer le rôle traditionnellement associé à son genre, peut succomber à une forme de masculinité qui s'exprime par la conquête sexuelle et la domination physique, et peut se manifester par des comportements comme la multiplication des partenaires sexuels, le harcèlement sexuel et le viol (Honwana, 2012 ; Wood et Jewkes, 2001). En même temps, alors que s'accroît leur autonomie sexuelle, les jeunes femmes doivent affronter la censure et les sanctions sociales, parfois sous la forme de violences, parce qu'elles s'écartent des normes sociales et religieuses fondées sur la « pureté » et la soumission (Honwana, 2012).

Les normes régissant le genre restreignent également les identités et pratiques sexuelles non conventionnelles. Ainsi, au lieu de recevoir le soutien dont il aurait besoin pour comprendre sa sexualité, le jeune qui se déclarerait homosexuel risquerait de s'attirer les condamnations voire les violences d'autrui.

Vu le caractère complexe de la sexualité et ses implications pour le bien-être individuel et social, il est important que la jeunesse soit résolument et adéquatement éduquée dans ce domaine. Cette éducation doit commencer à la maison, mais il est aussi de la responsabilité de l'État de prodiguer une éducation sexuelle complète à l'école. D'autant plus que si l'État et les écoles devaient abdiquer cette responsabilité, les jeunes n'auraient d'autre choix que d'être « éduqués » par leurs pairs, par la télévision et le cinéma, ainsi que par Internet dont la pornographie directement accessible renforce de dangereux clichés sexistes.

L'éducation sexuelle complète se conçoit comme une méthode, adaptée à l'âge et sensible à la culture, d'enseigner la sexualité et les relations au moyen d'informations scientifiquement exactes, réalistes et non moralisatrices. Le terme « complète » insiste sur le fait que cette éducation doit porter sur toute la gamme des informations, compétences et valeurs qui doivent

permettre aux jeunes d'exercer leurs droits en matière de sexualité et de procréation, et de prendre des décisions concernant leur santé et leur sexualité¹⁵.

L'éducation sexuelle devrait permettre aux jeunes de prendre des décisions éclairées au sujet de leur sexualité et de leur santé sexuelle et réduire ainsi leur vulnérabilité aux maladies sexuellement transmissibles, aux abus sexuels et aux grossesses non désirées. Selon le FNUAP, « ces programmes (qui) développent les compétences de vie et favorisent les comportements responsables [...] parce qu'ils sont fondés sur les droits fondamentaux [...] contribuent à promouvoir les droits de l'homme, l'égalité des genres et l'autonomisation des jeunes »¹⁶. Les résultats suivants sont utilisés pour mesurer l'efficacité de tels programmes : un recul de l'âge de la première relation sexuelle, une réduction du nombre de partenaires sexuels et une augmentation de l'utilisation du préservatif et d'autres formes de contraception (FNUAP, 2014).

L'effet positif qu'une éducation sexuelle complète peut avoir sur la santé de la jeunesse est contré par la qualité des informations qui sont fournies aux jeunes. Une étude menée dans 10 pays d'Afrique orientale et australe a révélé des lacunes dans les programmes scolaires, notamment en ce qui concerne la contraception et certains aspects des relations sexuelles et de la sexualité qui étaient plutôt abordés sous un angle négatif, axé sur la crainte. La formation des enseignants est également un obstacle à l'efficacité d'une éducation sexuelle complète, tout comme le sont les normes sociales qui s'opposent à ce que les enseignants présentent la matière de façon assurée et complète (UNESCO, 2013).

Les questions d'accès et leurs dimensions sexospécifiques sont également importantes. Le manque d'informations et de services de santé de qualité, notamment en matière de soins gynécologiques et de contraception d'urgence, touchera plus les jeunes femmes en raison des retombées négatives des grossesses non désirées sur leur santé et leurs perspectives d'éducation. L'accès aux services de santé sera examiné plus avant dans le chapitre III consacré à la santé.

F. Recommandations

L'éducation est la priorité qui s'impose aux décideurs africains, avec ses implications à long terme pour l'accumulation de capital et, partant, la croissance économique et le développement. L'objectif général est de formuler et d'adopter une politique éducative intégrée qui soutienne et épanouisse la jeunesse, et de se faire dans le cadre d'un processus continu d'examen et d'évaluation de la situation des jeunes, moyennant l'élaboration d'un programme d'action national et intersectoriel pour la jeunesse, prévoyant des objectifs spécifiques, assortis de délais, et une évaluation systématique des progrès accomplis et des obstacles rencontrés.

L'équité entre les hommes et les femmes et entre les zones rurales et urbaines doit être assurée au sein de l'éducation. Plusieurs défis doivent être relevés pour que l'éducation profite à tous, dont les suivants : les facteurs qui réduisent la participation des enfants de sexe féminin et de familles pauvres, notamment les contraintes financières, les faibles taux de scolarisation aux niveaux supérieurs de l'éducation, la fréquence élevée des échecs, des redoublements et des abandons, et les défis sexospécifiques qui découragent les jeunes filles d'exceller à tous les niveaux de l'éducation.

Les pays africains devraient s'attacher à une meilleure adéquation entre les compétences acquises par les jeunes et celles attendues de la main-d'œuvre. Au-delà de l'accent mis dans les

¹⁵ UNESCO (sans date), *Sexuality Education*. Page Web consultée le 30 septembre 2015 (contenu expiré) à l'adresse : <http://www.unesco.org/new/en/hiv-and-aids/our-priorities-in-hiv/sexuality-education/>.

¹⁶ Id.

politiques africaines d'éducation de base et de scolarisation primaire, il est clair qu'il n'a pas été accordé assez d'attention au développement des compétences des jeunes afin de les mettre en phase avec la réalité du marché du travail. Une façon d'aborder le problème de l'inadéquation des compétences consiste à combiner éducation formelle et formation en cours d'emploi, cette combinaison pouvant être séquentielle, lorsque la formation a lieu après la scolarisation, ou simultanée.

Bien que l'éducation de base ait connu des améliorations sensibles que viennent attester des taux de scolarisation en hausse dans tout le continent, les systèmes éducatifs et leurs programmes doivent encore être élargis pour y intégrer l'orientation professionnelle, l'éducation culturelle, le développement des compétences comportementales, la promotion de la conscience professionnelle et de l'intégrité, et l'inculcation du sens du service.

La question principale pour les décideurs et les gouvernements serait de concevoir et d'exécuter des programmes d'encouragement et de récompense à l'intention des employeurs qui font travailler des jeunes, ainsi que des interventions favorisant une image positive de la jeunesse. Pour les employeurs, il s'agirait de revoir leurs pratiques de recrutement pour mieux les adapter aux besoins des jeunes, de garantir des emplois à temps partiel aux jeunes qui sont au chômage depuis longtemps, et de mettre sur pied des programmes de stages et d'apprentissages structurés. Les programmes d'observation en situation de travail, par jumelage avec des employés, sont des expériences cruciales pour les jeunes de l'enseignement secondaire ou tertiaire. Les établissements d'enseignement ou de formation devraient mettre au point et exécuter des programmes tournés vers le marché et nouer des partenariats avec les entreprises dans les domaines de la formation et de la recherche, prévoyant notamment la mise en commun des infrastructures.

En ce qui concerne la sexualité elle-même, l'éducation sexuelle complète doit aborder la sexualité féminine au regard de notions autres que la procréation, notamment en considérant celles de plaisir et de choix. L'éducation sexuelle devrait aussi sensibiliser les jeunes aux dangers des sexualités conventionnelles fondées sur les principes d'inégalité des genres et d'hégémonie masculine.

Les écoles sont un lieu important pour ce type d'éducation dès lors que la majorité des enfants et des jeunes acquièrent au moins une éducation primaire de base. L'éducation sexuelle complète doit par conséquent être au programme du primaire au secondaire. Dispensée dans les écoles, elle peut être renforcée par des programmes informels *extra muros*. Au Maroc, par exemple, le Ministère de l'éducation a créé dans les centres urbains 25 « Espaces Santé Jeunes » qui proposent des services de consultation médicale et d'écoute où les jeunes peuvent obtenir des informations et un accompagnement psychologique (Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, 2013).

Un examen de l'efficacité de l'éducation sexuelle complète en a déterminé les conditions suivantes : le recours à des méthodes d'enseignement et d'apprentissage participatives, la fixation d'objectifs concrets touchant au comportement, le ciblage de comportements et de situations sur lesquelles les jeunes ont un certain contrôle ainsi que le développement de leur sentiment d'être des agents, et l'incorporation de discussions portant sur les valeurs personnelles et sociales (FNUAP, 2014).

III. Santé

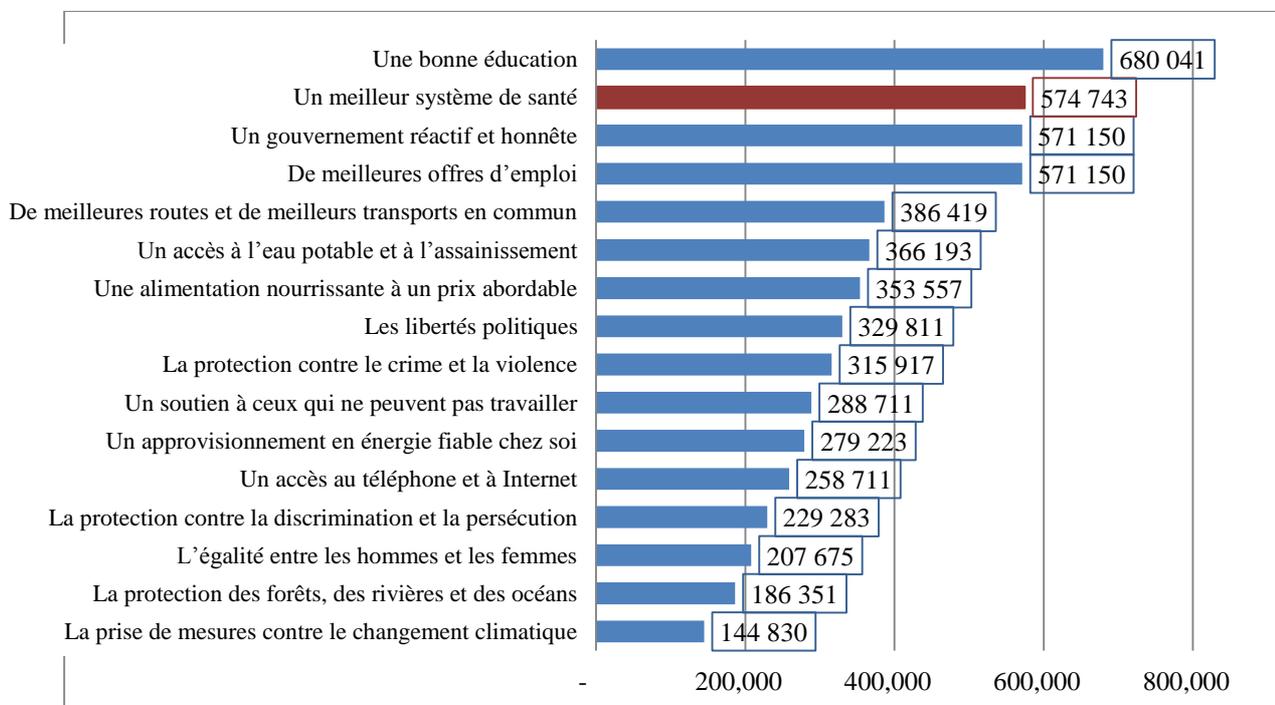
Faire en sorte que les jeunes, conformément aux principes d'inclusivité, d'équité et d'universalité, jouissent du meilleur état de santé physique et mentale possible.

Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse (traduction)¹⁷.

Un examen des publications spécialisées consacrées à la situation des jeunes africains a conclu que la santé était l'aspect de la question qui avait donné lieu aux études les plus abondantes. Ces études tendaient toutefois à dresser un bilan sanitaire négatif, mettant davantage l'accent sur la vulnérabilité de la jeunesse à la maladie, en particulier aux infections sexuellement transmissibles, que sur les mesures préventives et le droit à la santé (Kuchanny et Sumberg, 2010). Pour corriger cette perspective étroite, divers organismes qui s'occupent de la santé des jeunes africains ont recommandé que soit adoptée une approche d'ensemble qui tienne compte de toutes les dimensions de la santé, y compris les contextes socioculturels et socioéconomiques dans lesquels les actions en faveur de la santé de la jeunesse doivent être entreprises (par exemple : Union africaine, 2006 ; OMS, 2006 ; CEA, 2009).

Les jeunes eux-mêmes accordent une importance particulière à l'amélioration des soins de santé. Selon My World (2015), l'*Enquête mondiale des Nations Unies pour un monde meilleur*, les jeunes en Afrique ont jugé que la santé était aussi importante, voire plus importante, que l'emploi et l'amélioration de la gouvernance (figure 6), seule l'éducation étant plus importante que la santé à leurs yeux.

Figure 6
Priorités les plus importantes aux yeux des jeunes africains (16-30 ans)



Source : MyWorld (données extraites le 24 septembre 2015). Mise à jour consultable à l'adresse : <http://data.myworld2015.org/?lang=fr>.

¹⁷ Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse. Consultable en anglais à l'adresse : <http://www.unsceb.org/content/un-system-wide-action-plan-youth>.

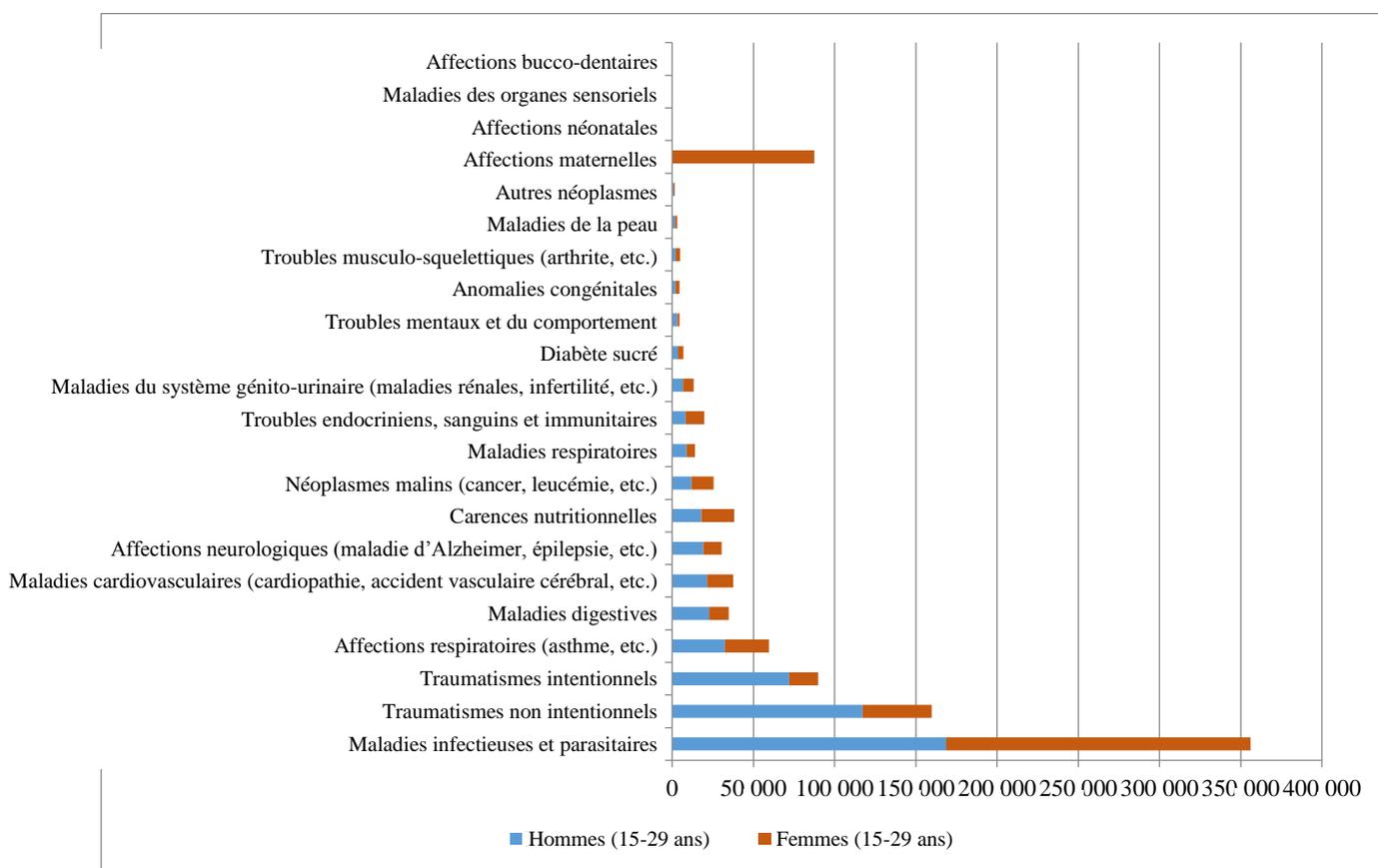
Quels sont les questions de santé auxquelles sont confrontés les jeunes, et dans quelle mesure les systèmes de santé répondent-ils à ces besoins ? Quelles politiques ont été adoptées pour sauvegarder le droit des jeunes à prendre des décisions concernant leur santé, ainsi que pour encourager la défense de leurs intérêts dans ce domaine ?

A. Situation sanitaire des jeunes

Les jeunes connaissent les mêmes causes de mauvaise santé que le reste de la population, quoique à des degrés différents, dont les cinq qui représentent la plus grande charge de morbidité pour le continent, à savoir les infections des voies respiratoires inférieures, le VIH/sida, les maladies diarrhéiques, le paludisme et les complications liées à la prématurité (OMS/AFRO, 2014), auxquelles s’ajoutent la malnutrition, l’abus de substances psychoactives, la maladie mentale, les traumatismes et la violence. La maladie fait peser sur les jeunes une charge de morbidité souvent occasionnée ou alourdie par la pauvreté et d’autres formes de privation et d’exclusion, ainsi que par des environnements culturels qui vont à l’encontre de leur santé (CEA, 2009).

Selon les données des *Global Health Estimates* relatives à 2012 (OMS, 2012a), les infections et les maladies parasitaires sont les premières causes de décès parmi les jeunes (15-29 ans) du continent ; le VIH/sida était responsable de la moitié exactement de ces décès, l’autre moitié étant le fait notamment des maladies diarrhéiques, de la méningite, du paludisme et de la tuberculose (figure 7).

Figure 7
Causes de décès parmi les jeunes (15-29 ans)

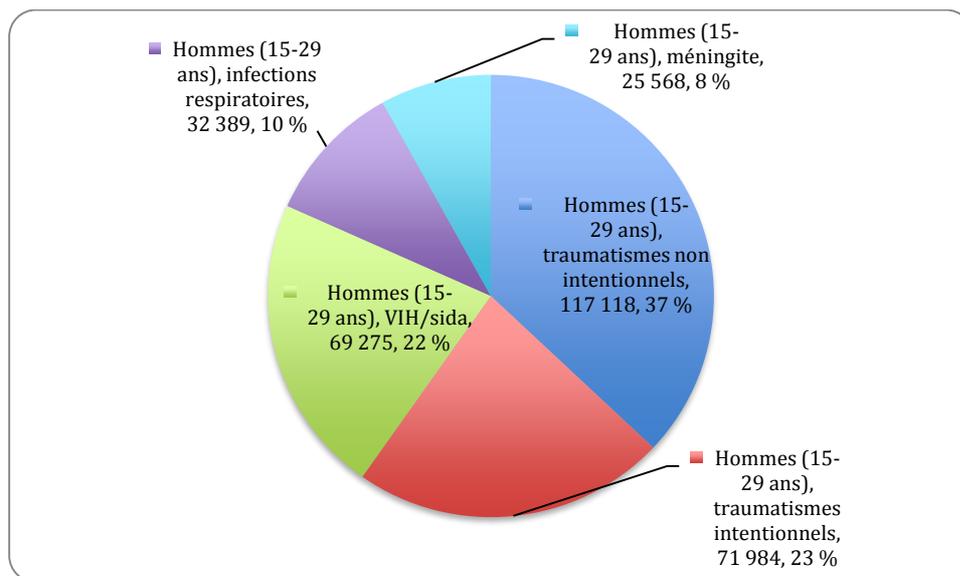


Source : OMS (2012a).

La ventilation des mêmes données selon le genre fait ressortir des différences entre les vulnérabilités sanitaires des jeunes hommes et des jeunes femmes (figures 7, 8 et 9). Les traumatismes non intentionnels, résultant principalement d'accidents de la route et d'accidents domestiques, sont la première cause de mortalité chez les premiers, suivis par les traumatismes intentionnels, parmi lesquels la violence interpersonnelle (qui représente 70 % de cette catégorie) et l'automutilation. Le VIH/sida est la première cause de décès chez les secondes, suivie par les affections maternelles et les traumatismes non intentionnels.

Figure 8

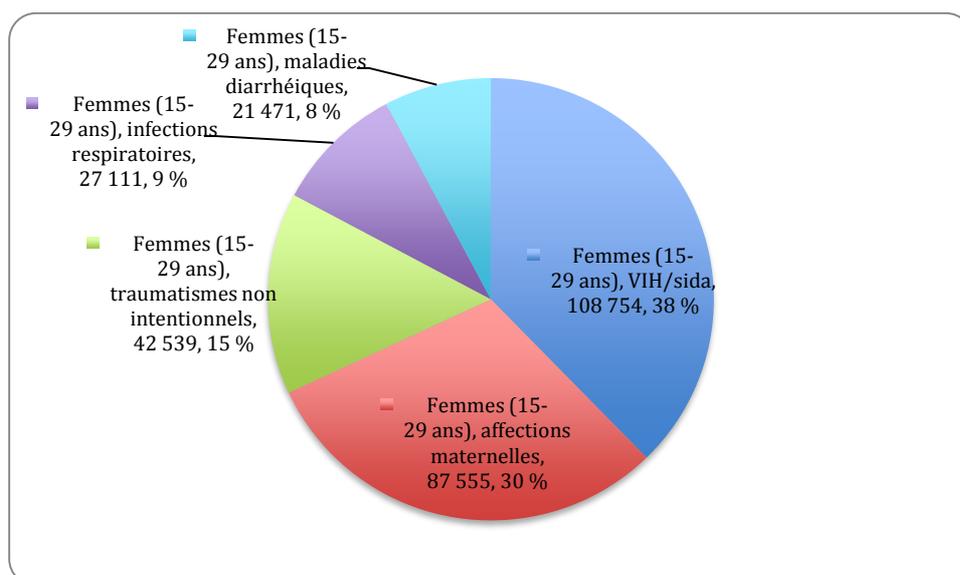
Cinq premières causes de mortalité des jeunes hommes (15-29 ans)



Source : OMS (2012a).

Figure 9

Cinq premières causes de mortalité des jeunes femmes (15-29 ans)



Source : OMS (2012a).

Les figures 8 et 9 mettent également en évidence les conséquences les plus extrêmes des faits de santé parmi les jeunes, et les aspects de leur santé qui exigent une plus grande attention. Le VIH/sida, les grossesses et les traumatismes sont les premières causes de mortalité des jeunes africains, et méritent par conséquent plus ample analyse. La santé mentale est une question sanitaire relativement négligée qui peut cependant réduire sensiblement la qualité de vie. C'est pourquoi la section 3 plus bas lui est consacrée.

1. Santé sexuelle

La santé sexuelle est une notion complexe désignant « un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social se rapportant à la sexualité » (OMS, 2006, p. 5) qui transcende le bien-être physique et émotionnel de la personne ou son droit à la vie privée et à l'indépendance. Assurer la santé sexuelle des jeunes consiste également à prévenir les problèmes de santé sexuelle, tels que les infections sexuellement transmissibles, les grossesses non désirées, la stérilité, les violences sexuelles et les problèmes mentaux liés à la santé sexuelle. Cela veut aussi dire encourager des identités et des relations sexuelles saines, protéger les jeunes des violations de leur droit au bien-être sexuel, et plaider pour leur droit d'être informés et de prendre des décisions concernant leur santé sexuelle (OMS, 2015a).

Un aspect de la santé sexuelle des jeunes qui préoccupe beaucoup les décideurs est la prévalence du VIH/sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles. La pandémie du VIH/sida a mis le continent à mal pendant des décennies. L'Afrique subsaharienne doit faire face à 66 % des nouvelles infections à VIH, avec des différences frappantes au sein du continent : les cinq pays qui souffraient des taux de prévalence les plus élevés en 2011 se trouvaient en Afrique australe : le Lesotho (10,9 %), le Swaziland (10,8 %), l'Afrique du Sud (8,6 %), le Botswana (6,6 %) et le Zimbabwe (5,6 %) (ONUSIDA, 2014). Les jeunes sont plus susceptibles que toute autre tranche d'âge de contracter le VIH/sida (CEA, 2009), et les jeunes femmes encore plus (ONUSIDA et Union africaine, 2015). En 2011, le taux de prévalence du VIH parmi les 15-24 ans était de 2,1 %, atteignant non moins de 3 % chez les jeunes femmes, par rapport à 1,3 % chez les jeunes hommes (BAD, Union africaine et CEA, 2014).

Les taux d'infection à VIH plus élevés chez les jeunes peuvent être attribués à plusieurs facteurs. Pour commencer, selon une étude consacrée aux risques de santé et aux comportements associés entre 2005 et 2011, moins du tiers (29 %) des jeunes africains avaient une connaissance complète du VIH/sida (Union africaine et FNUAP, 2011). Certains comportements ont également été mis en corrélation avec des taux de prévalence du VIH/sida plus élevés, à savoir la précocité des relations sexuelles, la multiplicité des partenaires sexuels et l'utilisation insuffisante du préservatif (CEA, 2009).

Encadré 2

Qui risque le plus de contracter le VIH/sida en Afrique du Sud ?

L'Afrique subsaharienne a connu la plus grave pandémie de VIH/sida, et l'Afrique du Sud fait partie des pays les plus touchés. À l'échelle du monde, c'est le pays qui compte le plus grand nombre de personnes vivant avec le VIH, soit 6,8 millions d'individus selon l'estimation de l'ONUSIDA (2014). Les populations les plus susceptibles de contracter ou de transmettre le VIH sont les suivantes :

« Les jeunes femmes de 15 à 24 ans ; les gens qui vivent près des routes nationales et dans les implantations sauvages; les jeunes qui ne sont pas scolarisés et les filles qui quittent l'école avant d'obtenir le diplôme de l'enseignement secondaire; les membres des groupes socioéconomiques inférieurs; les hommes non circoncis; les personnes handicapées et souffrant de troubles mentaux; les travailleurs du sexe et leurs clients; les personnes qui abusent de l'alcool et des substances illégales; les hommes qui ont des relations avec des hommes et des transgenres. » (Gouvernement sud-africain, 2012, p. 12)

Étude de cas consacrée à l'Afrique du Sud par Grace Chisamya (Section de la population et de la jeunesse de la Division des politiques de développement social de la CEA, août 2015).

Au-delà des comportements individuels, le contexte socioéconomique accroît la vulnérabilité des jeunes à la maladie. C'est notamment le cas de la pauvreté et des normes sexistes. Les jeunes femmes sont particulièrement exposées à des facteurs de risques tels que la précocité du mariage et de l'activité sexuelle. Ces facteurs sont problématiques en ce qu'ils exposent les jeunes femmes aux grossesses précoces, aux maladies sexuellement transmises et aux mauvais traitements physiques et psychologiques. Il leur ravit également le pouvoir de prendre des décisions affectant leur propre santé, notamment concernant l'utilisation des contraceptifs (Union africaine et FNUAP, 2011 ; Ringheim et Gribble, 2010 ; CEA, 2009). Selon un examen de données relatives à la santé génésique recueillies par enquêtes dans 15 pays africains, l'âge médian de la première expérience sexuelle pour les jeunes femmes se situait entre 16 et 18 ans, et l'âge médian du mariage entre 18 et 20. Pour les hommes, les fourchettes correspondantes allaient de 15 à 20 ans et de 22 à 26 ans. Ces chiffres cachent toutefois le fait qu'une proportion troublante de jeunes femmes vivaient leur première expérience sexuelle avant d'avoir 15 ans (19 % au Libéria, 24 % au Mali et 28 % au Mozambique, par exemple), et dans une écrasante majorité avec des hommes plus âgés (Ringheim et Gribble, 2010). La précarité économique peut en outre pousser les femmes à se livrer à des activités sexuelles à haut risque, telles que les rapports sexuels tarifés ou monnayés, ou encore les exposer à des rapports sexuels forcés (CEA, 2009).

Les femmes sont confrontées aux problèmes de santé sexuelle particuliers que sont les grossesses précoces ou non désirées, les complications liées à l'accouchement et les avortements dangereux. Pour la majorité des jeunes femmes africaines, l'activité sexuelle a lieu dans le cadre du mariage, et ce mariage (souvent à un homme plus âgé) peut les exposer au VIH/sida. Selon le FNUAP (2005), au moins 80 % des nouvelles infections par le VIH atteignant les femmes se produisaient dans le cadre du mariage ou de relations à long terme. Les mariages précoces conduisent aux grossesses précoces, elles-mêmes associées entre autres à la mortalité maternelle, la mortalité infantile et la fistule. Bien que la grossesse adolescente soit en déclin, sa fréquence reste alarmante : une femme âgée de 20 à 24 ans sur quatre a déclaré avoir donné naissance avant l'âge de 18 ans (tableau 7).

Tableau 7
Quelques indicateurs de la santé sexuelle des jeunes

Région	Fertilité		Mariage		MGF	
	Femmes (20-24 ans) ayant accouché avant l'âge de 18 ans (en pourcentage) 2000-2009	Nombre de naissances pour 1 000 filles (15-19 ans) 2000-2009	Femmes (20-24 ans) mariées ou concubines avant l'âge de 18 ans (en pourcentage) 2000-2009	Filles (15-19 ans) mariées ou concubines (en pourcentage) 2000-2009	Femmes (15-49 ans) mutilées (en pourcentage) 1997- 2009	Femmes (15-49 ans) ayant au moins une fille mutilée (en pourcentage) 1997-2008
Afrique	25	108	34	22	47	26
Afrique subsaharienne	28	123	38	23	40	27
Afrique de l'Est et australe	27	118	35	19	42	..
Afrique de l'Ouest et centrale	29	129	42	27	33	24
Moyen-Orient et Afrique du Nord	..	38	18	15
Asie du Sud	22	54	46	28
Asie de l'Est et Pacifique	8	18	18	11
Amérique latine et Caraïbes	18	75	29	18
Pays industrialisés	..	23
Monde	20	51	..	21

Source : Union africaine et FNUAP (2011), « Tableau 7.1 », établi sur la base de données de l'UNICEF (2011).

Abréviation : MGF, mutilation génitale féminine.

Outre les aléas qu'elles représentent pour la santé physique, les circonstances dans lesquelles les jeunes femmes vivent leurs rapports sexuels sont contraires à la juste perception qu'elles devraient avoir de leur sexualité, notamment de leur droit au choix et au plaisir.

La prestation de services de santé sexuelle – prévention ou détection et traitement des problèmes de santé sexuelle par des travailleurs sanitaires, comprenant souvent la fourniture d'informations, de conseils et d'accompagnements psychologiques (OMS, 2012b, p. 3) – souffre de l'insuffisance des installations et du manque de formation du personnel (OMS, 2015a). À ces difficultés tenant aux ressources matérielles et humaines s'ajoutent les valeurs culturelles (parfois institutionnalisées et consacrées par les lois, comme celles qui concernent l'accès à la contraception et à l'avortement) qui retiennent les travailleurs sanitaires d'aborder ouvertement les questions de santé sexuelle, et de défendre le droit des jeunes à l'information et à l'autonomie lorsqu'il s'agit de leur santé sexuelle (OMS, 2012b ; OMS, 2015a).

2. Traumatismes et violences

Les traumatismes sont une des principales causes de décès parmi les jeunes (voir figure 7). Chez les garçons et les jeunes hommes, ils dépassent le VIH/sida (voir figure 8). Si l'on analyse de plus près les données de l'OMS (2012a) pour la période 2002-2012, il ressort que 64 % de ces décès sont dus aux traumatismes non intentionnels, et que près des trois quarts de ces traumatismes non intentionnels sont causés par des accidents de la route, le reste étant le fait de noyades, d'expositions au feu et à la chaleur, et de chutes.

Quant aux traumatismes intentionnels, ils sont responsables des 36 % restants de décès dus aux traumatismes, dont le tiers sont le fait de violences interpersonnelles survenues dans le cadre de conflits de petites envergure et de guerres. Les jeunes hommes sont plus susceptibles que les jeunes femmes d'être touchés par les violences interpersonnelles. Ils représentent 81 % des décès causés par celles-ci. Selon l'OMS (2012a), l'automutilation compte pour un tiers de la mortalité liée aux traumatismes intentionnels chez les jeunes, ce qui indiquerait que les problèmes de santé mentale font partie de la problématique (OMS, 2012a). Les diverses guerres

civiles qu'a connues le continent sont des contextes dans lesquels de nombreux jeunes ont été confrontés aux violences physiques et sexuelles, les adolescentes étant particulièrement vulnérables à l'enlèvement et aux viols dans les situations de conflit (ONUSIDA et Union africaine, 2015). Sans compter que même en temps de paix, les normes sexistes sont telles que les jeunes femmes sont plus exposées aux violences (Ringheim et Gribble, 2010 ; CEA, 2009).

Les violences sexistes, y compris celles infligées par la mutilation génitale féminine, représentent un grand danger pour la santé physique et mentale des jeunes femmes, et méritent plus d'attention qu'elles n'en reçoivent. Comme indiqué plus haut dans la section du chapitre II consacrée à l'éducation sexuelle complète, les violences sexistes sont une des conséquences des normes sexistes qui encouragent l'agression chez les hommes et la soumission chez les femmes. Le chômage, la pauvreté et l'inégalité des revenus sont des facteurs qui peuvent également accroître les violences faites aux femmes (Wood et Jewkes, 2001 ; OMS, 2002). À cela s'ajoute que la violence se mêle et contribue à d'autres problèmes sanitaires et sociaux, tels que l'absentéisme scolaire, la criminalité, l'abus de substances psychoactives et les maladies sexuellement transmissibles (OMS, 2002).

3. Santé mentale

La santé mentale est sans doute l'aspect de la santé qui suscite le moins d'attention, et ce, même dans des situations qui nécessiteraient manifestement qu'on s'en préoccupe. Des diverses guerres civiles qu'elle a endurées, l'Afrique a hérité des dizaines de milliers d'anciens soldats et d'esclaves sexuels. Récemment encore, des jeunes ont été entraînés dans un autre type de guerre, entre extrémistes religieux cette fois, dont il sera question au chapitre IV consacré à l'inclusion politique. De telles expériences, qu'elles consistent à prendre part aux violences ou à en être victime, entraînent pour la jeune personne des séquelles psychologiques susceptibles d'affecter tous les aspects de sa vie – éducation, perspectives d'emploi, famille, relations avec les pairs, estime de soi – et la conduire à des comportements violents vis-à-vis d'autrui ou d'elle-même.

Les jeunes souffrent d'une variété de problèmes mentaux, notamment de dépression, d'anxiété, et de troubles de l'alimentation, ainsi que de problèmes comportementaux, tels que les comportements suicidaires et le trouble déficitaire de l'attention (DAES, 2014). Les États africains n'ont pas non plus su mettre au point de véritables politiques de soutien à l'éducation, à l'emploi et aux droits généraux des personnes intellectuellement handicapées, y compris celles qui présentent des troubles du spectre autistique.

S'il est vrai qu'il n'y a guère d'informations sur les questions de santé mentale touchant les jeunes en Afrique subsaharienne, il existe cependant quelques études portant sur des pays individuels qui donnent une bonne idée de la nature et de l'étendue des défis de santé mentale auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes dans la région. À l'issue d'un examen systématique des questions de santé mentale relevées dans six pays d'Afrique subsaharienne – la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Kenya, le Nigéria, l'Afrique du Sud et l'Ouganda – Cortina *et al.* (2012) ont conclu qu'un enfant sur sept y souffrait d'un trouble mental, tandis que se fondant sur ces chiffres, Atilola (2014) a estimé à 20 % le taux de prévalence des troubles de santé mentale parmi les enfants subsahariens.

De récentes études concernant le Ghana ont également mis en évidence l'existence d'un lien significatif chez les jeunes entre les modes de vie sédentaires et la dépression, en particulier dans les ménages aisés, ce qui donne à penser que la santé mentale est liée à la santé physique (Asare, 2013 ; Asare et Danquah, 2015). Il n'y a guère de littérature sur les différences entre les genres pour ce qui est de la prévalence des problèmes de santé mentale chez les jeunes

africains. L’OMS apporte toutefois un éclairage sur la question au moyen de ses grandes estimations mondiales. Selon elle¹⁸, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de souffrir de dépression, d’anxiété et de symptômes somatiques, tandis que les troubles liés à la dépendance à l’alcool sont deux fois plus fréquents chez les hommes que chez les femmes.

Aux causes parfois génétiques que présentent les problèmes de santé s’ajoutent les facteurs de risques liés au milieu, notamment la pauvreté, le harcèlement, les faits de vie traumatisants (tels que les décès, les violences familiales, les infractions violentes, les catastrophes naturelles et les accidents) et le fait de vivre des conflits ou d’y assister (DAES, 2015). La pression de réussir à l’école et de trouver un emploi peut également ajouter aux difficultés de santé mentale rencontrées par les jeunes.

Lorsqu’ils ne sont pas traités, les problèmes de santé mentale peuvent conduire à la stigmatisation, à l’exclusion et à d’autres formes de préjudices sociaux et physiques (OMS, 2010), et avoir ainsi une incidence néfaste sur tous les aspects du bien-être du jeune, notamment en matière d’emploi, d’éducation, de participation politique et civique, et de jouissance des droits fondamentaux.

L’*Atlas de la santé mentale* (OMS, 2015b) dresse un bilan général désolant de la situation des politiques sanitaires du continent. En 2014, 39 % des pays constituant la Région Afrique de l’OMS ne disposaient pas de données de santé mentale pour les deux années précédentes. Bien que 71 % des pays de la Région aient déclaré s’être dotés d’une politique ou d’un plan spécifique à la santé mentale, seuls 14 % pouvaient affirmer que ces dispositifs étaient à la fois disponibles et appliqués. Le défaut de mise en œuvre des politiques disponibles est partiellement dû au manque de ressources. L’OMS rapporte que 0,6 % seulement des médecins et du personnel infirmier de la Région Afrique reçoivent une formation en santé mentale, que le rapport du personnel de santé mentale à la population est de 1,4 agent pour 100 000 personnes, et qu’en ce qui concerne les installations spécialisées en santé mentale, il y a un établissement de soins ambulatoires pour 3,31 millions de personnes et un établissement hospitalier pour 8,36 millions de personnes.

4. Maladies infectieuses

Les maladies infectieuses et parasitaires sont la première cause de mortalité au sein de la jeunesse (figure 7). Le fait qu’elles comprennent les infections liées à l’hygiène et à l’assainissement, dont le choléra, la tuberculose et le paludisme, met à nouveau en évidence le rapport qui existe entre la santé et les conditions socioéconomiques. Les poussées de maladies infectieuses peuvent faire des ravages, comme l’atteste le cas récent et spectaculaire de la crise de l’Ebola survenue entre 2013 and 2016. La maladie à virus Ebola, dont les poussées avaient jusqu’alors été occasionnelles, contenues et limitées à un ou deux pays, a pris les proportions d’une crise sanitaire et économique qui a mis à jour les déficiences des systèmes de prestations sanitaires et d’intervention à l’échelle du continent et du monde, dévastant les économies des trois pays les plus affectés : la Sierra Leone, le Libéria et la Guinée. De telles situations affectent les jeunes de la même façon que les adultes, notamment par la maladie et la perte de proches, tout en mettant également à mal leur éducation, lorsque les écoles doivent fermer leurs portes.

5. Maladies non transmissibles

Les maladies non transmissibles ou liées au mode de vie comme le diabète de type 2, l’hypercholestérolémie et l’hypertension artérielle méritent au moins une mention en tant que

¹⁸ Voir en anglais : http://www.who.int/mental_health/prevention/genderwomen/en/.

problématique sanitaire de plus en plus grave sur le continent. Si la prévalence des maladies liées au mode de vie est relativement faible parmi les jeunes, c'est dès le jeune âge qu'apparaissent les comportements associés à ces maladies, comme le manque d'activité physique et la consommation d'aliments malsains, à haute teneur en sucre et en graisse.

6. Handicap

Le handicap, c'est-à-dire « toute réduction (résultant d'une déficience) partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité d'une façon, ou dans des limites considérées comme normales pour un être humain » (OMS, 1980, p. 143 en anglais / CTNERHI-INSERM, 1988, p. 135 en français), n'est pas un problème entièrement médical ou relevant exclusivement de la santé, en ce qu'il résulte en partie des façons d'organiser la société et de concevoir des cadres bâtis qui ne tiennent pas compte des personnes en situation de handicap physique ou intellectuel (Harris et Enfield, 2003 ; OMS, 2001). Le handicap figure toutefois dans le présent chapitre consacré à la santé parce que bon nombre de ses formes résultent d'anomalies génétiques, de maladies diverses et de violences. Une étude réalisée par l'OMS (2004) dans 29 pays africains a conclu à l'incidence élevée de handicaps touchant la mobilité, l'ouïe et la vue, et causés par la polio, la rougeole, le paludisme, la drépanocytose, la lèpre, les anomalies congénitales, la malnutrition et la mauvaise administration d'injections ou de thérapies médicales.

Outre que le handicap soit dans certains cas une question sanitaire (lorsqu'il est causé par des problèmes de santé ou peut exacerber ceux-ci), il a des implications pour d'autres aspects de la vie. Ainsi les personnes en situation de handicap ont-elles des taux d'emploi inférieurs à ceux de la population en général, le sort des femmes à cet égard étant encore pire que celui des hommes (OMS, 2011). En outre, la stigmatisation des personnes handicapées réduit leurs chances d'accéder à l'éducation et de participer à la vie civique (Koszela, 2013).

B. Recommandations

Les actions entreprises afin d'améliorer la santé de la jeunesse sont entravées par le manque de données en la matière, à l'exception toutefois du VIH/sida et de certains aspects de la santé procréative. Il en est ainsi en raison du parti des États de concentrer leurs études et collectes de données relatives à la santé des jeunes sur ses aspects sexuels, au détriment des autres, et du défaut d'établir le lien entre la santé des jeunes et les milieux socioéconomiques et culturels dans lesquels ils vivent.

L'engagement en faveur de la santé de la jeunesse devrait se manifester par des actions concertées des gouvernements en vue de collecter des données complètes sur la situation sanitaire des jeunes, ventilées en fonction de l'âge, du genre, du niveau d'instruction et de la catégorie de revenus (CEA, 2009), et d'investir dans des travaux de recherche sur les questions sanitaires qui touchent les jeunes.

L'analyse qui précède a mis en évidence le rôle sous-jacent et aggravant que la pauvreté jouait dans les difficultés de santé auxquelles étaient confrontés les jeunes. Pour faire face aux causes structurelles sous-jacentes de la mauvaise santé, les gouvernements africains pourraient notamment promouvoir une protection plus large des jeunes au titre de l'assurance maladie, et en particulier la gratuité ou le subventionnement des soins de santé sexuelle. Par ailleurs, si l'on considère l'environnement social, au-delà des soins de santé immédiats, les gouvernements pourraient envisager la création de plus d'espaces et de programmes récréatifs pour les jeunes, ce qui pourrait améliorer leur bien-être sur les plans physique et mental, et les protéger plus particulièrement des maladies non transmissibles ou liées au mode de vie.

En ce qui concerne le VIH/sida en particulier, les décideurs doivent s'attaquer à la maladie à trois niveaux – individuel, communautaire et national – et viser à la fois ses dimensions comportementales, biomédicales et structurelles, comme le Nigéria a partiellement réussi à le faire avec sa stratégie d'interventions baptisée « Minimum Prevention Package Intervention », dont l'approche est inspirée de la « prévention combinée » de l'ONUSIDA¹⁹. Pour commencer, comme la maladie est liée à un manque de connaissances, les interventions visant à accroître les connaissances des jeunes sur le VIH/sida peuvent contribuer à en réduire la prévalence au sein de la jeunesse. Cela peut se faire dans le cadre de l'éducation sexuelle complète prodiguée à l'école, comme envisagé dans le chapitre II ci-dessus. L'éducation et l'accompagnement psychologique des jeunes peuvent également être assurés dans d'autres contextes, comme les hôpitaux et les cliniques, ou dans le cadre de programmes menés par les pouvoirs publics ou la société civile dans le but d'améliorer la santé sexuelle des jeunes.

Les interventions en vue de réduire les comportements à risques, premières à recueillir les faveurs des praticiens et des décideurs, se sont également avérées efficaces. Elles consistent notamment à promouvoir l'abstinence, le retardement des premiers rapports sexuels, la réduction du nombre de partenaires sexuels et l'utilisation des contraceptifs. Le recours aux « pairs éducateurs » est une caractéristique importante de ces programmes visant à modifier les comportements. Les interventions biomédicales sont un autre aspect de la prévention combinée. Elles consistent à réduire les cas de transmission du VIH/sida en recourant notamment au dépistage, au traitement, aux conseils et à la distribution de préservatifs.

Les facteurs socioéconomiques qui rendent les jeunes plus vulnérables au VIH/sida appellent une plus grande attention. La pauvreté en est un d'importance, qui va de pair avec une alimentation déficiente, une immunité amoindrie face à la maladie, un accès insuffisant aux soins de santé et aux informations sanitaires, et une initiation précoce aux rapports sexuels, y compris dans le cadre du mariage. L'inégalité dans les rapports entre les genres est un autre de ces facteurs, qui encourage la dépendance socioéconomique des jeunes femmes vis-à-vis des hommes (souvent plus âgés), et les expose à l'exploitation à l'intérieur comme à l'extérieur des relations intimes, notamment lorsqu'elles se sentent obligées ou forcées d'avoir des relations sexuelles non protégées (Bankole *et al.*, 2004 ; ONUSIDA et Union africaine, 2015 ; CEA, 2009). L'approche combinée aborde ces problèmes structurels par l'éducation civique et le dialogue sur l'inégalité des genres, par le plaidoyer en faveur de l'égalité des genres et par les interventions visant à réduire la pauvreté.

Les violences sexistes, omniprésentes sur le continent, constituent une atteinte grave à la santé des jeunes femmes. La mutilation génitale féminine, qui en est une des manifestations, a été visée par de nombreux programmes et rendue illégale dans certains pays. Le harcèlement et les abus sexuels méritent également une mobilisation des gouvernements en vue de la promulgation et de l'application de lois et de la mise au point de programmes tendant à sensibiliser les citoyens à la nature et aux conséquences de la violence sexiste.

Lorsque les jeunes ont des comportements violents, ceux-ci se sont souvent manifestés dès la petite enfance, trouvant leur origine dans certains traits biologiques et psychologiques ainsi que dans l'influence de la famille, des pairs et de la communauté, et ils sont susceptibles de perdurer jusqu'à l'âge adulte. C'est pourquoi l'OMS (2002) recommande des stratégies de prévention de la violence chez les jeunes applicables à tous les âges de la vie et aux niveaux individuel, familial, communautaire et sociétal. Il s'agit notamment de programmes

¹⁹ Voir Gouvernement fédéral du Nigéria (sans date), Minimum Prevention Package Intervention. Guide consultable à l'adresse : <http://sbccvch.naca.gov.ng/sites/default/files/National%20Minimum%20Prevention%20MPPI%20Guide.pdf>.

d'enrichissement préscolaire, de programmes périscolaires, de campagnes d'information sur l'abus de drogues et la violence, de la promotion d'environnements scolaires et locaux plus sûrs, et de mesures de réduction de la pauvreté et des inégalités.

La question du handicap mérite qu'on s'y intéresse davantage au moyen de programmes et d'interventions en bonne et due forme. De nombreux pays africains ont adhéré à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et ont adopté des politiques et des lois en la matière (Open Society Initiative for Southern Africa, 2013 ; OMS, 2004). Il importe à présent que ces directives et textes soient effectivement mis à exécution.

Un programme de santé pour la jeunesse ne saurait simplement tendre à la modification des comportements, il doit également se fonder sur le respect des droits des jeunes en matière de santé et sur leur capacité – moyennant l'éducation voulue, un environnement sûr et privé et des conseils appropriés – de prendre des décisions informées dans l'intérêt de leur propre santé (CEA, 2009 ; OMS, 2012b). Les prestataires de soins de santé doivent être formés de sorte à pouvoir communiquer avec les jeunes au sujet de cet aspect de leur santé (OMS, 2015a), y compris sur les questions de santé mentale telles que l'abus de substances psychoactives et l'automutilation. Pour fournir des services de santé adaptés à la jeunesse, il faut que les jeunes aient notamment leur mot à dire sur les services à proposer, les systèmes qui en assureront la prestation, et leur gestion (CEA, 2009). Les jeunes ont également un rôle utile à jouer en tant que « pairs éducateurs » (voir encadré 3). Selon les données disponibles, les mesures prises pour adapter les services de santé aux jeunes conduisent à leur utilisation accrue par les intéressés (OMS, 2012b).

Encadré 3

Sensibilisation par les pairs à la prévention du VIH en Afrique du Sud

L'initiative loveLife dispose d'un effectif national de 1 200 « pairs éducateurs ». Ce sont des bénévoles à temps plein appelés *groundBREAKERS* ou « pionniers » qui vont consacrer une année à devenir des chefs de file de la prévention du VIH dans leurs communautés. Âgés de 18 à 25 ans, ils suivent une série de programmes de formation destinés à les informer sur les caractéristiques d'une sexualité saine et d'un mode de vie positif, et à les équiper des compétences de mobilisation locale, de présentation, de facilitation et de gestion de manifestations et de projets dont ils auront besoin pour mener à bien leur travail de proximité et de sensibilisation auprès des jeunes. Très motivés, ils sont présents à travers l'Afrique du Sud et mènent leurs activités dans les centres de jeunesse loveLife, les écoles, les cliniques et au sein de groupes de jeunesse dans diverses communautés.

Les *groundBREAKERS* personnifient une philosophie fondée sur un mode de vie positif et sain, et sont en première ligne de la prestation des services de loveLife. Depuis sa création en 2001, plus de 7 000 jeunes ont suivi le programme des *groundBREAKERS*. Chaque année, celui-ci bénéficie en outre de l'appui d'environ 6 000 à 8 000 *Mpintshis*, ou « amis », qui sont des jeunes âgés de 12 à 25 ans qui aident les *groundBREAKERS* à exécuter les programmes que loveLife consacre à la santé sexuelle et au mode de vie. Travaillant de concert avec les *groundBREAKERS*, les *Mpintshis* conduisent des séances de motivation, promeuvent la bonne condition physique et la santé, et stimulent la pensée créative. Ils mènent des discussions sur la santé sexuelle et la sexualité, organisent des compétitions sportives et des concours de débats, et facilitent la production et la diffusion de contenus radiophoniques.

Étude de cas consacrée à l'Afrique du Sud par Grace Chisamya (Section de la population et de la jeunesse de la Division des politiques de développement social de la CEA, août 2015). Des informations en anglais sont également consultables à l'adresse :

<http://www.lovelife.org.za/corporate/lovelife-programmes/youth-leadership-development/groundbreakers/>.

IV. Inclusion politique

Faire en sorte que les jeunes soient progressivement et véritablement inclus dans les processus politiques et décisionnels aux niveaux local, national, régional et international.

Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse (traduction)²⁰.

Historiquement, et bien que constituant depuis longtemps une force politique, la jeunesse est exclue des systèmes politiques officiels et des structures gouvernementales en place. Les jeunes se sont vigoureusement engagés dans les mouvements dirigés contre diverses formes d'oppression, qu'il s'agisse du colonialisme, de l'apartheid ou de la dictature. La lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, la guerre des Mau Mau contre l'administration coloniale britannique au Kenya et, plus récemment, les mobilisations de résistance au Burkina Faso, au Burundi, en Égypte, au Niger, au Sénégal, en Afrique du Sud et en Tunisie sont quelques exemples de ces engagements.

Si les jeunes ont parfois été les agents de leur propre activisme politique, les énergies politiques qu'ils ont déployées ont aussi été subtilement mises au service d'intérêts divers. Dans sa perspective historique, Cooper (2008, p. 193) fait l'observation suivante :

[C]e qu'il y a de remarquable au rôle qu'ont joué les jeunes hommes dans l'histoire africaine de l'après-guerre tient moins à la spécificité de leurs fonctions qu'à leur disponibilité, laquelle les a vus tantôt soutenir les partis politiques, à commencer par le mouvement de Nkrumah en Côte d'Or, tantôt se mettre au service des sbires de la politique, depuis les propriétaires-exploiteurs des bidonvilles jusqu'aux seigneurs de guerre au Libéria ou en Sierra Leone, mais tantôt aussi se dévouer à l'économie de la famille.

Cette disponibilité des jeunes se manifeste par exemple dans le phénomène des « fantassins » de la politique ghanéenne d'aujourd'hui. Ce sont principalement des jeunes de sexe masculin, occupant les échelons inférieurs de la structure des partis politiques, que les patrons politiques utilisent de diverses façons pour mobiliser les membres et les votes, transmettre l'information de la direction du parti à sa base, étoffer la participation aux rassemblements politiques et aux manifestations de rue, et intimider l'opposition (Bob-Milliar, 2014). L'existence de « fantassins » s'explique par un certain type de clientélisme imprégnant la politique, mais aussi par les taux de chômage élevés chez les jeunes, les intéressés étant motivés par la perspective de recevoir des récompenses de la direction du parti, sous la forme d'argent et d'emplois. Comme l'on pourrait s'y attendre, ces « fantassins » sont souvent exclus de la prise de décisions au sein du parti et ne sont habituellement pas admis à participer à l'élection interne de leurs responsables, ni à prendre part aux collèges électoraux qui choisissent les candidats du parti aux élections présidentielles, l'inclusion dans ces processus étant le privilège des membres plus âgés, forts de leurs contributions financières (Bob-Milliar, 2014).

Les « fantassins » de partis au Ghana ne sont qu'un exemple parmi d'autres de la juxtaposition du recrutement de la jeunesse dans la politique partisane et de son exclusion des processus politiques officiels. Le phénomène se rencontre dans d'autres parties du continent, sa manifestation la plus remarquable étant peut-être les *Mungiki* du Kenya. Dans les cas les plus extrêmes, les jeunes sont recrutés dans des activités politiques radicales, notamment dans les

²⁰ Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse. Consultable en anglais à l'adresse : <http://www.unsceb.org/content/un-system-wide-action-plan-youth>.

violences politiques de grande envergure (comme au Kenya lors des élections de 2007), dans les guerres civiles et les conflits armés (comme en République centrafricaine, au Libéria, en Sierra Leone et en Ouganda) et dans le terrorisme (comme au Tchad, au Niger et au Nigéria). Ces activités contribuent alors à renforcer l'idée que le public se fait d'une jeunesse déviante et perturbatrice des systèmes politiques et sociaux (Bob-Milliar, 2014). Selon les études, une corrélation certaine peut s'établir entre la violence et la proportion de jeunes hommes dans la population (Fuller, 1995, cité dans Resnick et Casale, 2014 ; Weber, 2013). Pour leur part, les jeunes voient dans ces activités une possibilité de s'affranchir de la pauvreté et de saisir certaines occasions – d'obtenir un emploi, de l'argent, un appui social – qu'ils risqueraient de ne pas avoir autrement (Abbink, 2005 ; Honwana, 2012).

Dans l'ensemble, malgré leur activisme politique – positif comme négatif –, les jeunes sont marginalisés par rapport à la gouvernance et à la politique officielles, à la fois en tant qu'électeurs, que candidats et que membres des gouvernements territoriaux et nationaux. Cette marginalisation est en partie le résultat d'un capital social insuffisant, notamment du peu de confiance et de respect qu'inspire leur âge, et à des systèmes politiques qui, à l'image des sociétés où ils existent, sont sous l'influence de la gérontocratie.

S'il est vrai que les systèmes politiques sont fermés de par la façon dont ils sont constitués, les jeunes eux-mêmes se sont vu reprocher leur indifférence à l'égard des questions d'intérêt national, de même que leur ignorance en la matière. Une autre explication possible de ce manque d'intérêt est l'aliénation, c'est-à-dire non pas un manque d'intérêt pour la chose politique en soi, mais un désenchantement possible face aux systèmes politiques actuels (Booyesen, 2015 ; Honwana, 2012). Un élément qui va dans le sens de cette explication est le fait que les jeunes ont récemment pris part à de nombreux mouvements d'activisme politique²¹, mais dans des espaces de leur propre création plutôt que dans le cadre d'institutions établies (cet aspect de la question est examiné plus en détail plus loin, dans la section du chapitre V consacrée à l'engagement civique).

Il reste que les nations sont gouvernées par des structures formelles et que s'il est possible d'influencer le système de l'extérieur, au moyen de mouvements de protestation et de campagnes, il importe aussi de pouvoir l'influencer de l'intérieur, que ce soit en élisant ses représentants ou en prenant part aux gouvernements territoriaux, nationaux et régionaux. Quel que soit le succès des défilés dans les rues et des campagnes dans les médias sociaux, ce sont en définitive les institutions officielles qui détiennent le pouvoir d'effectuer les changements souhaités par les activistes. Il faudrait donc s'intéresser de plus près à la participation politique des jeunes, à la fois du point de vue des jeunes eux-mêmes (dans quelle mesure sont-ils intéressés et participent-ils ?) et du point de vue des structures politiques (sont-elles réceptives à l'inclusion des jeunes ?).

L'inclusion politique, telle que la définit le Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse, s'entend de la participation des jeunes aux processus électoraux, aux fonctions politiques, à l'administration et à la prise de décisions, soit individuellement, soit en tant que membres d'organisations de jeunes. Il s'agit aussi de renforcer leurs capacités de leadership pour que cette participation soit plus grande et plus effective. Le reste de ce chapitre examinera ces aspects de l'inclusion politique. Pour ce qui concerne la participation aux processus électoraux, il sera fait abondamment référence à l'étude d'Afrobaromètre, seule du genre à fournir des données directement accessibles relatives à la majorité des pays africains, et à permettre ainsi des comparaisons transnationales. L'étude d'Afrobaromètre (qui comporte les

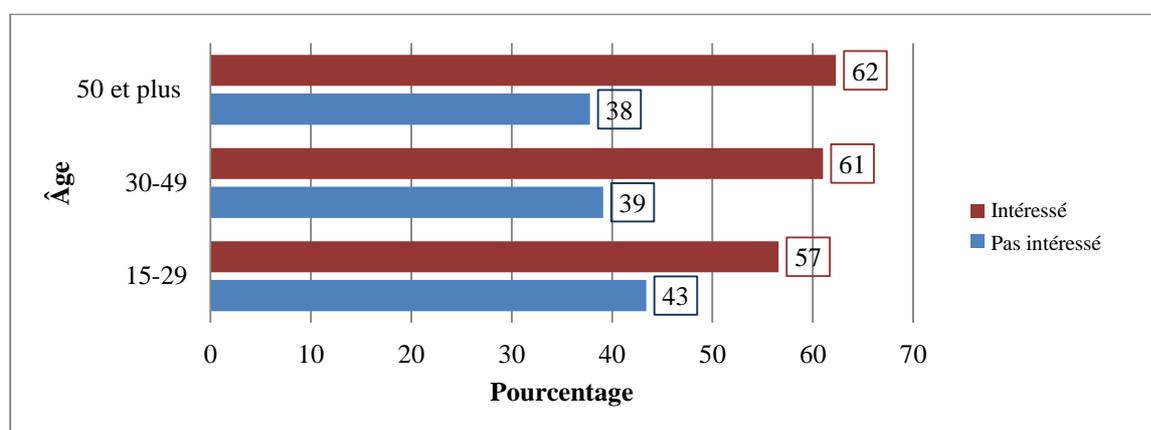
²¹ Comme le Printemps arabe, la révolution burkinabé et les diverses ramifications du mouvement Occupy sur le continent.

données de six séries d'enquêtes menées de 1999 à 2015 dans 36 pays) se fonde sur ce que les gens rapportent eux-mêmes de leur comportement et de leur inclusion politique. Les enquêtes par autodéclaration sont d'importants moyens de rendre compte de la réalité vécue par les gens.

A. Intérêt et participation des jeunes : processus électoraux

En quoi est-on justifié à penser que les jeunes sont indifférents aux systèmes et processus politiques ? La cinquième série d'enquêtes de l'étude d'Afrobaromètre, menée entre 2011 et 2013²², s'est employée à mesurer l'intérêt des jeunes (15-29 ans) dans 33 pays, en leur demandant simplement : « Comment décririez-vous votre intérêt pour les affaires publiques ? » La figure 10 montre que 57 % des jeunes répondants se sont déclarés intéressés (par rapport à 61 % pour la tranche d'âge des 30-49 ans et 62 % pour les plus de 50 ans), tandis que 43 % ont exprimé leur désintérêt (« pas du tout intéressé » ou « pas très intéressé »). Il ne semble donc pas que les jeunes manquent particulièrement d'intérêt pour la chose publique, ceux qui se sont dits intéressés constituant une majorité semblable à celle de la population générale.

Figure 10
Intérêt pour les affaires publiques par tranche d'âge



Source : Afrobaromètre 2011-2013 (série 5). Données consultables à l'adresse : <http://afrobarometer.org/fr/analyse-de-donnees-en-ligne>. N = 49 478.

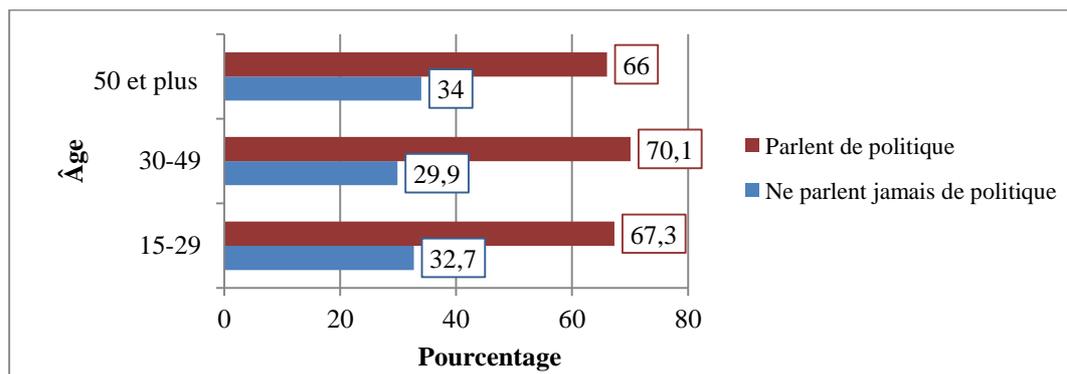
Une analyse plus détaillée des données révèle une grande variation continentale dans les proportions de jeunes intéressés par les affaires publiques, depuis la plus faible, 33 % en Côte d'Ivoire, à la plus élevée, 77 %, en Égypte. On peut émettre l'hypothèse que ces données, collectées en 2011 et 2012, reflètent la perturbation des systèmes de gouvernance en Côte d'Ivoire après plusieurs années de guerre civile, et le sentiment de déconnexion par rapport à la chose publique qui a dû en résulter pour la jeunesse. En Égypte, l'engouement particulier pour les affaires publiques peut avoir été le fait des événements de 2011 qui ont porté les questions de gouvernance au premier rang du débat public. L'attitude des jeunes vis-à-vis de la politique serait donc sensible au contexte, ce qui donne également à penser qu'elle pourrait aussi, à l'inverse, être influencée dans le bon sens s'il y avait une amélioration de l'appareil politique.

Les enquêtes susmentionnées comportaient une question apparentée concernant la mesure dans la laquelle les jeunes discutaient de politique entre amis et en famille. La majorité des

²² L'étude d'Afrobaromètre a mené cinq campagnes dans plus de 30 pays africains portant sur plusieurs questions touchant à la citoyenneté et à la participation. De plus amples informations sur la méthodologie d'Afrobaromètre, notamment sur la taille et la composition des échantillons, sont consultables à l'adresse : www.afrobarometer.org/fr.

répondants (67 %) ont dit qu'ils le faisaient « fréquemment » ou « occasionnellement » (figure 11), par rapport à 70 % pour les 30-49 ans et 66 % pour les plus de 50 ans. Dans ce cas également, les résultats varient sensiblement selon les pays (de 33 % à Madagascar à 84 % en Égypte), mais dans l'ensemble, il ressort des données recueillies que les jeunes s'intéressent à la politique, ne fût-ce que dans le cadre de la conversation. C'est important car l'expérience montre que les jeunes qui parlent de politique sont plus susceptibles de prendre effectivement part aux élections (Resnick et Casale, 2014).

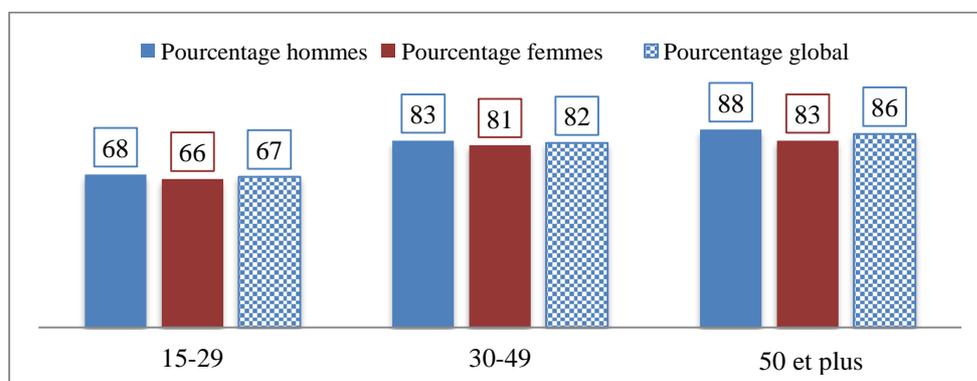
Figure 11
Discussions relatives à la politique par tranche d'âge



Source : Afrobaromètre 2011-2013 (série 5). Données consultables à l'adresse : <http://afrobarometer.org/fr/analyse-de-donnees-en-ligne>. N = 49 478.

Les élections étant un principe fondamental du modèle dominant de démocratie, la participation des jeunes aux processus électoraux en tant qu'électeurs est un indicateur clé de leur inclusion politique. Les jeunes constituent une part significative des populations nationales africaines, de sorte que leur exclusion des processus électoraux met en doute le processus électoral tout entier et va à l'encontre de leurs intérêts en tant que groupe social (Resnick et Casale, 2014). Les jeunes votent-ils moins que leurs aînés ? Il semble bien que oui : 67 % des jeunes en âge de voter ont déclaré s'être effectivement rendus aux urnes lors du dernier scrutin dans leurs pays respectifs. Pour les tranches d'âge supérieures, cette proportion d'électeurs dépassait les 80 % (figure 12). Ventilées selon le genre, les données relatives aux 15-29 ans ne font ressortir aucune différence entre la proportion de jeunes femmes et de jeunes hommes qui ont voté.

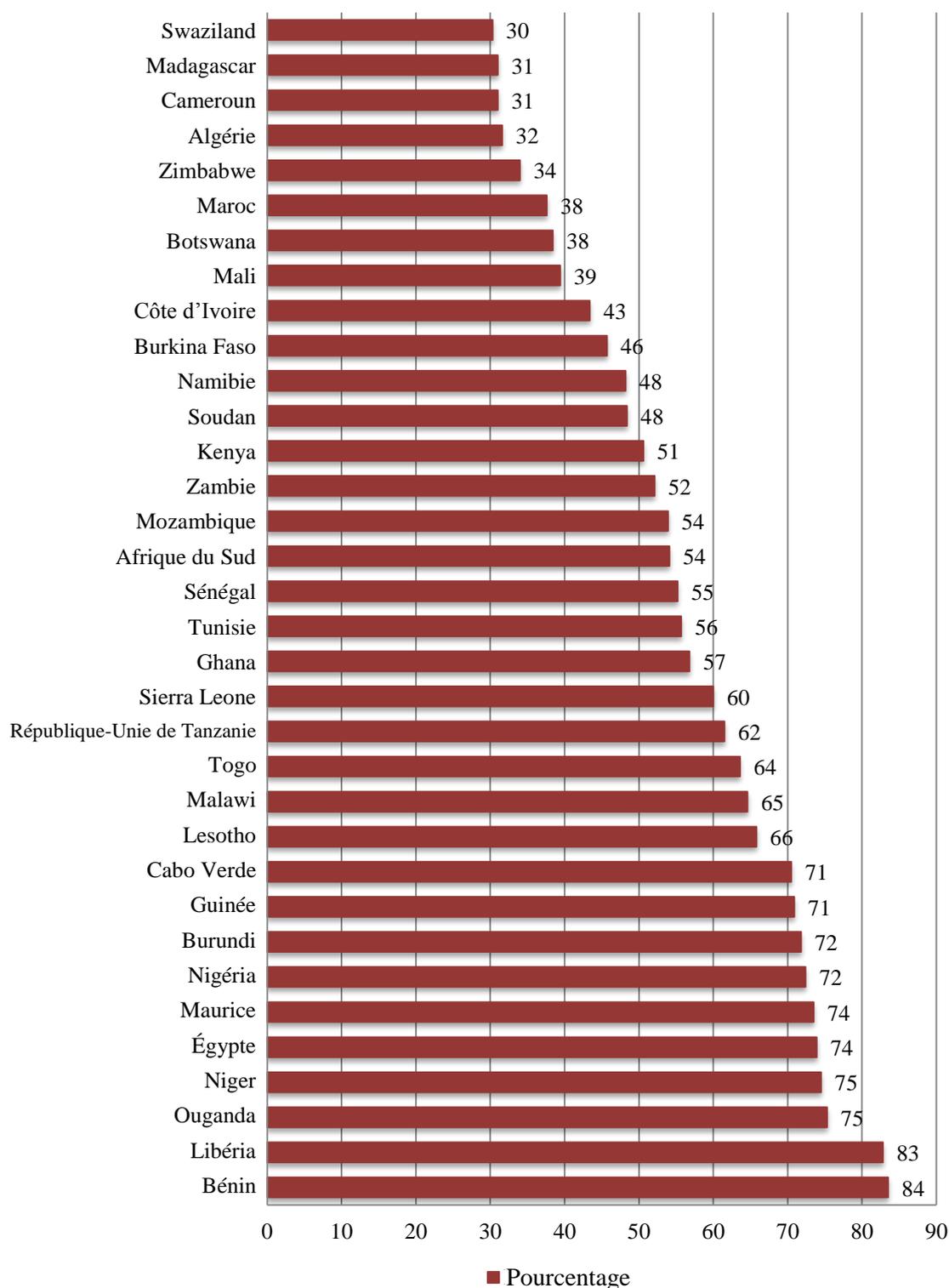
Figure 12
Électeurs au dernier scrutin par tranche d'âge et par genre



Source : Afrobaromètre 2011-2013 (série 5). Données consultables à l'adresse : <http://afrobarometer.org/fr/analyse-de-donnees-en-ligne>.

Ventilées par pays, les données font ressortir que la proportion d'électeurs parmi les jeunes peut varier de 30 à 84 % (figure 13).

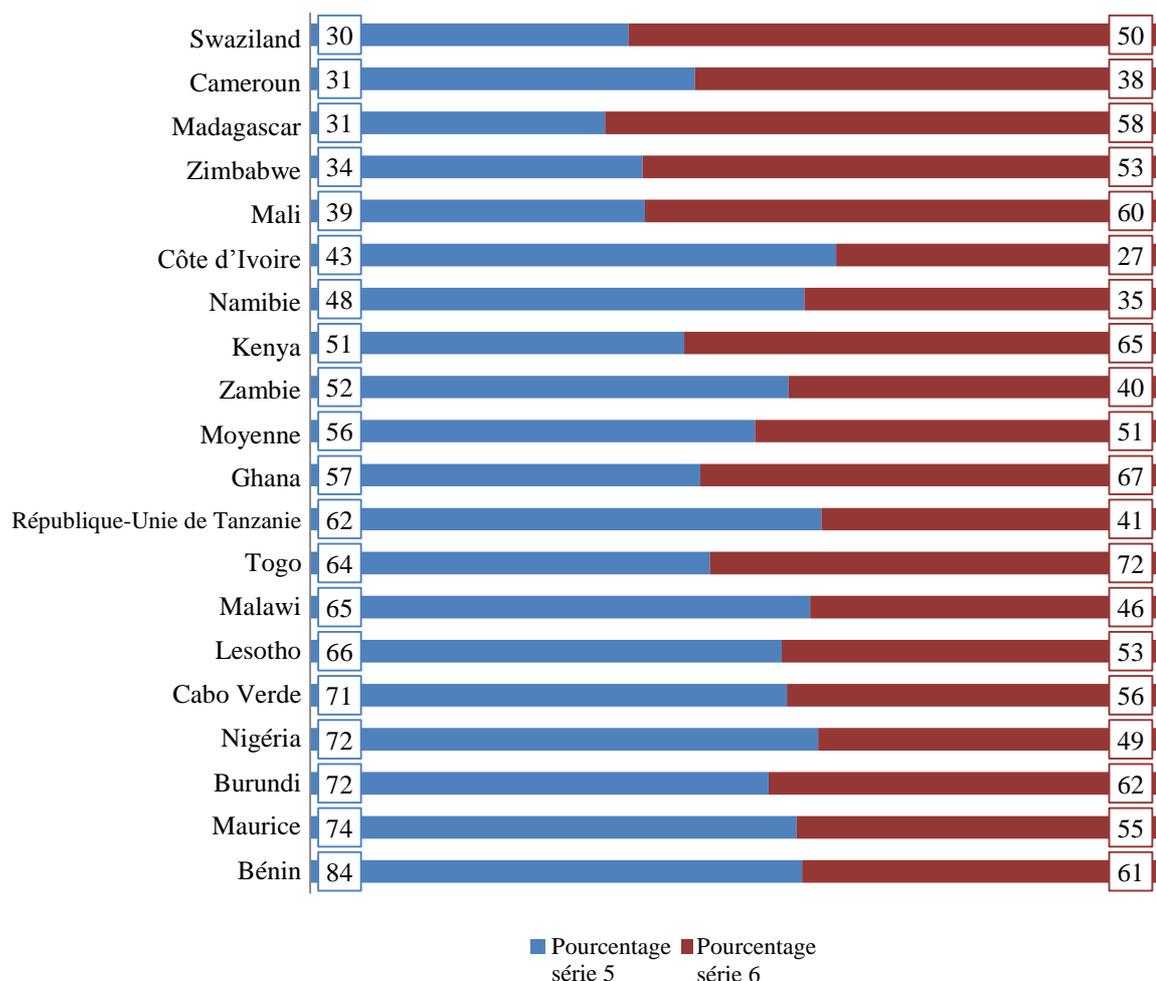
Figure 13
Jeunes électeurs (15-29 ans) au dernier scrutin national



Source : Afrobaromètre 2011-2013 (série 5). Données consultables à l'adresse : <http://afrobarometer.org/fr/analyse-de-donnees-en-ligne>.

La figure 14 compare les taux de vote établis dans le cadre de deux séries successives d'enquêtes d'Afrobaromètre, en 2011-2013 (série 5) et en 2014-2015 (série 6). Aucune tendance à la hausse ou à la baisse n'est manifeste, ce qui donnerait derechef à conclure que la volonté de vote des jeunes serait fonction du contexte national et électoral dans lesquels ils se trouvent.

Figure 14
Jeunes électeurs (15-29 ans) en 2011-2013 et 2014-2015



Source : Afrobaromètre 2011-2013 (série 5) et 2014-2015 (série 6). Données consultables à l'adresse : <http://afrobarometer.org/fr/analyse-de-donnees-en-ligne>.

Resnick et Casale (2014) ont analysé les données de la série 4 (2008-2010) de l'étude d'Afrobaromètre afin de déterminer les variables qui pourraient expliquer le comportement des jeunes africains vis-à-vis des élections²³, à la fois du point de vue de leurs caractéristiques individuelles et du point de vue des contextes électoraux et politiques dans lesquels ils vivent. Les auteurs ont établi que les jeunes étaient plus susceptibles d'exercer leur droit de vote lorsqu'ils considéraient les élections comme justes, mais aussi que plus longtemps un même parti se maintenait au pouvoir, moins la jeunesse était encline à se rendre aux urnes, ce qui réduisait la possibilité de changements de régime et de politiques. En outre, bien que les jeunes soient plus rares que les adultes à se déclarer affiliés à tel ou tel parti, les considérations

²³ Aux fins de leur analyse, les auteurs ont classé dans la catégorie des « jeunes » les personnes âgées de 18 à 35 ans.

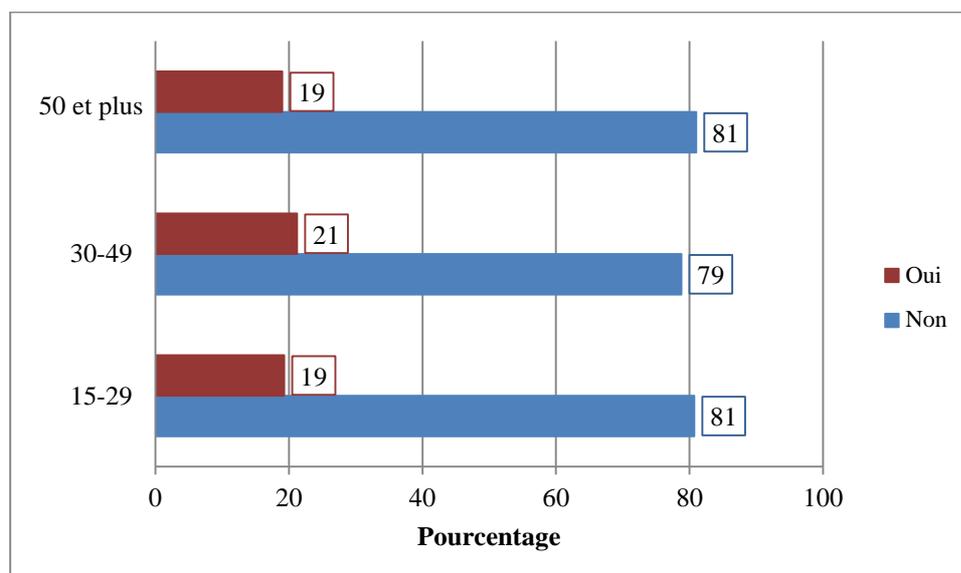
partisanes n'en ont pas moins une influence sur leurs comportements d'électeurs. Enfin, la connaissance des processus politiques et électoraux (à distinguer de l'instruction formelle) est un facteur important pour prévoir s'ils vont voter ou non. Ce facteur individuel est fonction de la participation des intéressés aux associations de la société civile ainsi que de la mesure dans laquelle ils sont ouverts et exposés aux informations politiques, mais aussi de leur environnement, en ce sens que le jeune qui vit dans un pays où l'État et les formations politiques ont à cœur d'éduquer le citoyen sera plus enclin à participer aux élections.

La probabilité d'un vote sera moindre de la part d'un jeune plus âgé qui est sans emploi ou cherche du travail. Resnick et Casale (2014) expliquent que les jeunes plus âgés (25-35 ans), moins susceptibles que les 18-24 ans d'être encore aux études, vont dépenser leur énergie à lancer leurs carrières et fonder leurs familles, et auront par conséquent moins de temps à consacrer à la politique.

Les aspects pratiques de l'inscription aux registres électoraux peuvent également dissuader les jeunes. C'est notamment le cas lorsque les campagnes d'inscriptions se tiennent de façon sporadique, en des lieux clairsemés et difficiles d'accès, et que la carte d'identité est requise pour obtenir une carte d'électeur (Evrensel, 2010). Selon la série 4 d'enquêtes d'Afrobaromètre, 30 % des 18-24 ans et 17 % des 25-35 ans mentionnent le fait de ne pas être inscrits comme la cause première de leur défaut de voter (Resnick et Casale, 2014).

Quant à la participation au processus électoral au-delà du simple vote, les données de l'étude d'Afrobaromètre indiquaient que 19 % des jeunes répondants avaient travaillé pour un candidat ou un parti à l'occasion des dernières élections dans leurs pays respectifs, une proportion similaire à celle enregistrée chez les adultes (figure 15). La proportion des « oui » était plus grande chez les hommes que chez les femmes (23 % contre 17 %).

Figure 15
Travail pour un parti ou un candidat au dernier scrutin national



Source : Afrobaromètre 2011-2013 (série 5). Données consultables à l'adresse : <http://afrobarometer.org/fr/analyse-de-donnees-en-ligne>.

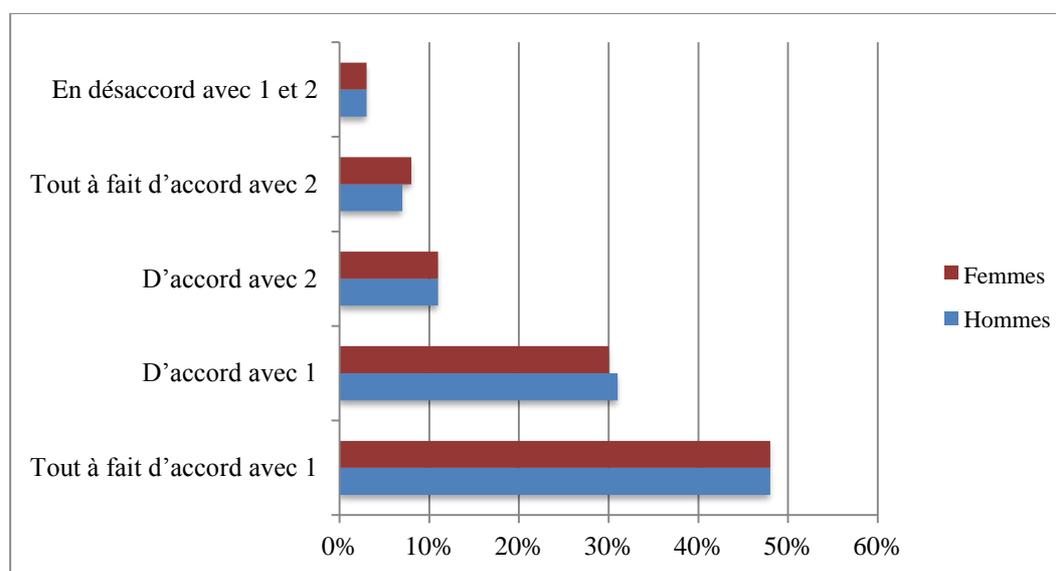
S'inscrivant en contrepoint de la thèse d'une jeunesse disposée à la violence, électorale ou autre, la série 5 des enquêtes de l'étude d'Afrobaromètre montre que la majorité écrasante des jeunes rejettent le recours à la violence en politique, 80 % d'entre eux affirmant que « la

violence n'est pas justifiée » (affirmation 1), et 18 % seulement reconnaissant qu'elle est « parfois nécessaire » (affirmation 2). Il y avait peu de différence entre les réponses selon le genre : autrement dit, globalement parlant, les jeunes hommes ne sont pas plus susceptibles que les jeunes femmes de cautionner le recours à la violence (figure 16). Sans toutefois répondre à la question de savoir ce que les jeunes font dans la réalité, ces résultats indiquent pour le moins que ceux-ci ont une attitude correcte vis-à-vis de la violence.

Figure 16
Attitude des jeunes (15-29 ans) vis-à-vis de la violence en politique

(Affirmation 1 : L'utilisation de la violence n'est pas justifiée dans la politique [pays].)

(Affirmation 2 : Dans ce pays, il est parfois nécessaire de faire usage de la violence pour une bonne cause.)



Source : Afrobaromètre 2011-2013 (série 5). Données consultables à l'adresse : <http://afrobarometer.org/fr/analyse-de-donnees-en-ligne>.

Enfin, selon les indications disponibles, la participation des jeunes aux élections présente des inégalités : les plus jeunes, ceux qui ont de faibles revenus ou peu d'instruction, et ceux qui vivent en dehors des zones urbaines risquent davantage d'être exclus des processus politiques (CEA, 2009).

B. Participation des jeunes : fonctions politiques et prise de décisions

Au-delà de la participation aux élections en tant qu'électeurs ou que bénévoles, un aspect important de l'inclusion politique des jeunes est leur capacité de participer aux fonctions politiques, à l'administration publique et à diverses formes de prise de décisions au niveaux national, régional et international.

Il ne semble pas y avoir de données statistiques transnationales comparatives sur la participation des jeunes aux fonctions politiques, à l'exception des études de cas portant sur un ou quelques pays. Tout indique cependant que les systèmes et processus politiques tendent à exclure les jeunes, ce qui entraîne leur faible représentation à tous les échelons de la gouvernance.

Une disposition qui prive directement les jeunes de perspectives dans le monde politique est l'âge minimum requis pour y être admis. Alors que selon les définitions de la jeunesse

fondées sur l'âge, celle-ci puisse débiter à l'âge de 10 ans, la majorité électorale moyenne en Afrique est de 18,2 ans, et l'âge minimum pour briguer un mandat politique est en moyenne de 22,1 ans (Programme des Nations Unies pour le développement, 2013). Comme il ressort du tableau 8, l'âge minimum requis pour se présenter aux élections législatives est variable et généralement supérieur aux autres indicateurs de la qualité d'adulte que sont notamment la majorité électorale, la majorité matrimoniale et l'âge de la responsabilité pénale.

Tableau 8
Âge minimum légal pour briguer un mandat politique

<i>Pays</i>	<i>Âge minimum légal pour se présenter aux élections législatives</i>	<i>Majorité électorale</i>	<i>Majorité pénale</i>	<i>Majorité matrimoniale</i>
Afrique du Sud	18 (chambre basse) 18 (chambre haute)	18	10	18
Kenya	18 (chambre basse) 18 (chambre haute)	18	8	18
Maroc	23 (chambre basse) 30 (chambre haute)	18	12	18
Mozambique	18	18	16	18
Nigéria	30 (chambre basse) 35 (chambre haute)	18	0	18
Sierra Leone	21	18	14	18

Source : Youthpolicy.org. Données consultées le 15 septembre 2015 à l'adresse : <http://www.youthpolicy.org>.

Aux restrictions déjà fort contraignantes que les règles officielles font peser sur les jeunes viennent s'ajouter celles que leur imposent les préjugés culturels et la paucité de leurs capitaux sociaux et financiers. Dans la pratique, sans égard aux textes réglementaires et légaux, « [i]l est rare de trouver des personnes de moins de 35 ans dans des fonctions officielles de leadership politique [...] Il est courant de qualifier les hommes politiques de "jeunes" s'ils ont moins de 35-40 ans » (PNUD, 2013, p. 13).

En 2014, le rapport consacré par l'Union interparlementaire à la proportion de parlementaires de moins de 30 ans est révélateur du problème de l'exclusion politique des jeunes (tableau 9). Parmi les 13 pays africains qui ont fourni des données aux fins de l'établissement du rapport, c'est le Zimbabwe qui avait la proportion la plus élevée de jeunes dans une chambre unique ou basse, soit 3 %²⁴. Pour ce qui est de la composition des chambres hautes, le Kenya venait en tête des pays répondants, avec 5,9 % de moins de 30 ans. Les données relatives à l'Afrique n'étaient pas ventilées par genre, mais si l'on se réfère à la tendance générale, les femmes étaient moins représentées que les hommes dans toutes les catégories (Union interparlementaire, 2014).

²⁴ À titre de comparaison, le pays avec la plus grande proportion de jeunes dans cette catégorie d'assemblée était la Norvège, 10,1 % de ses parlementaires ayant moins de 30 ans.

Tableau 9
Parlementaires de moins de 30 ans

<i>Pays</i>	<i>Chambres unique et basse (%)</i>	<i>Chambre haute (%)</i>
Zimbabwe	3,0	0,0
Afrique du Sud	2,8	–
Niger	1,8	–
Rwanda	1,3	0,0
Burundi	0,9	–
Guinée équatoriale	0,9	–
Zambie	0,6	–
Cameroun	0,0	–
Tchad	0,0	–
République démocratique du Congo	0,0	–
Mozambique	0,0	–
Sao Tomé-et-Principe	0,0	–
Kenya	–	5,9
Namibie	–	–

Source : Établi sur la base du « Tableau 1 : Parlementaires de moins de 30 ans » (Union interparlementaire, 2014).

En ce qui concerne les politiques et les processus décisionnels, une représentation des jeunes à tous les niveaux améliorerait les débats d'orientation et la prise de décisions, dès lors que leurs vécus et perspectives influenceraient ainsi ces processus. La Charte africaine de la jeunesse et le Programme d'action mondial pour la jeunesse préconisent tous deux l'inclusion des jeunes dans les concertations et processus régionaux et internationaux.

Encadré 4

Le Parlement des jeunes du Nigéria

Fondé en 2008, le Parlement des jeunes du Nigéria entend servir de programme de développement et de mentorat en leadership ainsi que de plateforme pour le renforcement des compétences sociales et politiques des jeunes. Il donne aussi à ceux-ci l'occasion de se familiariser avec les processus décisionnels collectifs.

Le Parlement compte 109 membres, trois par État et trois pour le territoire de la capitale fédérale, selon les circonscriptions sénatoriales dans chaque État. Les membres du Parlement des jeunes sont présélectionnés par les États, et plus précisément par leurs ministères compétents pour les questions relatives à la jeunesse, ainsi que par l'administration de la capitale fédérale. Les représentants des États doivent comprendre au moins une jeune femme, avoir accompli des études secondaires de second cycle au moins, et avoir entre 18 et 30 ans. Le Parlement des jeunes est dirigé par un président et un vice-président, et du côté de la majorité comme de la minorité, d'un chef de file, d'un *whip* et d'un adjoint au chef de file.

Rapport de mission consacré au Nigéria par Mamusa Siyunyi (Section de la population et de la jeunesse de la Division des politiques de développement social de la CEA, juillet 2015).

Il est difficile de déterminer dans quelle mesure il en est effectivement ainsi. À cet égard, il n'est guère encourageant que quelques pays africains seulement aient souscrit au programme des jeunes délégués mis sur pied par l'ONU.

Traditionnellement, la participation de la jeunesse peut également être assurée par les conseils et les parlements de jeunes, lesquels tendent à familiariser leurs membres aux processus politiques et les former aux compétences dont ils auront besoin pour être efficaces

en politique (voir encadré 4). Il reste que même ces structures, si elles ne sont pas gérées convenablement, peuvent n'être en définitive que de simples espaces de consultation, et non des occasions de participation active à la prise de décisions. En plus, la perception qu'ont les jeunes d'un système de gouvernance en dysfonctionnement ou en vase clos ne les incite pas à prendre part à ces instances.

C. Recommandations

La connaissance des processus politiques est un moteur important de l'activité politique, spécifiquement pour ce qui concerne le comportement électoral (Resnick et Casale, 2014). L'éducation civique à l'école est une stratégie communément utilisée par les gouvernements pour accroître les connaissances des jeunes sur la politique et le système politique, et rendre ces réalités plus attrayantes à leurs yeux. Il est important de proposer ce type d'éducation relativement tôt, les études ayant montré que l'individu qui a été exposé à la mobilisation politique, ou même au débat politique, à un jeune âge, dans le contexte familial et scolaire, sera vraisemblablement plus actif dans ce domaine à l'âge adulte (Youniss et Yates, 1997).

La formation à la participation politique peut se prodiguer par d'autres voies. En 2006, le Gouvernement marocain a créé l'Institut national de la jeunesse et de la démocratie dans le but de motiver les jeunes à devenir actifs dans la sphère politique. L'Institut organise des séances de formation, des symposiums et des conférences afin de présenter les mécanismes de la politique à la jeunesse. Les organisations de jeunesse à caractère politique reçoivent en outre des subventions directes du gouvernement par le biais de l'Institut, alors qu'auparavant, elles ne pouvaient être financées que par le biais du parti politique auquel elles étaient affiliées. Ce financement direct leur accorde plus d'indépendance, nonobstant les liens étroits qui continuent de les unir auxdits partis politiques²⁵. Au Kenya, le Inter-Party Youth Forum est soutenu par le National Democratic Institute for International Affairs qui lui fournit des formations en renforcement des capacités et en plaidoyer. Le Forum s'est également constitué en coalition de défense des intérêts de la jeunesse auprès de tous les partis (PNUD, 2013).

Pour importants qu'ils soient, le plaidoyer, l'éducation civique et la formation ne sauraient à eux seuls résoudre la problématique du peu d'espace dont les jeunes disposent pour prendre part à la gouvernance.

Pour motiver les jeunes à s'investir davantage dans la politique, il importe d'insister sur la nécessité de réformer les structures politiques et les cadres législatifs dans le sens d'une plus grande inclusivité. Le Maroc fournit des enseignements utiles à cet égard. La Constitution de 2011 (résultant directement des manifestations prodémocratiques menées par les jeunes marocains) prévoit la représentation des jeunes au parlement, et des conseils de la jeunesse sont mis sur pied à l'échelon local avec le soutien du Forum Méditerranéen de la jeunesse et de l'enfance, organisation nationale de la jeunesse qui se consacre à l'autonomisation des jeunes au niveau local et leur fournit une tribune d'où faire valoir leurs préoccupations²⁶.

Pour ce qui est du processus électoral en particulier, aspect important de la gouvernance démocratique s'il en est, le rapport du PNUD (2013), établi sous l'égide du Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse, recommande, pour renforcer la participation des jeunes à la politique, de mobiliser ceux-ci tout au long du cycle électoral, au lieu de se limiter à la période préélectorale. Pendant cette phase, les jeunes devraient recevoir une éducation

²⁵ Rapport de mission consacré au Maroc par Amal Nagah Elbeshbishi (Section de la population et de la jeunesse de la Division des politiques de développement social de la CEA, juillet 2015).

²⁶ Id.

civique (à l'école, dans les communautés, dans les organisations de la jeunesse, par des discussions radiophoniques et en ligne), et avoir des occasions de pratiquer l'activité politique dans le cadre de conseils d'école, d'organisations de la jeunesse ou de médias sociaux. Les jeunes seront amenés à intervenir directement dans le jeu des partis si ceux-ci se dotent d'ailes jeunesse ou renforcent celles dont ils disposent déjà, et appliquent des quotas de jeunes à leurs collèges électoraux et organes directeurs.

Dans de nombreux pays, le fait d'abaisser l'âge à partir duquel le citoyen peut se présenter aux élections, de sorte qu'il coïncide avec celui de la majorité électorale, favoriserait l'inclusion politique de la jeunesse (Union interparlementaire ; 2014 ; PNUD, 2013). En outre, la présence de représentants jeunes pourrait inciter les citoyens jeunes à jouer leur rôle dans la politique officielle (Union interparlementaire, 2014). Il serait également utile de promulguer des lois instaurant des quotas de représentation des jeunes (et des genres) au parlement et au sein des conseils territoriaux, comme l'ont fait le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda pour leurs organes gouvernementaux aux échelons national et territorial (Union interparlementaire, 2014 ; PNUD, 2013 ; CEA, 2009).

V. Protection des droits et engagement civique

Faire en sorte que les droits fondamentaux des jeunes soient reconnus et défendus afin que ceux-ci puissent participer à tous les aspects de leur développement.

Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse (traduction)²⁷.

La protection des droits est importante en soi, mais aussi en tant que condition de la participation des jeunes dans les processus politiques officiels et la gouvernance (comme décrit dans le chapitre 4 consacré à l'inclusion politique), ainsi dans les activités et associations de la société civile, comme examiné dans le présent chapitre.

L'article 2 1) de la Charte africaine de la jeunesse affirme avec force la nécessité de protéger les droits et libertés des jeunes, notamment la liberté d'expression et d'association, la vie privée, la pratique libre de la religion et l'intégrité physique. Notamment, la Charte vise aussi, en son article 10 1), le droit des jeunes « à leur développement social, économique, politique et culturel ». Le droit au développement, tel qu'il est inscrit dans la Charte, comprend à la fois le droit de jouir du développement et de participer à son processus. Ce droit se promeut donc par l'instauration de systèmes et processus garantissant la participation des jeunes. À cet égard, l'article 10 2) de la Charte dispose qu'il convient d'« encourager les organisations de jeunes à diriger les programmes de la jeunesse » (Union africaine, 2006). C'est pourquoi l'accent est mis dans ce chapitre sur les organisations de jeunes et la mesure dans laquelle les intéressés y adhèrent et les dirigent.

Après avoir présenté l'exercice de certains droits importants par les jeunes, tels que la liberté d'expression et d'association, le présent chapitre se penchera sur les indicateurs de leur engagement civique, notamment sur les associations locales ou autres dont ils sont membres, sur leur présence aux réunions de telles associations, et sur leur participation aux manifestations et aux marches de protestation.

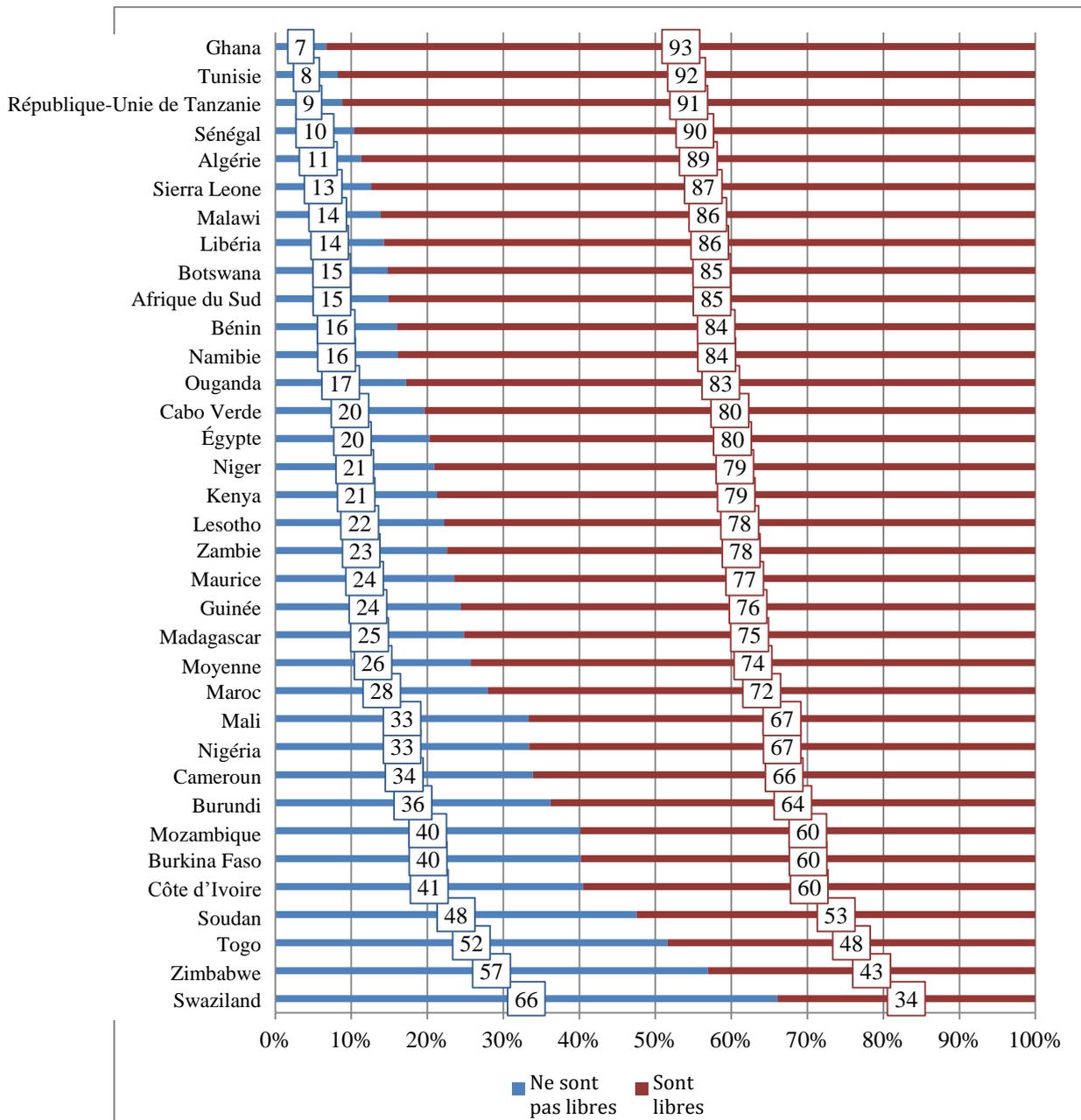
A. Protection des droits

L'étude d'Afrobaromètre rend compte de la mesure dans laquelle les jeunes exercent certains des droits visés dans la Charte africaine de la jeunesse. Trois jeunes sur quatre (74 %) se déclarent libres de dire ce qu'ils pensent, un quart de la jeunesse africaine étant par conséquent privée de cette liberté. Qui plus est, le droit à la liberté d'expression s'exerce de façon très inégale d'un pays africain à un autre (figure 17).

²⁷ Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse. Consultable en anglais à l'adresse : <http://www.unsceb.org/content/un-system-wide-action-plan-youth>.

Figure 17

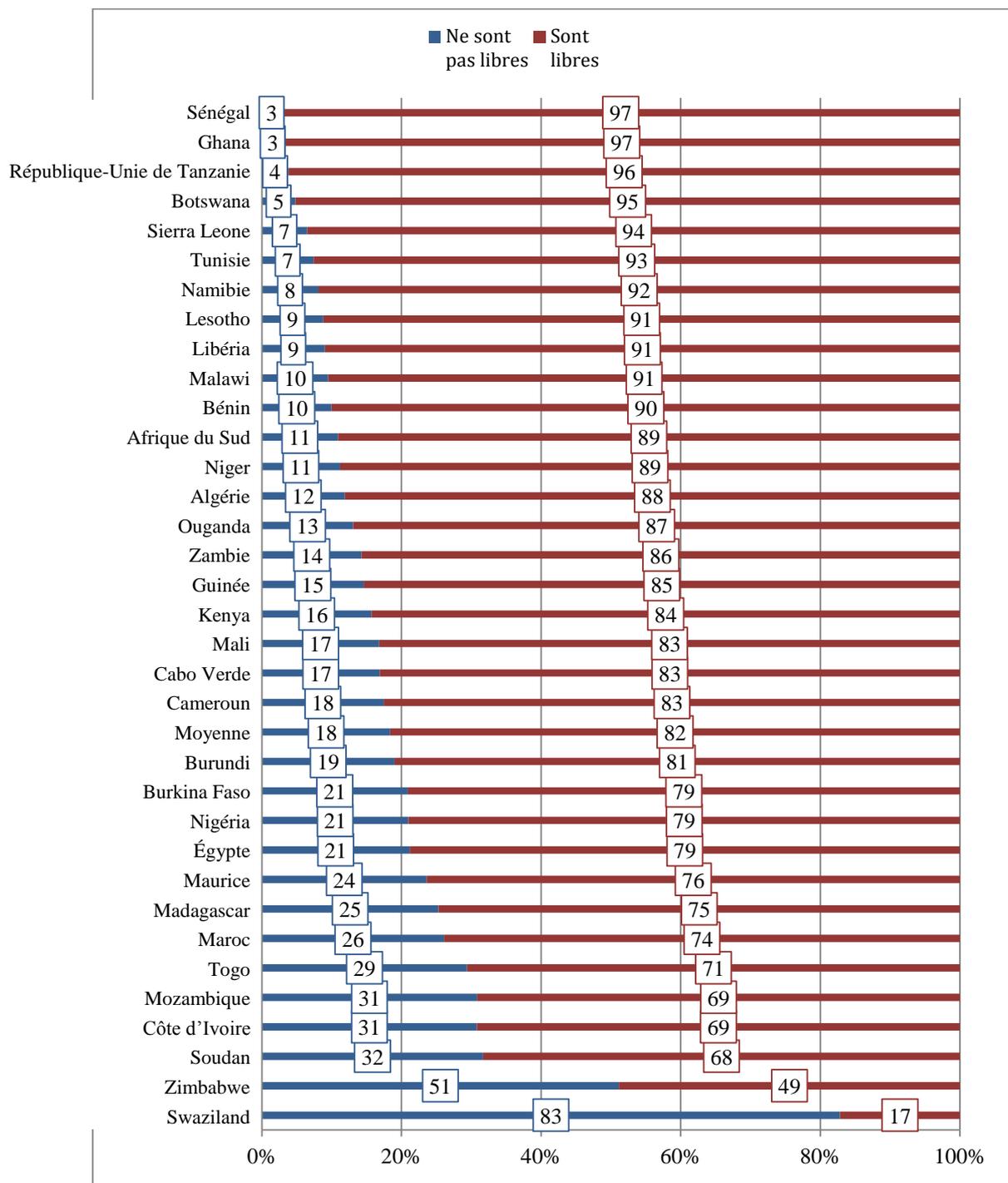
Les jeunes (15-29 ans) sont-ils libres d'exprimer leur opinion ?



Source : Afrobaromètre 2011-2013 (série 5). Données consultables à l'adresse : <http://afrobarometer.org/fr/analyse-de-donnees-en-ligne>.

La liberté d'association est un droit important, en particulier dans les environnements politiques fortement marqués par les clivages partisans, comme c'est le cas dans de nombreux pays africains. De façon globale dans les pays visés par l'enquête, 82 % des jeunes se disaient libres d'adhérer à l'organisation politique de leur choix (figure 18). Le Swaziland est à distinguer toutefois, 83 % des jeunes interrogés dans ce pays ayant déclaré **ne pas** avoir la liberté de s'associer.

Figure 18
Les jeunes (15-29 ans) sont-ils libres d'adhérer à une organisation politique de leur choix ?

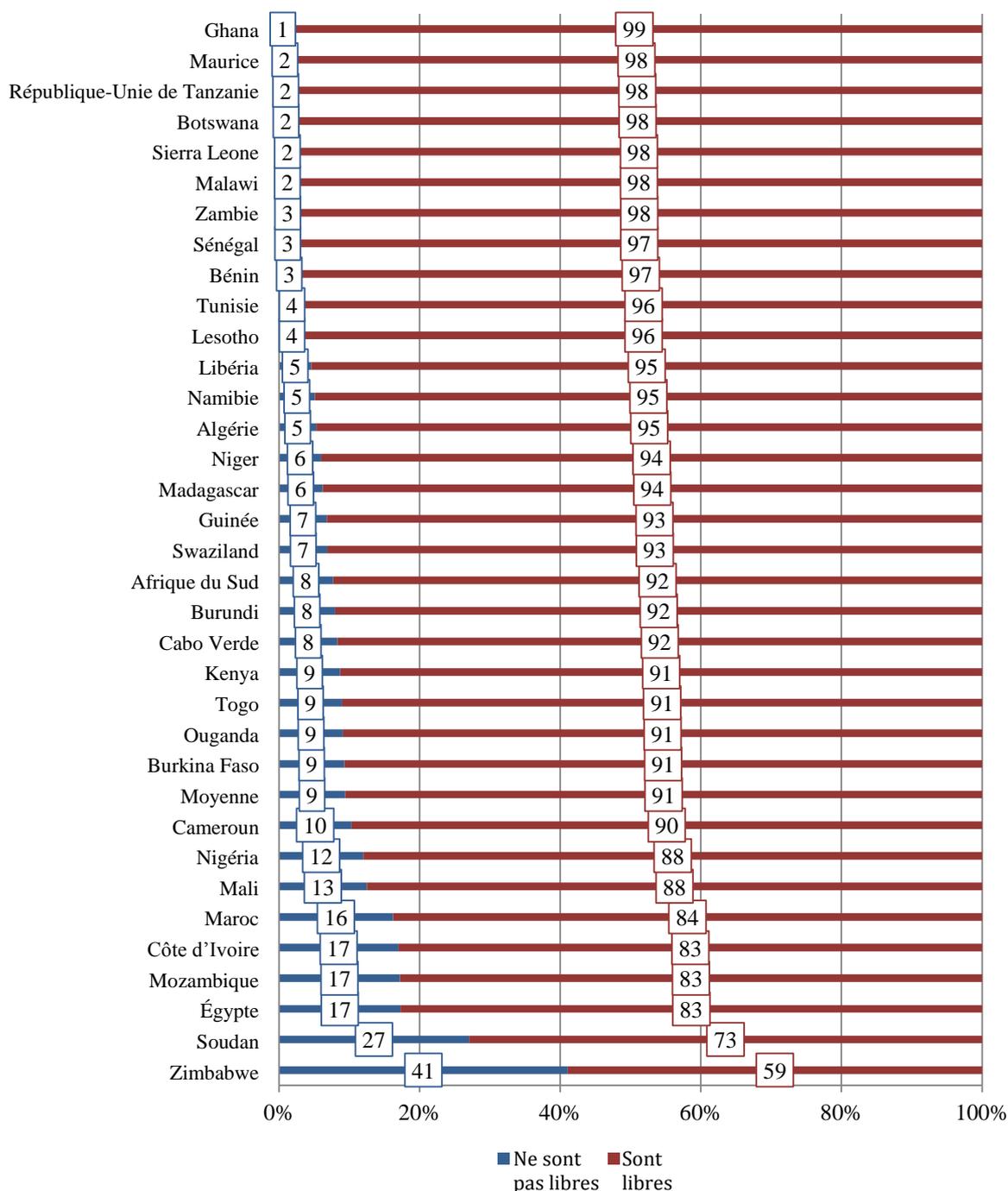


Source : Afrobaromètre 2011-2013 (série 5). Données consultables à l'adresse : <http://afrobarometer.org/fr/analyse-de-donnees-en-ligne>.

Il a été question plus haut de l'importance de la participation des jeunes dans le processus électoral en tant qu'expression de leur citoyenneté. Un droit important à cet égard, est la liberté de voter pour le candidat de son choix. Comme l'indique la figure 19, 91 % des jeunes ont déclaré avoir pu exercer ce droit.

Figure 19

Les jeunes (15-29 ans) sont-ils libres de choisir sans pression la personne pour laquelle ils vont voter ?



Source : Afrobaromètre 2011-2013 (série 5). Données consultables à l'adresse : <http://afrobarometer.org/fr/analyse-de-donnees-en-ligne>.

B. Engagement civique

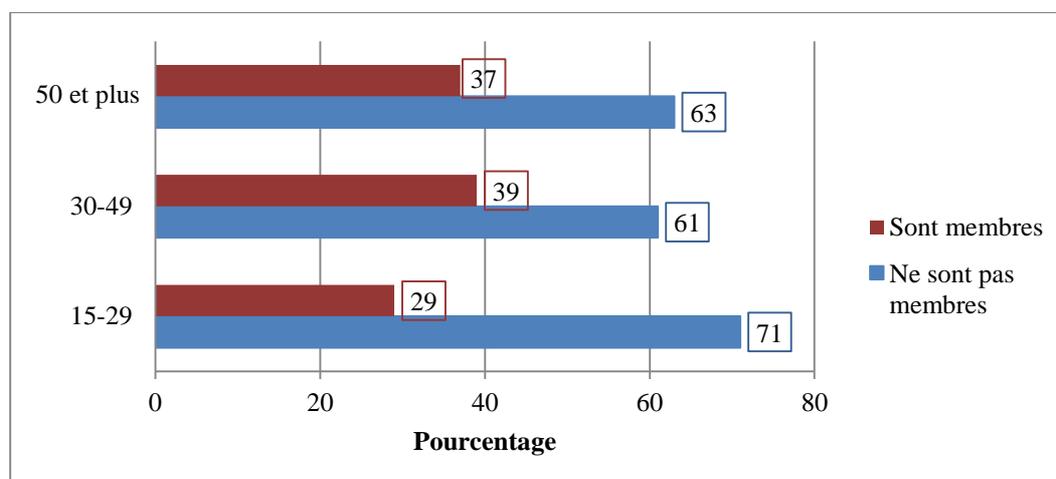
Attestant la place importante qu'occupe l'engagement civique dans le programme pour la jeunesse, la Journée internationale de la jeunesse célébrée le 12 août 2015 avait pour thème « L'engagement civique de la jeunesse ». La présente section s'attache à prendre la mesure de l'engagement civique de la jeunesse dans les contextes politiques et économiques changeants

de l'Afrique contemporaine, et à déterminer si les jeunes sont préparés à assurer leurs responsabilités civiques.

Conventionnellement, la société se conçoit en tant que système tripartite où État, marché et société civile se côtoient tout en étant séparés les uns des autres et dotés de fonctions distinctes (Biekart et Fowler, 2012). La participation ou l'engagement civiques s'entendent de la participation à la composante de la société civile, laquelle tend souvent à changer ou défier les systèmes relevant de la composante étatique (Pearce, 2004). La présente section porte sur la participation des jeunes aux actions collectives, aux organisations de jeunes indépendantes, aux clubs et associations de jeunesse, etc. Une partie de ces activités civiques peuvent être qualifiées de politiques en ce sens qu'elles constituent des actes individuels ou collectifs visant intrinsèquement à façonner la société dans laquelle nous voulons vivre (Vromen, 2003, p. 82). Il reste que ces actions (qui peuvent comprendre des manifestations, des confrontations avec l'État ou des soulèvements comme ceux du Printemps arabe) sont considérées comme relevant de l'engagement civique parce que ce sont des formes de participation qui se produisent en dehors du système officiel de gouvernance.

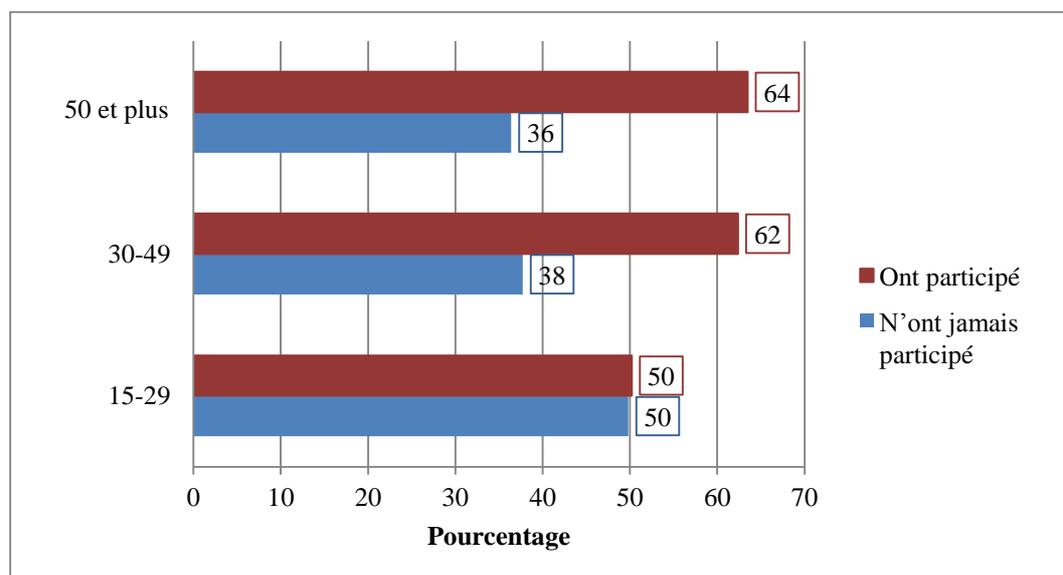
Quelle est la nature de la vie associative des jeunes africains ? À l'image de la faible participation de la jeunesse à la vie politique par rapport aux tranches d'âge supérieures, il ressort des figures 20 et 21 que les jeunes sont moins enclins que les gens plus âgés à faire partie d'associations bénévoles et locales, et à assister à des réunions locales.

Figure 20
Membres d'associations bénévoles et locales par tranche d'âge



Source : Afrobaromètre 2011-2013 (série 5). Données consultables à l'adresse : <http://afrobarometer.org/fr/analyse-de-donnees-en-ligne>.

Figure 21
Participation aux réunions des communautés locales par tranche d'âge



Source : Afrobaromètre 2011-2013 (série 5). Données consultables à l'adresse : <http://afrobarometer.org/fr/analyse-de-donnees-en-ligne>.

Les chiffres de ces deux figures révèlent également que si moins d'un tiers des jeunes (29 %) étaient membres d'une association, la moitié d'entre eux (50 %) avaient pris part à au moins une réunion de leur communauté locale au cours de l'année écoulée. Une explication probable de ce fait est que les jeunes sont prêts à agir lorsque leurs intérêts sont menacés (Youniss *et al.*, 2002). Le Printemps arabe, par exemple, a commencé en tant que réaction des jeunes face au chômage prédominant qui les empêchait de réaliser leur plein potentiel.

Une autre explication du faible niveau de participation des jeunes aux associations locales est leur préférence pour des réseaux et des espaces de leur propre cru, que ce soit dans le cadre d'Internet et des réseaux sociaux, des organisations de jeunes ou de la culture populaire comme la musique et les arts (Honwana, 2012 ; Loader, Vromen et Xenos, 2014). Ce fait peut jeter un éclairage différent sur la participation relativement moindre des jeunes à la vie politique officiellement constituée. Comme le suggère Honwana (2012, p. 136), « ce qui peut être pris pour de l'apathie et de la dépolitisation n'est autre qu'une volonté consciente de laisser le terrain traditionnel de la politique partisane pour d'autres formes d'interaction avec la société et le monde ».

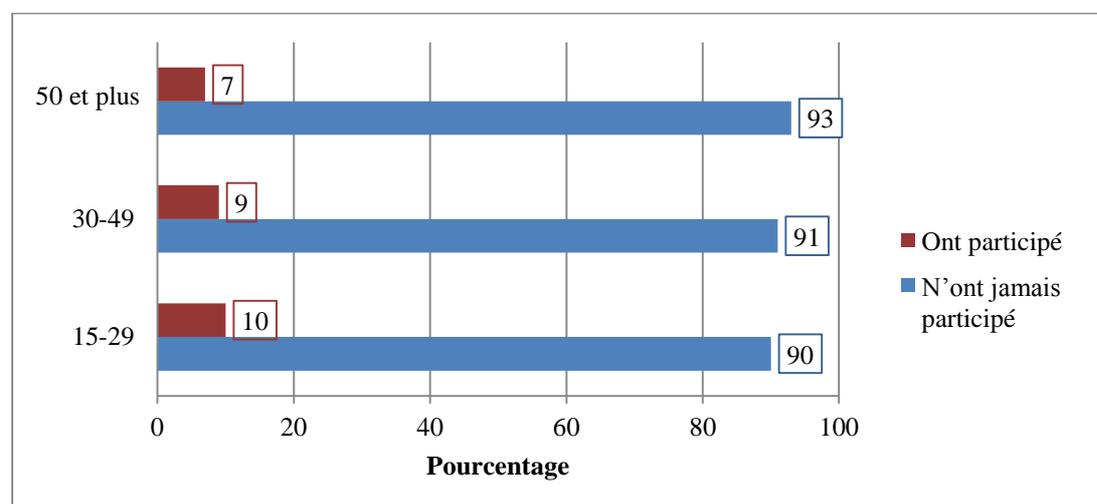
Comme il appert des récents soulèvements et mouvements de protestation qu'ont connus le Burkina Faso, l'Égypte, la Libye et la Tunisie, les jeunes trouvent à leur expression politique de plus en plus de véhicules propres à la société civile et étrangers au domaine de la politique partisane. L'idée d'une jeunesse qui catalyse la rupture et se livre à une « politique de rébellion » (Khanna, 2012) rejoint l'une des branches de la littérature et du discours politique sur la jeunesse qui, mettant l'accent sur les différences et les tensions générationnelles, retient l'idée que les jeunes ont tendance à aller à rebours des structures politiques et sociales qu'ils rencontrent, en tentant d'y prendre part différemment ou de les modifier (Honwana, 2012).

Il semble également y avoir eu de nos jours une désaffection de la jeunesse vis-à-vis de l'engagement traditionnel par le biais des organisations formelles, notamment les mouvements sociaux, les associations et les organisations non gouvernementales, en faveur d'un engagement

civique fortement influencé par les nouvelles technologies. Internet met à la disposition de la jeunesse de nouveaux débouchés et répertoires d'action civique. Équipés de ces moyens techniques, elle peut contourner les règles du jeu imposées par ces systèmes politiques, économiques et sociaux avec lesquels elle est en désaccord et en lutte de pouvoir (Khanna, 2012). Loader, Vromen et Xenos (2014) mettent en avant l'existence de « jeunes citoyens connectés » qui, entre autres caractéristiques, « sont bien moins susceptibles de devenir membres d'organisations politiques ou civiques comme les partis ou les syndicats », mais « plus enclins à participer à des réseaux horizontaux ou non hiérarchisés » et à mener leurs relations sociales « dans l'environnement des réseaux sociaux connectés » (p. 145). Par ses possibilités d'interconnexions, Internet permet en outre aux citoyens d'étendre leur citoyenneté à travers le monde et de devenir ainsi des « citoyens du Net » ou des « citoyens d'un Internet mondialement connecté » (MacKinnon, 2012). Ainsi Balai citoyen, le groupe de jeunes au centre du mouvement de protestation burkinabé qui a renversé le Président Blaise Compaoré, aurait été inspiré et soutenu par Y'en a marre, un groupe prodémocratique fondé par des jeunes sénégalais (Lewis et Ross, 2015).

Malgré cette évolution, la participation des jeunes aux mouvements de protestation et aux manifestations est restée faible. Ils ne sont que 10 % parmi les 15-29 ans interrogés à déclarer avoir pris part à de tels faits aux cours de l'année précédente (figure 22). Ce n'est pas sensiblement plus que les adultes. Resnick et Casale (2011) ont conclu dans le même sens, en se fondant sur les données de la série 4 (2008-2009) de l'étude d'Afrobaromètre, que les jeunes, âgés de 18 à 29 ans dans ce cas, n'étaient pas plus susceptibles que les autres tranches d'âge de descendre dans la rue.

Figure 22
Participation, par tranche d'âge, à une marche de protestation ou à une manifestation au cours de l'année écoulée

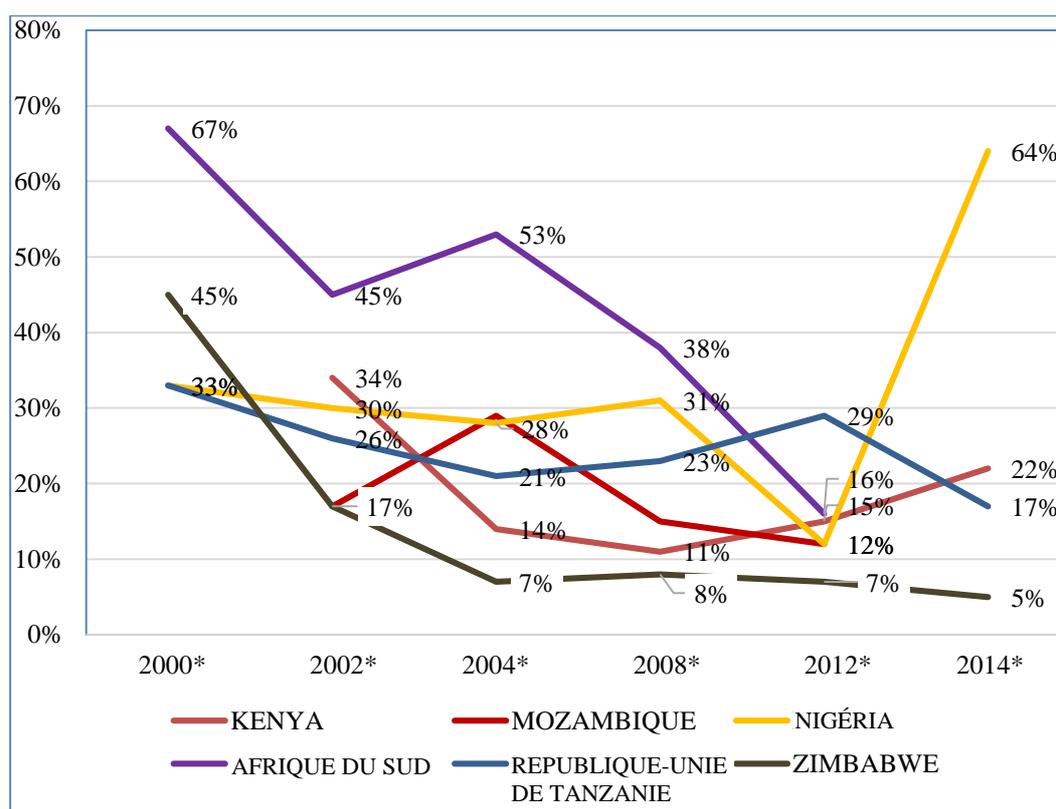


Source : Afrobaromètre 2011-2013 (série 5). Données consultables à l'adresse : <http://afrobarometer.org/fr/analyse-de-donnees-en-ligne>.

Aucune tendance manifeste ne ressort d'une analyse des activités de protestation menées pendant les périodes correspondant à six séries d'enquêtes de l'étude d'Afrobaromètre, de 2000 à 2014, sur la base des données provenant des six pays affichant les taux les plus élevés de participation des jeunes à ces activités (figure 23). Ce qui donne à conclure que les manifestations ne sont pas une composante constante du répertoire des jeunes, mais qu'elles servent à répondre à des situations particulières. Les jeunes peuvent très bien ne pas être actifs

– au sein des associations locales ou sous la forme de manifestations – lorsqu'ils ne sont pas directement menacés ou défiés, mais peuvent atteindre des degrés d'activité très élevés s'ils y sont incités par des extrêmes de corruption ou d'injustice. Au Maroc, par exemple, les manifestations qui ont éclaté dans les grandes villes comme Rabat, Casablanca, Tanger et Marrakech en 2011 ont été baptisées « mouvement des jeunes du 20 février » tant était grande la proportion des jeunes qui y participaient et les dirigeaient. Le soulèvement au Burkina Faso est également considéré comme un mouvement dirigé en grande partie par la jeunesse.

Figure 23
Participation des jeunes (18-29 ans) aux mouvements de protestation dans les six pays où leur participation a été la plus élevée (entre 2000 et 2014)



Source : Nkomo et du Plooy (2015), figure 8.

Abréviation : *, environ

Lorsque les jeunes descendent dans la rue pour manifester comme il l'ont fait récemment, ils semblent parvenir dans une certaine mesure à susciter le changement. Le mouvement de protestation de février 2011 au Maroc a été immédiatement suivi, le 9 mars, d'une allocution du Roi Mohammed VI promettant des réformes politiques majeures, notamment la rédaction d'une nouvelle constitution, le transfert de certains pouvoirs monarchiques au parlement et à la justice, et des élections parlementaires anticipées. Le 1^{er} juillet 2011, les Marocains ont voté en faveur d'une nouvelle constitution contenant des dispositions assurant les jeunes d'une plus grande participation à tous les aspects de la vie nationale, notamment à la prise de décisions au niveau des gouvernements territoriaux, et d'un quota de représentation au parlement. Le Gouvernement a aussi organisé une concertation nationale pour la jeunesse en 2012, à l'occasion de laquelle des dizaines de milliers de jeunes ont pu, dit-on, donner leur avis aux

fins de la rédaction d'une stratégie nationale de la jeunesse et de la création du Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative prévu par la nouvelle Constitution²⁸.

Sans considérer la mesure dans laquelle les changements structurels spécifiques exigés par la jeunesse (en matière de législation et de gouvernance par exemple) se sont effectivement concrétisés, le processus aura eu pour résultat positif d'instruire les contestataires sur leur environnement politique, les stratégies et moyens d'action politique, et les possibilités d'action collective. Ce type d'apprentissage peut se faire par la tenue de séminaires, la distribution d'imprimés ou la mise en commun de données en personne ou sur les réseaux sociaux (Khanna, 2012 ; Langdon, 2011 ; Malone, 2012). Cet apprentissage et cette maturation ont lieu, par exemple, dans le cas du mouvement du 20 février au Maroc, le groupe de jeunes à la base du « Printemps marocain » continuant d'encourager activement la mobilisation de la jeunesse et la mise en réseau des organisations de jeunes. Les mouvements de protestation peuvent élargir les tribunes d'où les jeunes font entendre leurs voix (y compris dans la rue et sur Internet) et bousculent la dynamique du pouvoir entre les jeunes citoyens et les autorités politiques, celles-ci pouvant se trouver contraintes d'adopter de nouvelles façons d'interagir avec ces citoyens émancipés (Khanna, 2012).

Ce tableau d'une jeunesse qui engendre de nouveaux espaces et de nouvelles formes d'engagement politique et civique est toutefois assombri par le fait que les jeunes continuent de vouloir participer aux institutions traditionnelles, mais continuent d'être marginalisés. Il est donc permis de craindre qu'en définitive ces nouvelles façons informelles n'éloignent encore plus la jeunesse des structures et processus établis où sont prises la plupart des décisions relatives au développement national.

Par ailleurs, si les nouvelles technologies et méthodes peuvent renforcer l'engagement civique des jeunes, elles ne sauraient se substituer aux mécanismes d'engagement plus durables et structurés que sont les associations locales, les associations de jeunes et les élections. La raison en est que nonobstant le caractère démocratique d'Internet, les possibilités d'engagement qu'il offre sont déterminées par l'éducation et le revenu. Il se peut donc que les nouvelles technologies renforcent les inégalités parmi les jeunes et entraînent une certaine marginalisation de ceux qui n'y ont qu'un accès limité (notamment ceux qui ne sont pas instruits, vivent en zone urbaine, ont de faibles revenus).

C. Recommandations

En ce qui concerne la protection des droits, bien que la Charte africaine de la jeunesse et les politiques et législations nationales énoncent les droits des jeunes, il est important de veiller à ce que des mesures de sensibilisation et d'application viennent les concrétiser.

Des études menées dans diverses parties du monde ont montré qu'un engagement civique dès le jeune âge augmentait les chances d'une mobilisation citoyenne plus tard dans la vie, soulignant ainsi l'importance d'une aide au développement civique dès le plus jeune âge (Youniss et Yates, 1997 ; Verma et Saraswathi, 2002).

L'engagement civique peut s'encourager en milieu scolaire, où peuvent être fournies des connaissances et des occasions d'engagement pratique. Les jeunes gens peuvent aussi se motiver les uns les autres dans l'acquisition des compétences civiques nécessaires. L'Afrique du Sud fournit un exemple de mise en réseau des associations de jeunes avec son South African

²⁸ Rapport de mission consacré au Maroc par Amal Nagah Elbeshbishi (Section de la population et de la jeunesse de la Division des politiques de développement social de la CEA, juillet 2015).

Youth Council, organisation indépendante et non partisane créée en 1997 pour fédérer les groupes de jeunes. Au Maroc, la création d'un réseau de la jeunesse s'est avéré porteur d'un engagement civique accru (voir encadré 5). Le Gouvernement soutient également la vie associative des jeunes au moyen d'un réseau de 500 maisons de jeunes qui fournissent aux groupes de jeunes enregistrés des installations et un espace où mener leurs activités, bien que l'accent semble mis sur les activités sportives, théâtrales, musicales et ludiques (Elbeshbishi, 2015).

L'établissement de maisons de jeunes par le Maroc est certes une réalisation exemplaire, mais il faut aussi que les jeunes puissent renforcer leurs capacités afin de constituer des organisations qui puissent effectivement jouer un rôle de premier plan en matière de développement, comme le veut la Charte africaine de la jeunesse. Les organisations de jeunes doivent être formées au leadership, aux ressources humaines et à la gestion financière pour être en mesure d'accomplir certaines tâches essentielles comme la conception de programmes, la promotion, la collecte de fonds, la coordination du personnel et des bénévoles, l'établissement de rapports et l'organisation de campagnes de diffusion à l'intention des jeunes concernés par leurs activités.

Les décideurs peuvent également soutenir les organisations de jeunes par l'adoption de lois qui engagent les gouvernements à leur apporter un soutien financier et administratif. Des lois peuvent également régir les droits et obligations des bénévoles qui font fonctionner ces organisations, une mesure qui pourrait aller de pair avec la création d'une agence nationale chargée d'encourager et de coordonner le volontariat des jeunes, et de développer ainsi leurs compétences civiques.

Encadré 5

Mise en réseau des organisations de jeunes au Maroc

Jusqu'au début du XXI^e siècle, l'engagement civique de la jeunesse marocaine avait été très limité. La plupart des organisations et d'associations de jeunes non gouvernementales ont vu le jour ces 10 dernières années. Quelques faits marquants ont contribué à cet accroissement de l'activité civique de la jeunesse. L'un d'entre eux fut la tenue du Congrès mondial des jeunes à Casablanca en 2003. Ce rassemblement international de plus de 800 jeunes engagés provenant de plus de 120 pays a donné une grande impulsion à l'engagement civique de la jeunesse marocaine, la mettant en présence de nombreuses organisations de jeunes non gouvernementales internationales. Il a suscité la création d'un grand nombre d'organisations de jeunes marocaines, dirigées par les jeunes eux-mêmes, surtout vers 2005 et 2006.

Le Réseau marocain de jeunesse et de concertation a été mis sur pied en 2011 par 64 associations de jeunes et 46 conseils de la jeunesse à travers le pays. Sa création était le résultat d'un partenariat gouvernemental franco-marocain visant à renforcer les capacités des organisations de jeunes non gouvernementales au moyen de cours de formation, d'échanges de jeunes et de séminaires. À l'issue du partenariat, les organisations non gouvernementales concernées ont poursuivi le projet en créant leur propre réseau. Sa principale mission est d'encourager les jeunes à devenir des acteurs de la société civile. Elle assure la formation des jeunes et de leurs organisations aux droits politiques et sociaux, au travail social et à la gestion associative. Sur le plan national, le réseau plaide pour un renforcement du rôle de la jeunesse dans la politique et ans l'élaboration des politiques, sur la base de consultations menées dans les différentes régions du pays.

Rapport de mission consacré au Maroc par Amal Nagah Elbeshbishi (Section de la population et de la jeunesse, Division des politiques de développement social, CEA, juillet 2015).

VI. Emploi et entrepreneuriat

Faire en sorte que les jeunes aient plus de chances de s'assurer un emploi et un revenu décents, dans la perspective du cycle de vie complet et du cercle vertueux que constituent la réduction de la pauvreté, le développement durable et l'inclusion sociale.

Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse (traduction)²⁹

L'emploi et l'entrepreneuriat, tels que les définit le Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse, se rapportent au renforcement de la capacité naturelle de concevoir des stratégies en faveur de l'emploi décent des jeunes, la problématique hommes-femmes étant dûment prise en compte. Il s'agit également de soutenir l'amélioration et le respect des droits relatifs au travail, ainsi que la mise en œuvre de programmes d'emploi et de renforcement des capacités, afin de faciliter la transition des jeunes désavantagés vers un travail décent. En ce qui concerne l'entrepreneuriat, le Plan d'action appelle au soutien de réformes institutionnelles et au renforcement des mécanismes de promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes, en particulier les jeunes femmes.

A. Emploi des jeunes

La croissance rapide de la population africaine et, partant, de sa main-d'œuvre exercent une pression accrue sur le marché du travail du continent. Selon la BAD, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le PNUD (2015), la population active du continent devrait augmenter de 910 millions entre 2010 et 2050, dont 80 millions en Afrique du Nord et 830 millions ou 91,2 % dans le reste du continent. Selon les estimations, 19 millions de jeunes environ devraient avoir rejoint le marché du travail dans le reste du continent en 2015, et environ 4 millions en Afrique du Nord. Il est prévu que 370 millions de jeunes entreront sur le marché du travail dans le reste du continent et 65 million en Afrique du Nord, soit des moyennes annuelles respectives de 24,6 millions et 4,3 millions de nouveaux arrivants. Il s'ensuit que la création d'emplois productifs deviendra une nécessité encore plus pressante pour l'Afrique.

Selon l'OIT (2015), les jeunes des pays en développement restent victimes de la pauvreté au travail qui découle de l'intermittence de celui-ci, du manque d'emplois formels et de l'absence de protection sociale. En 2013, par exemple, 37,8 % des jeunes travailleurs dans les pays en développement subsistaient avec moins de 2 dollars des États-Unis par jour. Ils sont en outre 1,5 fois plus susceptibles que les travailleurs adultes de vivre dans l'extrême pauvreté, et 1,2 fois plus susceptibles de connaître une pauvreté modérée. Les jeunes d'Afrique aspirent à des possibilités d'emplois productifs et formels qui leur fournissent un salaire décent, une sécurité relative et de bonnes conditions de travail. Ils sont pourtant bien trop rares à pouvoir concrétiser ces aspirations. Les occasions qu'a l'Afrique de bénéficier du dividende démographique sont ainsi en train de lui échapper rapidement (OIT, 2015).

1. Taux d'activité

La population en âge de travailler et le taux d'activité sont d'importants déterminants de l'emploi. La population en âge de travailler comprend toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans. Le taux d'activité représente, dans un pays ou une région donnés, la proportion de la population

²⁹ Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse. Consultable en anglais à l'adresse : <http://www.unsceb.org/content/un-system-wide-action-plan-youth>.

en âge de travailler qui est active sur le marché du travail, telle activité pouvant être le fait de travailler ou de chercher du travail. Le taux d'activité fournit donc une indication de la taille relative de l'offre de main-d'œuvre dans un pays ou une région. Considéré au regard du taux de création d'emplois, il peut donner une idée du taux de chômage dans tel pays ou région.

Le taux d'activité du monde en 2013 était estimé à 47,4 %, et celui de l'Afrique à 46,8 %. En Afrique, les jeunes hommes avaient un taux d'activité légèrement plus élevé que les femmes, soit 51,9 % par rapport à 41,9 % (tableau 10).

Tableau 10
Taux d'activité des jeunes

<i>Région</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Monde	55,2	39,0	47,4
Afrique	51,9	41,9	46,8
Afrique du Nord	47,1	20,1	33,3
Afrique de l'Est	62,8	58,2	60,5
Afrique centrale	54,3	46,1	50,2
Afrique australe	45,7	36,9	41,3
Afrique de l'Ouest	49,4	48,0	48,7

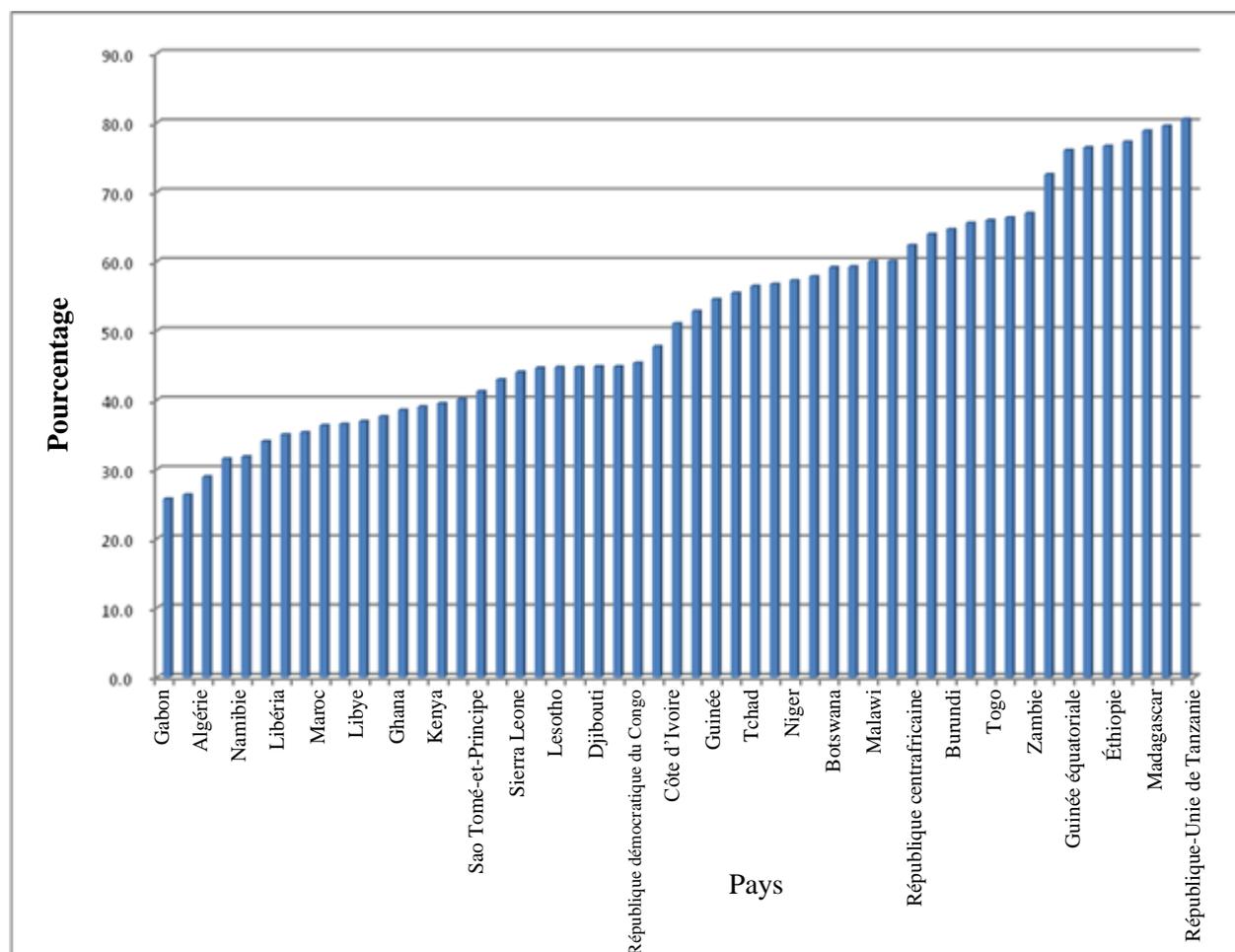
Source : OIT (2014).

Les chiffres récapitulatifs présentés dans le tableau 10 montrent que l'Afrique de l'Est avait le taux d'activité le plus élevé en 2013, atteignant une moyenne de 61 %, tandis que l'Afrique du Nord avait le plus faible, avec approximativement 33 %. Les taux d'activité élevés enregistrés en Afrique de l'Est étaient principalement attribuables à la République-Unie de Tanzanie (80,5 %), au Zimbabwe (79,5 %), à Madagascar (78,8 %), à l'Érythrée (77,2 %), à l'Éthiopie (76,6 %), à la Zambie (66,9 %) et au Burundi (64,6 %). Les pays affichant des taux relativement bas étaient le Gabon (25,7 %), l'Afrique du Sud (26,3 %), l'Algérie (28,9 %), la Tunisie (31,5 %), la Namibie (31,8 %) et l'Égypte (34 %). Les données du tableau 10 font également ressortir un déséquilibre entre les taux d'activité des hommes et des femmes, et ce, en faveur des premiers dans toutes les régions, l'écart le plus grand étant enregistré en Afrique du Nord.

Pour ce qui est des pays pilotes, c'est le Mozambique qui présente le taux d'activité le plus élevé, soit 65 % par rapport aux 44 % de la Sierra Leone et aux 39,5 % du Kenya. Ce qui veut dire qu'au Mozambique, la proportion de jeunes actifs sur le marché du travail est relativement plus élevée qu'en Sierra Leone ou qu'au Kenya. Lorsqu'ils restent aux études ou en formation, les jeunes retardent le moment où ils seront actifs. Aussi le taux d'activité relativement élevé du Mozambique peut-il être une indication que les jeunes mozambicains ont moins de possibilités d'éducation et de formation.

La figure 24 est une représentation des pays africains classés selon le taux d'activité de leurs jeunes en 2013. Au moins la moitié d'entre eux présentaient des valeurs dépassant les 50 %. La figure met également en évidence de grandes variations entre le Gabon à l'extrémité inférieure et la République-Unie de Tanzanie à l'extrémité supérieure.

Figure 24
Taux d'activité des jeunes dans les pays africains



Source : OIT (2014).

Les tendances que relève la figure 24 semblent confirmer l'hypothèse selon laquelle le taux d'activité baisse en fonction de la croissance initiale (OIT, 2009). Il est fait valoir que la croissance économique d'un pays en développement va de pair avec l'expansion du dispositif éducatif et l'allongement de la scolarité, d'où la réduction du taux d'activité de la jeunesse. Selon ce même raisonnement, les pays assistent pendant cette phase de développement à une réduction de leurs activités agricoles à forte intensité de main-d'œuvre en faveur d'activités économiques plus urbaines, ce déplacement se traduisant par une augmentation des revenus et, partant, une pension moindre à travailler.

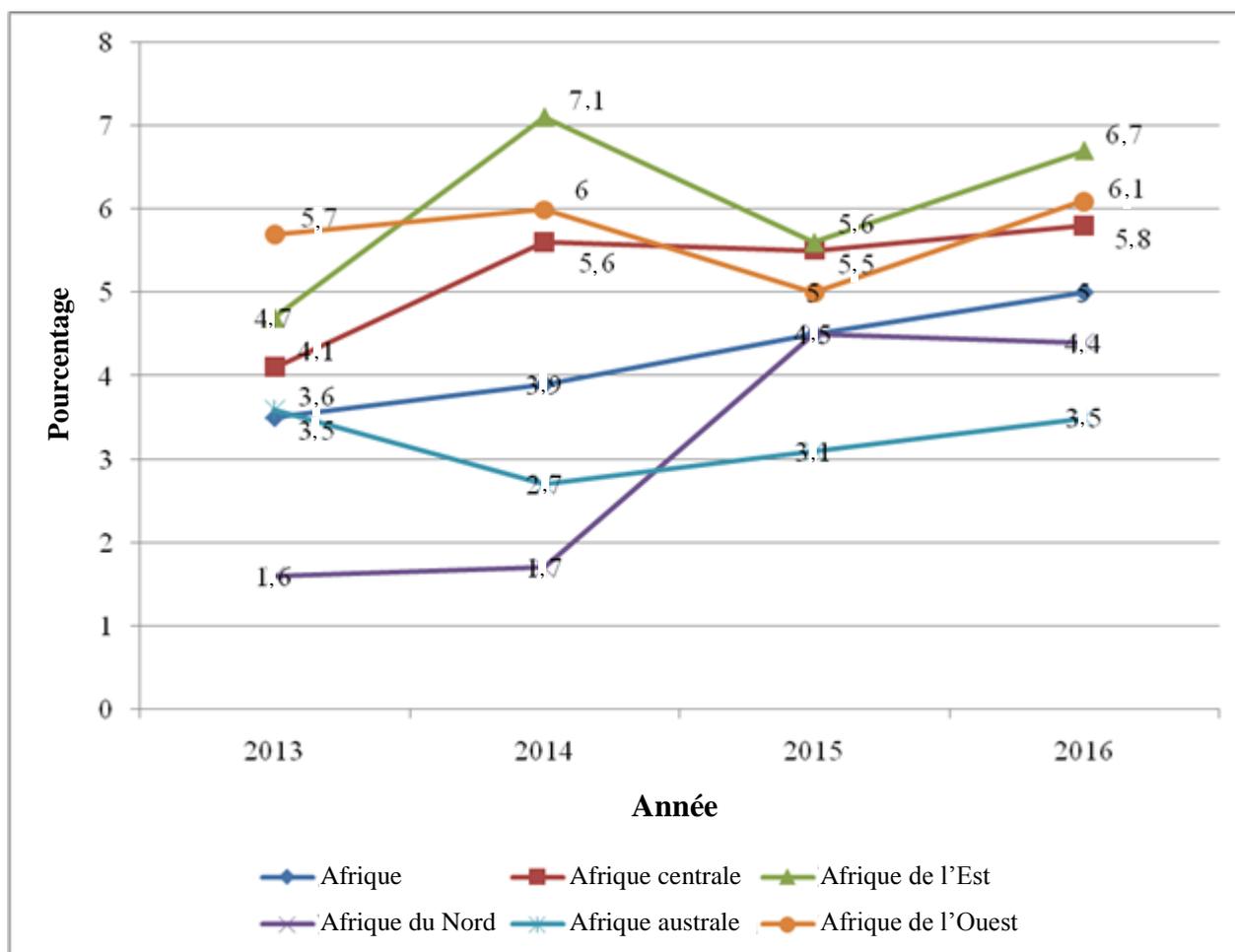
2. Lien entre croissance économique et emploi

La plupart des pays, et cela vaut pour l'Afrique, continuent de fonder la création d'emplois sur la croissance économique (Omolo, 2010 ; Crivelli, Furceri et Toujas-Bernate, 2012 ; Page, 2012 ; OIT, 2014). C'est pourquoi ils s'attachent à promouvoir la croissance économique comme moyen de créer des emplois. Selon ce raisonnement, la croissance économique se traduira par des emplois supplémentaires qui absorberont la main-d'œuvre grandissante de la région. C'est l'argument qu'adoptent les objectifs de développement durable lancés en 2015. L'objectif 8 vise la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous (Nations Unies, 2015), les

pays étant spécifiquement requis d'élever et de maintenir le taux de croissance annuel de leur produit intérieur brut (PIB) à 7 %.

La plupart des économies africaines ont amélioré leurs résultats économiques ces dernières années. On estime que la croissance économique du continent s'est accrue de 0,4 points de pourcentage de 2013 à 2014, passant de 3,5 % à 3,9 %. Elle devrait atteindre 5 % en 2016 (BAD, OCDE et PNUD, 2015) comme il ressort de la figure 25.

Figure 25
Taux de croissance du PIB en Afrique et dans ses régions



Source : BAD, OCDE et PNUD (2015).

La figure 25 montre que la croissance de l'Afrique centrale s'est accélérée, passant de 4,1 % en 2013 à 5,6 % en 2014. L'Afrique de l'Est a connu une évolution similaire, avec un taux de croissance moyen de plus de 7 % en 2014, par rapport à 5 % en 2013. La croissance en Afrique du Nord est restée inégale, les pays de la région subissant encore le contrecoup des soulèvements de 2011. L'Afrique australe a vu sa croissance passer sous la barre des 3 % en 2014, une légère reprise étant anticipée pour 2015 et 2016. Ces résultats modérés sont le fait d'une croissance relativement médiocre en Afrique du Sud, tombée de 2,2 % en 2013 à 1,5 % en 2014. La figure 25 permet aussi de constater que malgré la flambée de maladie à virus Ebola, l'Afrique de l'Ouest a enregistré un taux de croissance du PIB de 6 % en 2014, ce qui est relativement élevé (BAD, OCDE et PNUD, 2015).

Selon la Banque mondiale (2008), la création d'emplois ne sera effectivement portée par la croissance économique que si le pays affiche un taux de croissance économique d'au moins 7 % et arrive à maintenir celui-ci pendant une période prolongée. C'est ce raisonnement qui amené la plupart des pays de la région à se fixer comme objectif un taux de croissance d'au moins 7 %. C'est aussi le chiffre que retiennent les objectifs de développement durable.

Malgré l'amélioration des résultats économiques de l'Afrique, les taux de croissance de la majorité des pays africains se sont avérés trop faibles pour générer suffisamment d'emplois, surtout pour les jeunes, face à l'augmentation rapide de la population du continent.

Du reste, lorsque ce taux de croissance du PIB d'au moins 7 % a effectivement été atteint par quelques pays, il n'a pas pu être maintenu à ce niveau. La croissance a été trop imprévisible pour alimenter une création d'emplois significative dans la région. Les taux enregistrés et leur inconstance se sont avérés incompatibles avec l'exigence d'un taux de croissance annuelle qui, pour créer les emplois voulus, aurait dû être maintenu à ce minimum de 7 % pendant des décennies.

Le tableau 11 récapitule les taux de croissance annuelle de l'emploi ainsi que les taux de chômage pour l'Afrique (hors Afrique du Nord) et la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord pendant la période 2009-2014. Il fournit également les valeurs projetées de ces indicateurs pour la période 2015-2018.

Tableau 11
Situation et perspectives du marché du travail en Afrique

<i>Moyen-Orient et Afrique du Nord</i>											
<i>Indicateur / Année</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Taux de croissance annuelle du PIB (en pourcentage)	3,1	5,1	2,7	5,8	2,2	4,1	4,4	4,2	4,2	4,4	
Taux de croissance annuelle de l'emploi (en pourcentage)	Total	2,9	2,7	2,2	2,5	2,4	2,4	2,4	2,3	2,2	2,1
	Hommes	3,0	2,8	2,4	2,5	2,3	2,3	2,3	2,2	2,1	2,1
	Femmes	2,5	2,6	1,7	2,4	2,8	2,8	2,7	2,6	2,5	2,4
	Jeunes	-0,3	-1,5	-2,8	-1,8	-1,6	-1,4	-1,1	-0,8	-0,6	-0,3
	Adultes	3,6	3,6	3,2	3,3	3,1	3,0	2,9	2,8	2,6	2,5
Taux de chômage	Total	10,4	10,7	11,3	11,5	11,5	11,5	11,5	11,4	11,4	11,3
	Hommes	8,2	8,3	8,8	8,9	8,9	9,0	8,9	8,9	8,8	8,8
	Femmes	18,9	19,8	20,9	21,3	21,2	21,1	21,0	20,9	20,8	20,7
	Jeunes	23,8	25,0	27,0	27,9	28,3	28,6	28,8	28,9	29,0	29,1
	Adultes	7,0	7,3	7,6	7,8	7,9	8,0	8,0	8,1	8,1	8,1
<i>Afrique, hors Afrique du Nord</i>											
<i>Indicateur / Année</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Taux de croissance annuelle du PIB	2,6	5,6	5,5	5,2	4,8	5,7	5,7	5,6	5,5	5,7	
Taux de croissance annuelle de l'emploi	Total	2,8	2,9	3,0	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1
	Hommes	2,7	2,9	3,1	3,1	3,1	3,2	3,2	3,1	3,1	3,1
	Femmes	2,9	2,9	2,9	3,1	3,0	3,1	3,1	3,0	3,0	3,0
	Jeunes	2,1	2,4	2,7	2,7	2,7	2,8	2,8	2,7	2,7	2,7
	Adultes	3,0	3,1	3,1	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
Taux de chômage	Total	7,7	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,5	7,5	7,5	

	Hommes	7,1	7,0	6,9	6,9	6,9	6,9	6,8	6,8	6,8	6,7
	Femmes	8,4	8,3	8,4	8,3	8,4	8,4	8,4	8,3	8,3	8,3
	Jeunes	12,1	12,0	11,9	11,9	11,9	11,8	11,7	11,7	11,7	11,7
	Adultes	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0

Source : OIT (2014).

Le tableau 11 fait également apparaître que le taux de croissance annuelle de l'emploi dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a oscillé entre 2,2 % et 2,9 % pendant la période 2009-2014, et que le taux de croissance du PIB s'est situé entre 2,2 et 5,8 % pendant la même période. L'amélioration du second n'a pourtant conduit à aucune amélioration significative du premier, en particulier pour les jeunes. La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a connu un ralentissement général du taux de croissance de l'emploi des jeunes. Celui-ci est passé de -0,3 % en 2009 à son niveau le plus bas de -2,8 % en 2011. Cette période de forte décélération de la croissance de l'emploi des jeunes coïncidait également avec les soulèvements de la jeunesse qui ont éclaté dans la région en 2011. La décélération de la croissance de l'emploi des jeunes dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord devrait s'amenuiser et passer de -1,4 % en 2014 à -0,3 % en 2018.

Le taux de chômage des jeunes dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord reste le plus élevé du continent. Il était de 23,8 % en 2009, de 28,6 % en 2014 et devrait atteindre 29,1 % d'ici à 2018 (tableau 11). L'OIT (2015) indique de même que les taux de chômage des jeunes étaient les plus élevés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en 2014, avec des valeurs respectives de 28,2 % et 30,5 %. La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord comprend aussi les territoires où le chômage des jeunes a augmenté entre 2012 et 2014.

Il ressort des données relatives à la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en 2013 que le taux de chômage des jeunes était de 24 % en Algérie, et, moyennant ventilation, de 38,7 % pour les jeunes algériennes et 21 % pour les jeunes algériens. La même année, la Tunisie affichait un taux de 31,2 %, 7,7 points de pourcentage au-dessous des 38,9 % de l'Égypte, où les jeunes femmes avaient près de trois fois moins de chances de travailler (71,1 %) que les jeunes hommes (25,8 %).

Le taux de chômage de la jeunesse marocaine était de 18,5 % en 2013, le désemploi touchant relativement plus les jeunes hommes (19 %) que les jeunes femmes (16,9 %). On s'accorde généralement à dire que le taux de chômage le plus élevé du pays se trouve chez les jeunes diplômés. Selon le Ministère marocain de la jeunesse et des sports, plus de la moitié des jeunes marocains (51 %) ne sont ni aux études, ni au travail, ni en formation. Une grande majorité de cette jeunesse est désœuvrée et constitue un vaste réservoir de demandeurs d'emploi désenchantés. La combinaison de tels niveaux de désœuvrement et de désenchantement parmi les jeunes ne prive pas seulement le pays de son capital humain, mais affecte aussi sa stabilité sociale. Ce double fardeau suscite un sentiment de désespoir chez les jeunes et les expose notamment à la radicalisation aux mains d'extrémistes.

Les données présentées dans le tableau 11 révèlent une croissance de l'emploi tout aussi timide dans le reste de l'Afrique pendant la période 2009-2014, nonobstant les résultats économiques impressionnants de la région. Le taux de croissance annuelle de l'emploi s'est légèrement amélioré, progressant de 2,8 % en 2009 à 3,1 % en 2014, et devrait se maintenir à 3,1 % entre 2015 et 2018. Toujours selon les données du tableau, le chômage des jeunes en Afrique (hors Afrique du Nord) devait régresser marginalement entre 2009 et 2014, de 12,1 % à 11,8 %, et se stabiliser ensuite à 11,7 % de 2015 to 2018.

Les données font également ressortir le peu d'interaction qui existe sur le continent entre la croissance du PIB et la croissance de l'emploi – des jeunes en particulier. Comme le montrent les figures 26 et 27, les périodes de forte croissance économique qu'a connues l'Afrique ne se sont pas traduites par des périodes de croissance accélérée de l'emploi des jeunes.

Figure 26
Croissance de l'emploi des jeunes dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

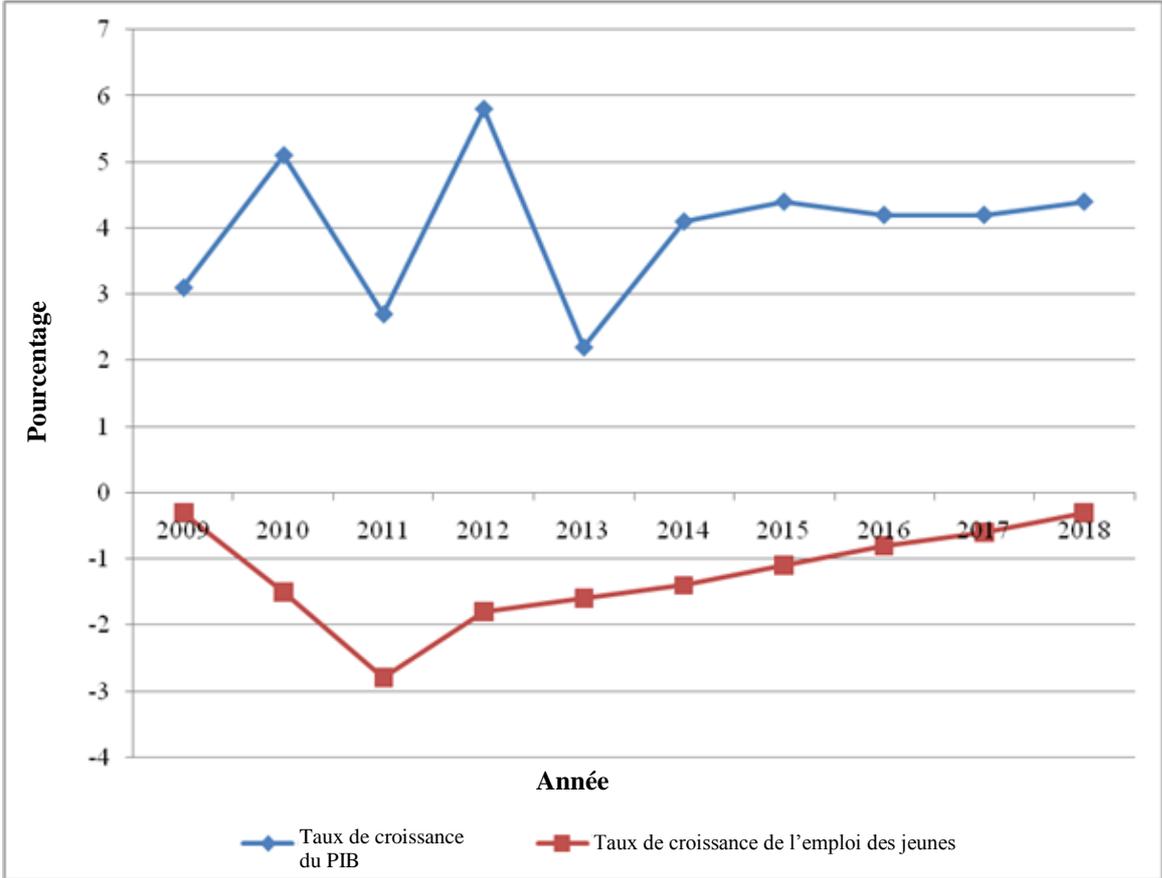
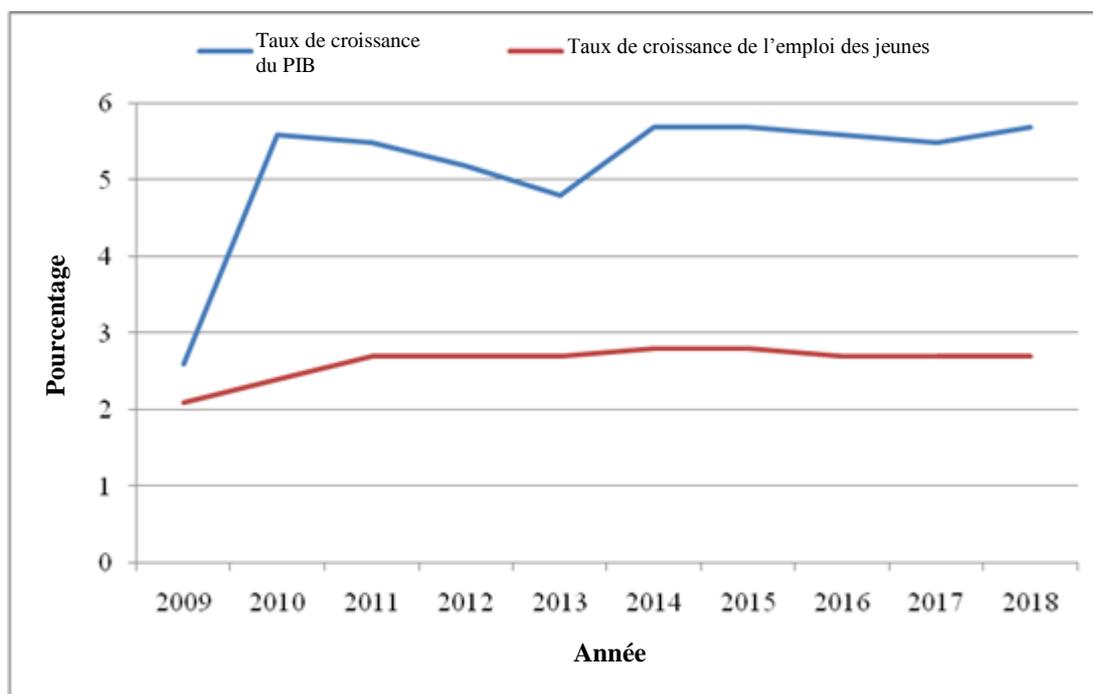


Figure 27

Croissance de l'emploi des jeunes en Afrique (hors Afrique du Nord)



Les figures 26 et 27 permettent aussi de constater les variations et les faibles corrélations qui existent entre la croissance du PIB et le taux de croissance de l'emploi des jeunes. Ce fait peut être attribué à l'élasticité réduite de l'emploi sur le continent.

Étant donné le peu d'élasticité de l'emploi dans la plupart des pays africains, même une croissance annuelle de 10 % ou plus ne suffirait pas à accroître la disponibilité des emplois décents. Une autre difficulté majeure à résoudre est celle du chômage de longue durée qui atteignait un taux de 48,1 % chez les jeunes du continent (hors Afrique du Nord) en 2014 (OIT, 2015). À l'échelle mondiale, seule la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord présentait un taux plus élevé, soit 60,6 %. Ces chiffres soulignent encore la nécessité de mettre en place les stratégies voulues pour créer des emplois productifs et durables en Afrique.

Dotés des cadres sociaux, économiques et politiques adéquats, les pays africains peuvent atteindre les niveaux de croissance requis. La question qui se pose alors est de savoir s'il faut continuer de se fixer comme objectif l'emploi fondé sur la croissance ou s'il faut plutôt se tourner vers la croissance fondée sur l'emploi. Si le choix se porte sur la stimulation de l'emploi par la croissance, le défi à relever sera celui de provoquer des taux de croissance élevés et accélérés, et d'arriver à les maintenir pendant une période suffisamment longue. S'il faut en revanche que les pays africains inversent la politique établie et choisissent la voie de la réalisation de la croissance par l'emploi, le défi consistera à formuler et à mettre en œuvre un cadre directeur à cette fin.

3. Questions et difficultés

Les jeunes africains sont confrontés à de nombreuses difficultés face à l'emploi. Le problème du continent tout entier est celui d'une région qui n'est pas en mesure de créer suffisamment d'emplois pour une jeunesse toujours plus nombreuse. Dans bien des cas, les pays africains ne créent guère que des emplois de mauvaise qualité qui n'offrent que peu de possibilités de carrière. Cela dit, même si les emplois créés atteignaient la quantité et la qualité

requis, les contraintes propres à l'offre – les travailleurs devant notamment avoir les incitations, les compétences et la mobilité requises – pourraient malgré tout empêcher les jeunes d'accéder à ces activités. Il faut aussi compter avec les facteurs relevant des individus eux-mêmes et qui pourraient également les priver de certaines possibilités d'emploi.

Restrictions liées aux compétences, notamment techniques, cognitives ou socioaffectives. Les compétences sont restrictives lorsque les individus ne possèdent pas celles que recherchent leurs employeurs potentiels. C'est souvent le cas des demandeurs d'emploi qui ont abandonné leur scolarité. Ces restrictions peuvent aussi frapper les jeunes qui entrent sur le marché du travail équipés de qualifications qui ne sont pas assez recherchées. Le manque de compétences en matière de commerce et de gestion sont souvent une restriction majeure, en particulier dans le cas des personnes pauvres qui voudraient s'installer à leur compte.

Page (2012) et l'OIT (2015) soulignent la gravité de l'inadéquation entre les compétences dont disposent les jeunes travailleurs et celles dont ont besoin les employeurs. La même tendance à l'inadéquation des compétences se retrouve dans la dynamique des pays. L'OIT (2014) propose deux indicateurs de cette tendance : l'indice de dissimilarité, d'une part, et la suréducation ou la sous-éducation, d'autre part. L'indice de dissimilarité rend compte du taux de chômage par niveau d'instruction. La suréducation ou la sous-éducation sont un indicateur et un moyen de rendre compte de l'inadéquation entre les qualifications que possèdent les travailleurs et celles que nécessitent le travail qu'ils font.

L'OIT (2015) note qu'entre 2012 et 2013, les trois cinquièmes (61,4 %) des jeunes travailleurs en Afrique (hors Afrique du Nord) ne possédaient pas le niveau d'instruction voulu pour travailler productivement, ce qui représentait un niveau de sous-éducation plus élevé que dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, où cette proportion était de 41,8 %. Quant à la suréducation, elle était plus marquée dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, touchant 11,7 % des jeunes travailleurs, contre 7,4 % pour le reste du continent. Seuls 30,4 % des jeunes gens employés dans le reste de l'Afrique possédaient des qualifications correspondant à leur poste, par rapport à 46,5 % dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Globalement, les jeunes travailleurs africains qui n'ont pas un niveau d'instruction suffisant pour le travail sont plus nombreux que ceux qui sont trop éduqués pour les tâches qu'ils ont à accomplir. La sous-éducation peut avoir des conséquences graves, non seulement pour la productivité du travail, mais aussi pour les salaires des jeunes travailleurs (OIT, 2015).

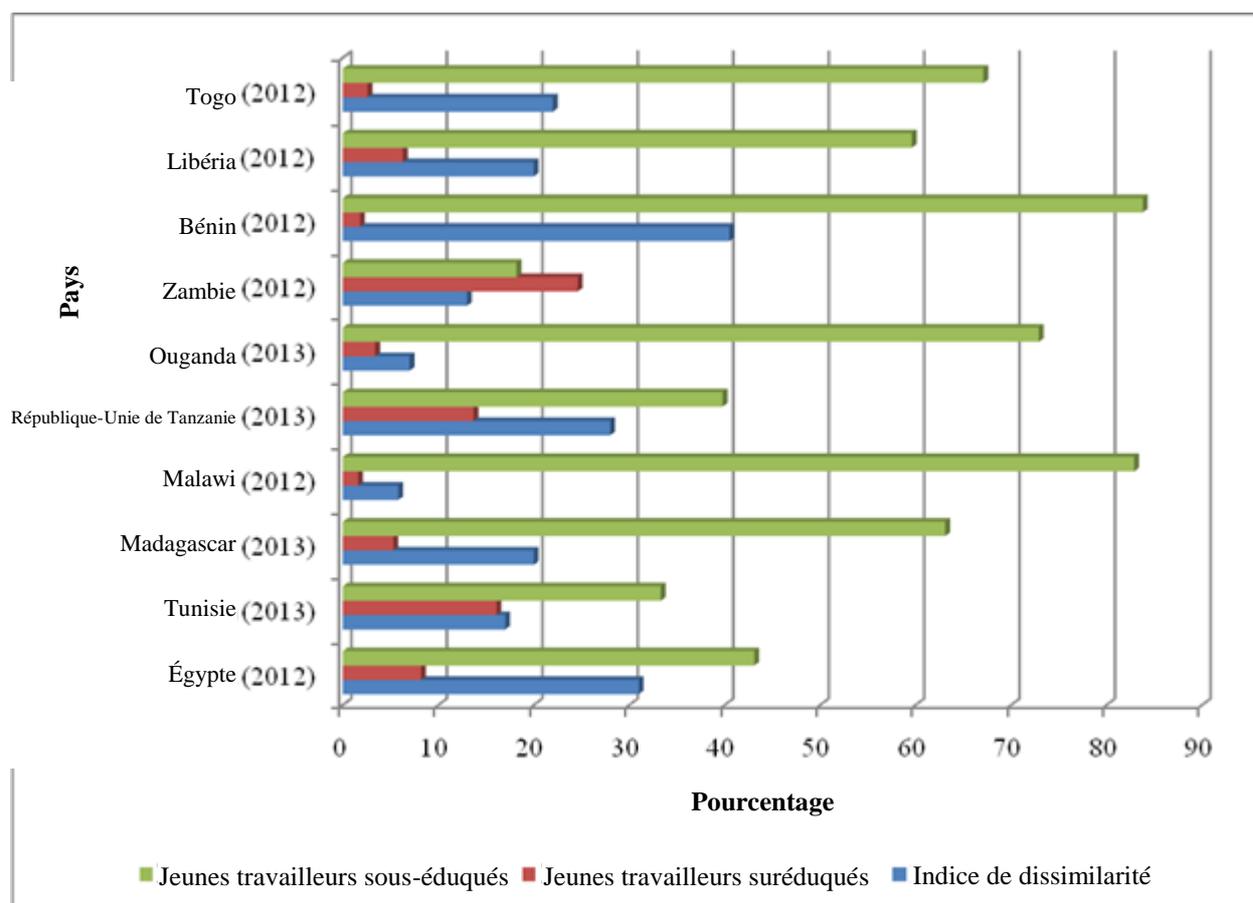
La base de données de l'OIT (2014) contient des ensembles de données mesurant l'inadéquation des compétences dans quelques pays africains. Selon les données disponibles, en 2012, le Bénin avait un indice de dissimilarité de 40,5 %, l'Égypte de 31 %, le Togo de 22 %, le Libéria de 20 %, la Zambie de 13 % et le Malawi de 5,8 %, tandis qu'en 2013, la République-Unie de Tanzanie affichait 28 %, la Tunisie 17 % et l'Ouganda 7 %.

Lorsqu'un pays se caractérise par un indice de dissimilarité élevé, cela devrait normalement signifier que le taux de chômage des travailleurs qui possèdent au plus un diplôme de l'enseignement primaire y est plus élevé que celui des travailleurs ayant un diplôme de l'enseignement secondaire ou tertiaire. Ce n'est pourtant pas le cas. En Égypte, par exemple, le taux de chômage des jeunes et des jeunes adultes possédant un diplôme de l'enseignement primaire ou moins était de 4,9 % en 2011, soit moins du tiers du taux de chômage des jeunes et des jeunes adultes ayant accompli des études au niveau secondaire (16,1 %) et moins du quart du taux de chômage des travailleurs de la même catégorie diplômés de l'enseignement tertiaire (20,1 %). Une situation similaire se constatait en Tunisie en 2011, où le taux de chômage des jeunes et des jeunes adultes ayant au plus achevé leur scolarité primaire était de 11,4 %, par rapport à 20,6 % et 29,2 % respectivement pour les diplômés de l'enseignement secondaire et

tertiaire. Il s'ensuit que le chômage touchant les jeunes et les jeunes adultes de ces deux pays était à la fois une question d'instruction et un problème lié à la configuration générale de la demande de main-d'œuvre.

La figure 28 présente les niveaux d'inadéquation des compétences dans une sélection de pays. Il en ressort de façon générale que ce décalage est essentiellement dû à la sous-éducation.

Figure 28
Inadéquation des compétences dans certains pays africains



Source : OIT (2014).

Selon la figure 28, le phénomène de la sous-éducation touche une proportion considérable de jeunes travailleurs dans certains pays africains. Au Bénin, par exemple, 83,8% des jeunes et jeunes adultes n'avaient pas le niveau d'instruction requis pour leur travail en 2012. Le Malawi suivait de près, avec une proportion de 82,9 %. La Zambie, en revanche, affichait pour la même année une proportion relativement faible de 18,2 % de jeunes travailleurs en situation de sous-éducation. Ils étaient 33,3 % en Tunisie en 2013. Bien que de bien moindre ampleur, la suréducation est également présente en Afrique. Dans tous les pays de la figure 28, des jeunes ou des adultes sont au chômage à cause de ce phénomène.

La suréducation est le résultat de la présence croissante sur le marché du travail de travailleurs qui ont fait des études tertiaires et qui travaillent à des postes précédemment occupés par des travailleurs moins instruits. En définitive, toutefois, cette concurrence pourrait s'expliquer par le fait que l'offre de compétences croît plus vite que la demande. En dernière analyse, c'est la sous-éducation qui retient l'attention en tant que problème majeur du marché

du travail africain, compte tenu des niveaux d'instruction relativement bas que connaît le continent. La sous-éducation généralisée (figure 28) appelle plus d'éducation, même si cette évolution doit composer avec un taux de chômage relativement élevé parmi les diplômés de l'enseignement tertiaire.

L'inadéquation des compétences constatée en Afrique est aussi due au décalage entre le niveau des inscriptions à certains cours et la mesure dans laquelle les compétences correspondantes sont demandées sur le marché du travail. Le Kenya, par exemple, continue de signaler de faibles niveaux d'inscriptions aux cours d'ingénierie chimique, de télécommunications, de technologies de l'industrie chimique, d'ingénierie agricole et d'autres disciplines apparentées proposés par ses institutions d'enseignement et de formation techniques et professionnels, en particulier ses polytechniques nationales.

Les secteurs naissants que sont le pétrole, le gaz et l'exploitation minière au Kenya devraient ouvrir des possibilités d'emploi croissantes aux jeunes diplômés. Bien que certaines universités kényanes publiques et privées proposent des diplômes en sciences (géosciences environnementales et géologie) et en ingénierie (mécanique, chimie et techniques industrielles, génie civil et industriel), elles ne prévoient pas de programmes ou de travaux visant à préparer aux besoins de ces secteurs.

En outre, certaines entreprises – en particulier en aval des industries pétrolières, gazières et minières – peuvent exiger des candidats à certains emplois qu'ils aient obtenu la certification professionnelle d'une association d'industries dûment reconnue. Il s'agit notamment de la International Association of Drilling Contractors (IADC), des British Standards (BS), du certificat de santé et de sécurité au travail (SST) et de la American Society of Mechanical Engineers (ASME). Le type de certification varie selon le poste. Les équipes de forage, par exemple, doivent être formées aux normes de l'IADC, les soudeurs à celles de l'ASME et les opérateurs de chariots élévateurs ou de grues aux BS ou aux normes de santé et de sécurité au travail. Ces certifications ne sont pas attribuées par les universités ni par les institutions d'enseignement et de formation techniques et professionnelles au Kenya, ce qui représente un obstacle supplémentaire pour les jeunes diplômés.

Les questions d'inadéquation des compétences qui touchent les jeunes kényans ont également été abordées dans le cadre de discussions de groupe avec des jeunes du Conseil national de la jeunesse, de la National Youth Bunge Association et d'établissements humains informels à Nairobi. Des entretiens d'informateurs clés ont également été menés à ce sujet avec des représentants du Ministère du travail, de la sécurité sociale et des services publics, des représentants du Ministère de la décentralisation et du plan, et des capitaines d'industrie. Ces échanges ont inventorié un certain nombre de forces et de faiblesses caractérisant les jeunes kényans en tant que groupe d'employés.

Parmi les points forts relevés figurait le fait que la plupart des jeunes au travail étaient bien formés, équipés des compétences nécessaires, disposés à apprendre, faciles à former et perçus comme créatifs, innovants et adaptables à la technologie moderne et au changement dans leurs milieux de travail. Les capitaines d'industrie qui ont pris part aux entretiens étaient d'avis que les diplômés de l'université apprenaient et s'adaptaient plus vite que ceux qui avaient des diplômes tertiaires non universitaires. Ils estimaient également que les jeunes diplômés des universités privées avaient plus la faveur des entreprises que ceux des universités publiques parce que perçus comme ayant des compétences de vie et interpersonnelles supérieures.

En ce qui concerne les points faibles, les capitaines d'industrie ont relevé que les jeunes au travail n'avaient pas les compétences voulues pour accomplir les tâches qui leur revenaient,

qu'ils manquaient de compétences comportementales et de compétences de communication, que leur respect pour l'autorité, gestion du temps et esprit d'équipe était insuffisants, qu'ils ne se montraient pas assez loyaux et dévoués au travail, qu'ils étaient dans l'ensemble hostiles aux conventions vestimentaires, et qu'ils manquaient souvent de concentration, consacrant beaucoup de temps à communiquer sur les réseaux sociaux.

Selon les capitaines d'industrie, les jeunes étaient motivés plus par leur croissance personnelle que par celle de l'entreprise. Le monde de l'entreprise les voyait aussi comme impatients et prompts à profiter des failles dans les instructions et le contrôle de la direction. La plupart des jeunes au travail avaient la réputation de ne pas être assez patients pour conserver un emploi assez longtemps pour acquérir l'expérience voulue, d'être agités et d'abandonner souvent leur emploi sans préavis. En règle générale, les jeunes diplômés de l'université, plus qualifiés dans les matières théoriques que les titulaires d'autres diplômes tertiaires, n'étaient pas du tout enclins à entreprendre des tâches manuelles ou subalternes.

Le chômage des jeunes qui affecte la Sierre Leone comme d'autres pays africains trouve également son explication principale dans les obstacles liés aux compétences. Les interventions en matière d'éducation s'y sont souvent attachées à atteindre un volume élevé d'inscriptions, mais il apparaît de plus en plus clairement que le problème tient autant à la qualité de l'enseignement lui-même qu'à la quantité de ses enseignés (Batmanglich et Enria, 2014). La question centrale est l'incapacité du système éducatif du pays à équiper ses élèves et ses étudiants des compétences techniques et comportementales nécessaires. Il est fait valoir à ce sujet que les programmes d'enseignement nationaux sont dépassés et incapables de transmettre les compétences et les connaissances correspondant à la demande du marché du travail.

Le chômage des jeunes est un enjeu de développement majeur pour le Mozambique. La population du pays affiche une croissance annuelle estimée à 2,8 %, le marché du travail y reçoit annuellement 300 000 nouveaux arrivants (BAD *et al.*, 2012) et, selon les estimations pour 2013, le chômage des jeunes s'y chiffrait à 14,3 % (OIT, 2014). Les taux de croissance économique élevés atteints par le Mozambique au cours de la décennie écoulée n'ont pas conduit à un développement suffisant de l'emploi, en particulier pour les jeunes. La croissance de l'économie mozambicaine a eu comme principal moteur des projets à forte intensité de capital menés surtout dans le secteur des industries extractives. Avec une moyenne d'1,2 ans d'éducation formelle par personne, le niveau d'instruction de la population adulte mozambicaine est considéré comme étant l'un des plus bas. Le faible niveau des compétences de la main-d'œuvre du pays, inadéquation résultant de la sous-éducation, contribue au chômage des jeunes, tout comme il représente un défi pour la formation des employés.

Dans le cas du Maroc, le Fonds monétaire international (2013) a estimé que les deux tiers environ des jeunes au chômage dans le pays restaient sans emploi pendant au moins un an. Cette durée est encore plus grande pour les jeunes femmes et les jeunes hommes vivant en zones urbaines. Le Fonds passe également en revue les trois grandes raisons qui expliquent les taux de chômage élevés au Maroc : la diminution du nombre d'emplois ouverts aux jeunes, les exigences plus grandes des jeunes marocains vis-à-vis du marché du travail en raison de leur niveau d'instruction généralement plus élevé que celui des autres demandeurs d'emploi, et la rigidité extrême de ce marché qui tend plus à inhiber qu'à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.

Lorsque le chômage est lié à l'enseignement dans le contexte marocain, il s'avère que la vulnérabilité au chômage s'accroît avec l'instruction. De fait, le chômage semble toucher plus les femmes et les hommes qui ont fait des études secondaires. Parmi les diplômés du secondaire, près de la moitié des jeunes femmes et près d'un tiers des jeunes hommes sont sans emploi.

Ceux qui ont des niveaux d'instruction plus élevés sont plus susceptibles de chercher du travail et d'être comptabilisés comme chômeurs que ceux avec des niveaux d'instruction inférieurs chez qui les niveaux d'inactivité vont être plus élevés. Il s'ensuit que le fait d'être jeune, citoyen et de sexe féminin accroît la probabilité d'être chômeur au Maroc – une conclusion qui met en évidence une série d'autres contraintes propres au marché du travail marocain, que sont notamment les obstacles à l'entrée sur le marché du travail, la faible rentabilité de l'investissement dans les études, le manque d'emplois, le manque de compétences utiles, et les stéréotypes et restrictions découlant des normes culturelles.

Il y a en outre une distribution inégale des étudiants parmi les différents domaines scientifiques au Maroc. Ainsi seulement 7 % des étudiants de l'enseignement supérieur achèvent-ils des études d'ingénierie. Ce qui a conduit à une offre insuffisante de compétences particulièrement demandées par le secteur privé. Le lien éducation-formation est une question difficile à gérer. Le profil des diplômés de l'université ne correspond pas aux besoins des entreprises, ni même de l'administration. La faible qualité de l'enseignement public, l'inadéquation des programmes et l'absence de compétences de communication ne sont pas propices à la transition sans accroc des études vers la vie professionnelle.

Au Nigéria, le Nigerian Institute of Social and Economic Research (2013) a noté que plus de la moitié des jeunes sans emploi n'avaient pas fait d'études au-delà de l'école primaire. On pense que ce groupe de jeunes nigériens représente de façon constante plus de la moitié de tous les jeunes sans travail. Cela étant, les diplômés de l'enseignement tertiaire sont aussi fortement touchés ; ils comptent pour environ 20 % des jeunes au chômage. Les membres de ce groupe restent souvent sans emploi jusqu'à cinq ans après l'obtention du diplôme.

Le fléau du chômage des jeunes au Nigéria est alimenté par plusieurs facteurs. De nombreuses études indiquent que si le pays a réalisé une croissance économique relativement élevée de 7-8 % en moyenne au cours des 10 années écoulées, cette croissance n'a pas produit assez d'emplois pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Cette situation est aggravée par la hausse de la croissance démographique, laquelle a produit un accroissement considérable de la population jeune et une augmentation rapide de la main-d'œuvre, l'offre d'emplois ne pouvant suivre.

Un autre facteur de chômage est le décalage entre les compétences imparties par les institutions d'enseignement supérieur et celles que demande l'industrie. De l'avis de nombreux analystes (Oluyomi et Adedeji, 2012 ; BAD *et al.*, 2012 ; Treichel, 2010), les cursus des institutions d'enseignement supérieur ont besoin d'être fondamentalement actualisés pour répondre aux besoins et exigences des employeurs. Selon ces études, les cursus et programmes de formation ont généralement été conçus pour préparer les jeunes aux emplois du secteur formel. De ce fait, de nombreux diplômés nigériens ne disposent pas des compétences d'entrepreneuriat qui leur faciliteraient le travail indépendant. De plus en plus, les décideurs du pays prennent conscience du fait que le manque de compétences artisanales et professionnelles a été à l'origine du chômage des jeunes.

Statistics South Africa (2015), Oosthuizen et Cassim (2014) et la National Youth Development Agency (2011) ont tous mis en évidence plusieurs facteurs qui contribuent au défi du chômage des jeunes en Afrique du Sud. Selon les auteurs concernés, le taux d'accroissement de la population jeune n'est pas en phase avec le taux de création de l'emploi. Ils font valoir que l'éducation a une influence majeure sur l'employabilité des jeunes. Les études montrent que les jeunes sud-africains qui ont suivi seulement l'enseignement primaire ou une partie du cycle secondaire sont pratiquement dépourvus des compétences de bases que

sont l'alphabétisme et le calcul fonctionnels, ainsi que l'aptitude à la communication, et qu'ils ne sont guère susceptibles d'être employés.

Au-delà des impératifs de l'instruction elle-même, la qualité de l'enseignement est une préoccupation majeure lorsqu'il s'agit de l'employabilité des jeunes sud-africains. Elle a une grande influence en la matière. Il est noté que les jeunes qui ont achevé le cycle supérieur de l'enseignement secondaire ou qui ont suivi des cours au niveau tertiaire ne sont pas non plus à l'abri de cette problématique. Dans leur cas, les pierres d'achoppement tiennent à un système éducatif qui ne les prépare pas au marché du travail, d'une part, et à une expérience professionnelle insuffisante, d'autre part. Les jeunes sud-africains seraient également dépourvus des capacités de recherche d'emploi qui devraient leur permettre de pénétrer le marché du travail.

Les restrictions liées à l'information, comme le manque de connexions et la mise en valeur insuffisante, sont également d'importants obstacles aux perspectives d'emploi des jeunes en Afrique. Ces restrictions sont omniprésentes sur le marché du travail. Il s'agit notamment de l'incapacité de certains jeunes de mettre leurs compétences en valeur aux yeux d'éventuels employeurs, soit parce qu'ils ne disposent pas des connaissances et de l'expérience nécessaire, soit parce que la valeur de leurs qualifications ne peut pas être objectivement appréciée. D'autres types de restrictions tiennent au manque de connexions sociales des intéressés ou d'informations à leur disposition sur les offres d'emploi.

Cunningham, Schez-Puerta et Wuermli (2010) ont constaté que les employeurs faisaient principalement appel aux réseaux informels constitués par leurs familles, amis et employés pour trouver de nouvelles recrues. Selon les auteurs, ces sources fournissent de bonnes informations sur les nouveaux employés, chose particulièrement importante sur les marchés du travail où les licenciements sont onéreux. En règle générale, les jeunes qui sont nouveaux sur le marché ne disposent pas de tels réseaux, pas plus qu'ils ne sont équipés des compétences nécessaires pour se mettre en valeur. Leurs possibilités d'emploi s'en trouvent limitées.

Une étude nationale de la main-d'œuvre menée au Kenya (Ministère kényan du travail, 2013) a permis de constater, entre autres, que la méthode de recherche d'emploi la plus communément utilisée par les demandeurs d'emploi est le recours aux amis et aux proches (41 %), suivie par celle du démarchage direct auprès des employeurs (32 %). Ils ne sont que 2 % à utiliser les services d'emploi publics ou privés. Cette faible utilisation de l'intermédiation sur le marché du travail mis à disposition par les centres pour l'emploi publics et privés peut être attribuée à la portée limitée de ces centres, le fait que les demandeurs d'emploi n'en connaissent pas l'existence et leur efficacité réelle ou perçue en tant que moyen de recherche de travail.

B. Entrepreneuriat des jeunes

L'entrepreneuriat des jeunes a été retenu au titre des domaines d'intervention capables d'apporter une solution au problème du chômage des jeunes en Afrique. Il est considéré comme ayant le potentiel d'assurer des moyens de subsistance durables. Brixiová, Ncube et Bicaba (2014, p. 6), citant Lisk et Dixon-Fyle (2013), ont fait valoir qu'« avec leur capacité d'adaptation au changement et d'innovation, les jeunes ont le potentiel de stimuler l'entrepreneuriat technologique et la croissance ».

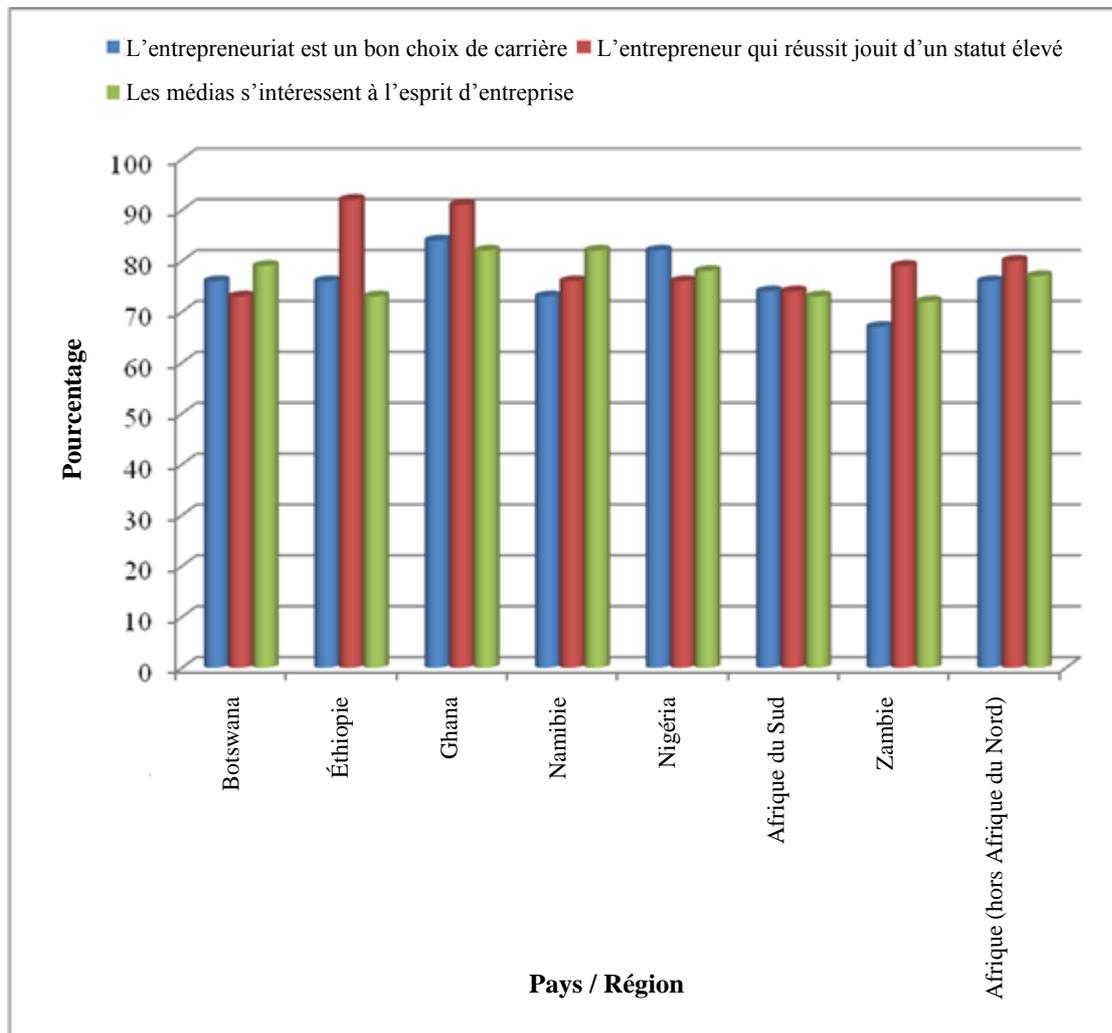
Le Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse appelle à soutenir des réformes institutionnelles visant la création d'un environnement propice à l'entrepreneuriat. Il plaide également en faveur d'un renforcement des mécanismes de promotion de

l'entrepreneuriat des jeunes, en particulier des jeunes femmes. L'objectif 8 des objectifs de développement durable met aussi l'accent sur la promotion des politiques axées sur le développement qui favorisent l'entrepreneuriat et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers (Nations Unies, 2015).

Une retombée plus directe et peut-être plus significative de l'entrepreneuriat des jeunes est que le jeune qui s'installe à son compte se crée un emploi. Cette possibilité de création d'emploi est importante car elle va dans le sens de la réintégration économique de l'individu aliéné et marginalisé. L'entrepreneuriat des jeunes peut également avoir un effet indirect sur l'emploi lorsque les jeunes entrepreneurs engagent d'autres jeunes. Il est aussi favorable à l'innovation et à la résilience en ce qu'il encourage les jeunes à trouver de nouvelles solutions, idées et façons de faire, à la faveur d'un apprentissage fondé sur l'expérience.

En tant que programme d'évaluation, le Global Entrepreneurship Monitor (GEM) considère l'activité entrepreneuriale non pas comme un fait ponctuel, mais comme un processus continu comportant une série de phases au fil desquelles l'entrepreneur sera potentiel, aura l'intention de créer une activité, montera cette activité en tant que nouvel entrepreneur, se consacrera à son activité bien établie et y mettra éventuellement fin (Herrington et Kelly, 2012). Citant le rapport mondial de GEM, Herrington et Kelly (2012) déclarent que comme « l'entrepreneuriat est un processus complexe mené par des individus vivant dans des conditions culturelles et sociales déterminées [...] la façon [...] dont la société perçoit l'esprit d'entreprise peut influencer sensiblement les raisons qui motivent ces individus à devenir des entrepreneurs ». La figure 29 donne une idée des attitudes de la société vis-à-vis de l'entrepreneuriat dans certains pays d'Afrique, sur la base de l'enquête menée par GEM.

Figure 29
L'entrepreneuriat vu par la société dans certains pays africains

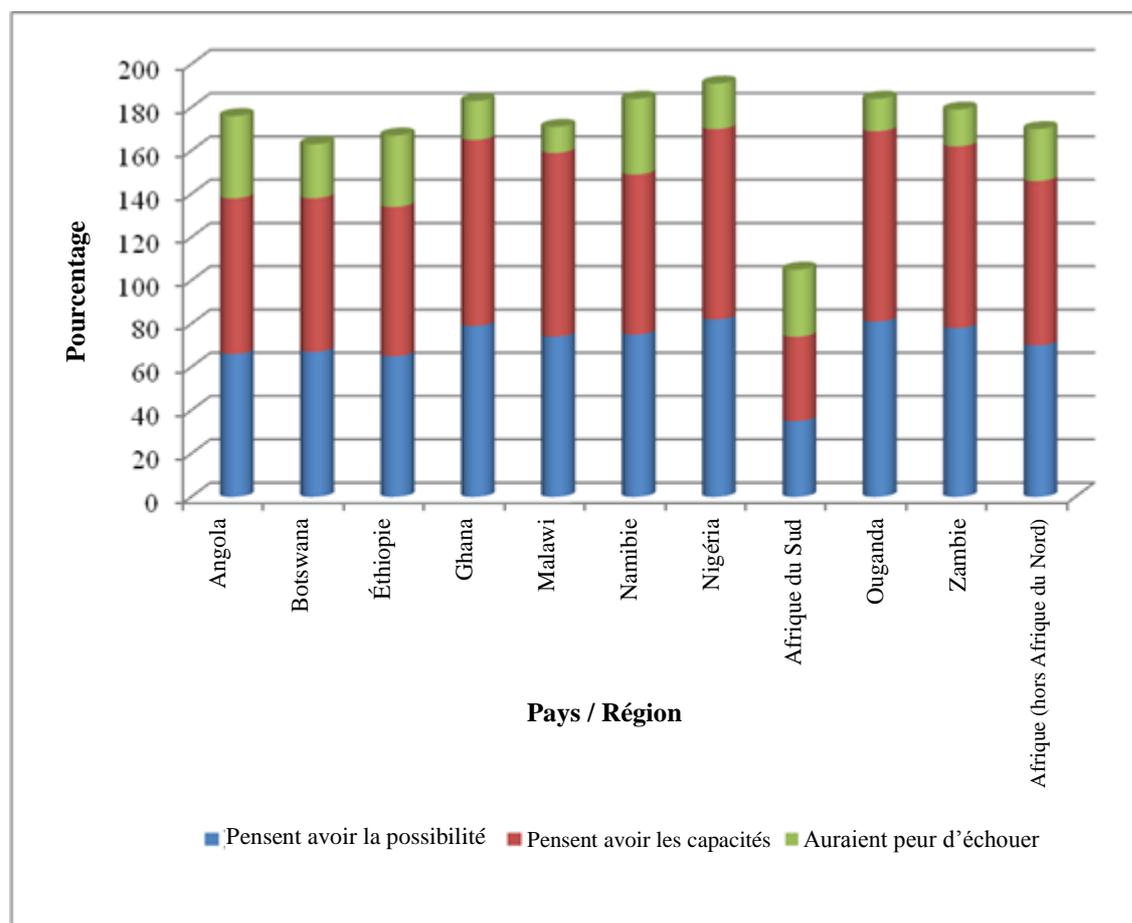


Source : Herrington et Kelly (2012).

Il ressort de ces données qu'une grande proportion de la population en Afrique (hors Afrique du Nord) pense que l'entrepreneuriat est un bon choix de carrière. Elles montrent également que pour la majorité de cette population les entrepreneurs ont un statut élevé, cette majorité étant particulièrement grande au Ghana et en Éthiopie. La figure met aussi en évidence le fait qu'une proportion importante des personnes interrogées dans les pays concernés pensent que les entrepreneurs qui réussissent sont visibles dans les médias.

Les attitudes de la société vis-à-vis de l'entrepreneuriat ont sur celui-ci une influence qui porte sur toutes les phases du processus, à commencer par son tout début, lorsque l'entrepreneur n'est que potentiel. La perception des possibilités de lancement d'une nouvelle affaire est ainsi un ingrédient important de l'entrepreneuriat. La figure 30 illustre pour certains pays africains la mesure dans laquelle la population estime qu'elle aurait la possibilité de monter une affaire, la capacité de le faire et la peur d'échouer si elle le faisait.

Figure 30
Perceptions : possibilité, capacité et peur d'entreprendre



Source : Herrington et Kelly (2012).

La figure 30 indique que la majorité des répondants à l'enquête menée par GEM en Afrique (hors Afrique du Nord) en 2012 pensent avoir de bonnes possibilités d'entrepreneuriat dans leurs pays respectifs. Ils pensent aussi avoir les capacités de monter une affaire. Il s'ensuit qu'ils sont peu nombreux à craindre l'échec. À relever toutefois que seule une petite part des répondants d'Afrique du Sud considèrent avoir de bonnes possibilités d'entrepreneuriat dans leur pays et estiment avoir les capacités nécessaires pour se lancer, sans toutefois avoir trop peur d'échouer.

1. Principales questions et grands défis de l'entrepreneuriat des jeunes

Les jeunes font face à plusieurs défis en matière d'entrepreneuriat. Les contraintes liées au fonds de roulement sont un obstacle majeur qui empêche bien d'entre eux de créer une affaire ou de devenir indépendants. Pour pallier les mauvaises conditions et le manque de possibilités d'éducation, nombreux sont ceux qui se tournent vers le marché informel pour obtenir du travail et des services financiers. La mise à disposition de services financiers inclusifs peut donner aux jeunes les ressources et l'appui dont ils ont besoin pour devenir productifs et trouver leur place en tant que membres économiquement actifs au sein de leurs ménages et communautés.

Le Kenya, par exemple, dispose de plusieurs modèles de financement dont la jeunesse peut tirer parti. Les principaux fonds sont le Youth Enterprise Development Fund, le Women Enterprise Development Fund et le Uwezo Fund. Le premier, établi en 2006, destiné aux jeunes,

a bénéficié à ce jour d'une subvention totale de 3,8 milliards de shillings kényans (38 millions de dollars des États-Unis) de la part de l'État. Le second, destiné aux femmes, a reçu en tout 1,62 milliards de shillings kényans (16,2 millions de dollars des États-Unis) en subventions publiques entre 2010 et 2014. Le troisième, destiné aux jeunes, aux femmes et aux personnes handicapées, a été lancé en 2013 avec un capital de départ de 6 milliards de shillings kényans (60 millions de dollars des États-Unis). En outre, dans le cadre de son programme Access to Government Procurement Opportunities, le Gouvernement kényan réserve 30 % des marchés publics aux jeunes, aux femmes et aux personnes handicapées. À ces dispositifs s'ajoute le Affirmative Action Fund, fonds de discrimination positive créé en 2015.

Il ressort toutefois des discussions de groupes menées avec des jeunes au Kenya qu'une grande partie de la jeunesse du pays rencontre encore des difficultés en matière de compétences et d'accès lorsqu'il s'agit de tirer parti de ces avantages. Selon les jeunes, il faut pour bénéficier des trois fonds et de l'accès réservé aux marchés publics répondre à des exigences très strictes et se soumettre à de longues procédures de candidature et de traitement des dossiers, autant d'éléments qui contribuent à réduire l'accès des jeunes aux financements et interventions en question.

Les 15-17 ans sont particulièrement entravés par l'âge minimum requis pour ouvrir un compte en banque et pour être en mesure, par conséquent, de bénéficier des financements et crédits que l'État et les institutions financières mettent à la disposition des jeunes. Le problème vient de ce qu'il faut avoir atteint l'âge de 18 ans pour se voir délivrer la carte d'identité sans laquelle il est impossible d'ouvrir et d'utiliser un compte en banque. Par ailleurs, selon un informateur principal de la Direction de la jeunesse au sein du Ministère de la décentralisation et du plan, de nombreux jeunes craignent encore de faire appel à ces financements ou ne sont pas en mesure de les demander, d'y accéder ou de les utiliser. Cette situation est due au fait que les fonds, les procédures à suivre pour y accéder et les cadres opérationnels qui les régissent ne sont pas assez connus.

Dans le même ordre d'idées, au Mozambique, où les petites et moyennes entreprises sont un des secteurs riches en possibilités d'emplois pour les jeunes, la question des fonds de roulement reste un obstacle majeur à l'entrepreneuriat et à l'emploi des jeunes (BAD *et al.*, 2012). En règle générale, la croissance de ces entreprises au Mozambique est contenue par la difficulté d'obtenir des capitaux à un coût raisonnable, les lourdes formalités administratives et un climat d'affaires peu porteur.

En Sierra Leone, la Second Poverty Reduction Strategy (2008-2012) retient les carences en capital et en développement des capacités au nombre des principales entraves à l'entrepreneuriat et à l'emploi des jeunes dans le pays. Cette seconde stratégie de réduction de la pauvreté recommande par conséquent la mise sur pied d'un fonds de développement de l'entrepreneuriat et de formation aux compétences entrepreneuriales ayant pour mandat d'encourager les jeunes à suivre des formations courtes et d'améliorer leur accès aux ressources financières. Le Sierra Leone Enterprise and Skills Development and Training Fund vise en particulier à promouvoir l'équité et l'égalité des genres en faveur de l'accès des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables aux ressources financières.

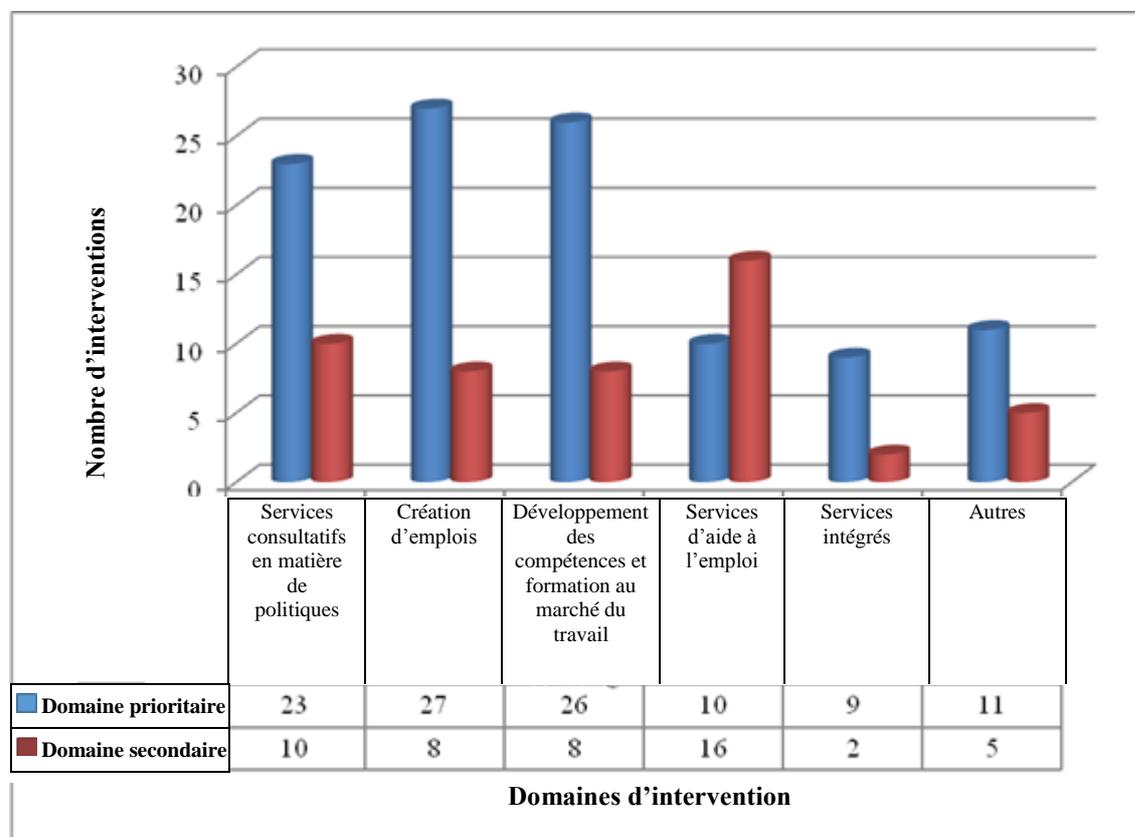
En 2015, le Gouvernement nigérian a lancé une stratégie nationale pour l'entrepreneuriat des jeunes. La National Youth Entrepreneurship Strategy est un programme de partenariat public-privé à large base qui entend redéfinir la création de l'emploi pour les jeunes au Nigéria. Ce programme s'inscrit dans un projet plus vaste visant à créer au moins deux millions d'emplois par an.

C. Interventions en faveur de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes

De nombreux pays en Afrique ont conçu et mené diverses interventions tendant à résoudre la question du chômage des jeunes. Ces interventions ont été diversement conçues pour augmenter les chances d'emploi des jeunes en jouant sur la dynamique de la demande de main-d'œuvre, de l'offre de main-d'œuvre, et en recherchant une meilleure adéquation entre ces deux aspects du marché du travail. Les interventions concernaient principalement les orientations générales, les possibilités d'éducation et de formation professionnelles, l'acquisition de compétences et la formation au travail, le renforcement des capacités entrepreneuriales, le financement des entreprises de jeunes et l'amélioration de la capacité des jeunes travailleurs à tirer parti des offres d'emplois alors que s'accroît la demande de main-d'œuvre. Certaines des interventions consistent également à chercher directement des emplois à l'étranger, à en créer au moyen de programmes de travaux publics, et à faciliter l'emploi indépendant des jeunes, en particulier dans le secteur informel.

L'OIT (2012) a cartographié les interventions visant l'emploi des jeunes en Afrique. Elle a ainsi recensé auprès des organismes participant à son étude 47 interventions touchant la presque totalité des 54 pays africains et se traduisant par un total de 283 projets à l'échelle nationale. Les interventions avaient pour objet les « domaines thématiques » suivants : les services consultatifs en matière de politiques ; la création d'emplois ; le développement des compétences et la formation au marché du travail ; les services d'aide à l'emploi ; les services intégrés. La figure 31 présente ces interventions selon les domaines sur lesquelles elles portent à titre principal et secondaire.

Figure 31
Domaines d'intervention prioritaires et secondaires



Source : OIT (2012).

Ces données montrent que la création d'emplois figurait parmi les domaines prioritaires de 27 des interventions ainsi recensées pour l'Afrique, tandis que 26 des 47 interventions concernées comptaient le développement des compétences et la formation au marché du travail au nombre de leurs domaines prioritaires. Les domaines d'intervention relevés par la cartographie de l'OIT (2012) correspondaient aux principaux domaines retenus par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) dans le cadre de ses projets consacrés à la jeunesse en Afrique. L'USAID a consacré 35 activités de développement à la jeunesse en Afrique depuis 2008 (FHI 360, 2014). L'entrepreneuriat était une des grandes priorités de ces interventions qui faisaient également la part belle aux formations portant sur les compétences comportementales et professionnelles, ainsi qu'au développement des chaînes de valeur. Par contre, le placement, la réinsertion, la mise à niveau de l'éducation et les actions visant les politiques n'étaient guère représentés (FHI 360, 2014).

La cartographie des interventions mises sur pied en matière d'emploi des jeunes en Afrique permet de constater que sur les 283 projets menés au niveau des pays, 118 (41,7 %) l'étaient dans des pays d'Afrique de l'Ouest (OIT, 2012), les pays d'Afrique de l'Est venant en deuxième place avec 57 projets (20,1 %), et ceux d'Afrique australe en troisième avec 55 projets. Quant aux pays d'Afrique du Nord et d'Afrique centrale, ils bénéficiaient d'un nombre relativement faible d'interventions en faveur de l'emploi des jeunes, avec 9,2 % des projets menés au niveau national de part et d'autre (OIT, 2012). Cependant, les données relatives au chômage des jeunes montrent que l'Afrique du Nord avait en 2013 le taux moyen de chômage des jeunes le plus élevé d'Afrique, soit 34,5 %. Venait ensuite l'Afrique australe, affichant un taux moyen de 25 %. Ces taux étaient relativement modestes en Afrique centrale, Afrique de l'Est et Afrique de l'Ouest, avec des valeurs respectives de 15,5 %, 12,1 % et 8,1 %.

Manifestement, la répartition sous-régionale des projets consacrés à l'emploi des jeunes ne correspondait pas aux taux moyens de chômage des jeunes enregistrés dans les sous-régions du continent. Ce décalage pouvait être dû à un mauvais ciblage des interventions et à un manque d'alignement entre celles-ci et les chiffres du chômage des jeunes. Il pouvait également être le résultat d'un manque ou d'une absence de coordination entre les organismes de développement en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des interventions en faveur de l'emploi des jeunes. Le tableau 12 fournit les taux de chômage des jeunes³⁰ dans divers pays africains ainsi que le nombre de projets en faveur de l'emploi des jeunes qui y ont été menés au titre des 47 interventions étudiées.

Tableau 12
Chômage des jeunes et interventions pour l'emploi des jeunes en Afrique

Sous-région / Pays	Taux de chômage des jeunes en 2013 (en pourcentage)	Nombre d'interventions										
		<5	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Afrique du Nord												
Algérie	24,0											
Égypte	38,9											
Libye	51,2											
Maroc	18,5											
Mauritanie	42,9											
Tunisie	31,2											

³⁰ Compte tenu du phénomène des travailleurs pauvres et de l'absence de protection sociale dans la plus grande partie de l'Afrique, les pauvres ne peuvent pas se permettre de ne pas travailler, de sorte que les taux de chômage et d'inactivité seront bas, surtout dans les pays à faible revenu dotés d'un vaste secteur informel.

<i>Sous-région / Pays</i>	<i>Taux de chômage des jeunes en 2013 (en pourcentage)</i>	<i>Nombre d'interventions</i>									
Afrique de l'Ouest											
Bénin	1,7										
Burkina Faso	4,9										
Cabo Verde	10,8										
Côte d'Ivoire	5,7										
Gambie	10,7										
Ghana	8,7										
Guinée	1,5										
Guinée-Bissau	11,3										
Libéria	4,5										
Mali	10,7										
Niger	6,7										
Nigéria	13,6										
Sénégal	14,6										
Sierra Leone	4,7										
Togo	10,7										
Afrique de l'Est											
Afrique australe											
Afrique du Sud	53,6										
Angola	10,6										
Botswana	34,1										
Djibouti	-										
Érythrée	10,8										
Éthiopie	8,0										
Kenya	17,1										
Lesotho	33,2										
Madagascar	5,2										
Malawi	13,5										
Mozambique	14,3										
Namibie	34,1										
Nord-Soudan	24,5										
Ouganda	6,6										
République-Unie de Tanzanie	6,5										
Rwanda	0,7										
Somalie	10,6										
Sud-Soudan	24,5										
Swaziland	42,4										
Zambie	24,6										
Zimbabwe	9,3										
Afrique centrale											
Cameroun	7,4										
Congo	10,7										
Gabon	35,2										
République centrafricaine	12,5										
République démocratique du Congo	14,3										
Tchad	10,8										

Source : OIT (2012 ; 2014).

Légende

Pays concernés par :

Moins de 5 interventions		5 interventions		Au moins 8 interventions	
4 interventions		6-7 interventions			

Selon ces données, la Sierra Leone comptait un des plus grands nombres de projets en faveur de l'emploi des jeunes, et ce, malgré son taux de chômage relativement bas. Cette quantité élevée de projets pourrait avoir été motivée par les nombreuses crises auxquelles les jeunes de ce pays devaient faire face. La Sierra Leone est un pays sortant d'un conflit. Selon le rapport de la Commission vérité et réconciliation établie après la guerre, le problème du chômage des jeunes y avait été un facteur déterminant dans la durée du conflit qui avait ravagé le pays pendant 10 ans. Il est dit qu'au début des années 90, les jeunes qui n'avaient que peu de perspectives d'emploi et peu de confiance en l'avenir avaient rejoint les groupes rebelles, s'engageant dans la criminalité et le conflit armé.

Des pays tels que la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Libéria, qui font également état de faibles taux de chômage au sein de leurs jeunesse respectives, bénéficient eux aussi d'un nombre relativement élevé d'interventions en faveur de l'emploi des jeunes (tableau 12). Ce fait pourrait être dû aux nombreuses années de conflit qu'ont connues ces pays, et à la nécessité d'y mettre en place des moyens stratégiques d'enrayer les crises frappant l'emploi des jeunes. Une tendance similaire à privilégier les interventions en faveur des jeunes se trouvant dans des situations consécutives à des conflits se retrouve dans les activités de soutien aux projets menées par USAID en Afrique (FHI 360, 2014).

Il ressort également du tableau 12 que le Kenya et le Mozambique ont bénéficié respectivement de 10 et 7 interventions en faveur de l'emploi des jeunes. Le taux de chômage des jeunes était estimé à 17,1 % au Kenya et à 14,3 % au Mozambique. Les deux pays avaient connu des conflits civils. Celui du Mozambique, qui avait pris fin en 1992, avait ravagé l'économie et le système éducatif du pays, qui a encore été en proie à des troubles dans sa capitale et d'autres de ses régions en septembre 2010 (BAD *et al.*, 2012). Le Kenya avait été le théâtre de violences postélectorales en 2007/2008, lesquelles s'étaient soldées par des morts et des déplacements de population.

Les soulèvements qu'ont connus le Mozambique et le Kenya ont été attribués dans une large mesure aux effets négatifs du chômage des jeunes. La conception et la mise en œuvre d'interventions en faveur de l'emploi des jeunes sont donc considérées comme des éléments clés de l'autonomisation des jeunes et du processus de consolidation de la paix dans les pays qui ont connu des conflits. Les écarts constatés à travers le continent entre les niveaux de chômage des jeunes et la concentration des interventions en faveur de l'emploi des jeunes n'en attestent pas moins un manque de réactivité face à l'impératif de résoudre les crises touchant l'emploi de cette partie de la population. Ils attestent également le faible degré de coordination qui existe parmi les partenaires concernés lorsqu'il s'agit de concevoir et de mettre en œuvre des interventions.

Le Kenya, le Mozambique et la Sierra Leone ont tous trois fait l'objet d'interventions portant sur un cadre intégré de promotion de l'emploi, spécialement à l'intention des jeunes. Plusieurs interventions de création d'emplois pour les jeunes existent au Kenya, qui visent également la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (Franz et Omolo, 2014). Ces interventions sont résumées dans l'encadré 6.

Encadré 6

Interventions en faveur de l'emploi des jeunes au Kenya

National Youth Service – Ce service paramilitaire de deux ans propose des formations et des activités orientées vers les travaux d'intérêt public, après quoi les étudiants peuvent s'inscrire à divers programmes de formation d'une durée d'un à trois ans. Ces formations sont sanctionnées par un certificat, un diplôme ou une qualification à un métier artisanal. À côté des formations professionnelles, techniques et entrepreneuriales, le service permet aussi d'acquérir des compétences de vie et de se préparer au monde du travail. Il s'adresse aux jeunes de 18 à 22 ans et reçoit 21 870 recrues par an. Les inscriptions sont réservées à hauteur de 40 % aux orphelins et aux jeunes vulnérables.

Kenya Youth Empowerment Project – Ce projet a pour but d'améliorer l'employabilité des jeunes et de faciliter leur entrée sur le marché du travail. Son objectif dans cette optique est de leur offrir des possibilités de formation et de stage selon les axes principaux de la transition entre l'école et le travail, de la promotion de l'entrepreneuriat et du développement des compétences utiles à la vie et au travail. Le projet s'adresse aux jeunes non scolarisés de 15 à 29 ans. Il s'appuie sur de solides partenariats avec l'industrie (dans le cadre du secteur formel) et des entrepreneurs du secteur informel. Les stagiaires sont placés dans des secteurs de l'économie qui sont en essor et considérés comme prioritaires.

Youth Artistic and Talent Nurturing Programme – Ce programme entend découvrir, encourager et développer les jeunes talents, et les exposer au marché dans la perspective d'une transition vers le monde du travail. Il s'adresse aux jeunes qui ont des talents bruts dans le domaine des sports, des arts du spectacle, du perlage, du tissage et de la sculpture. Il prévoit aussi des formations portant sur les compétences de vie, l'entrepreneuriat et les technologies de l'information et de la communication. Le point fort du programme est qu'il utilise des installations existantes telles que les écoles et les stades sportifs, ce qui permet de le reproduire dans de nombreuses régions du pays et de le faire fonctionner pendant les vacances scolaires.

Youth Enterprise Development Fund – Ce fonds a été créé pour fournir des prêts aux entreprises appartenant à des jeunes, pour attirer et faciliter les investissements dans les micro-, petites et moyennes entreprises, et pour soutenir le développement de liens entre les entreprises de ce type, orientées vers la jeunesse, et les grandes entreprises. Le fonds a également pour objectifs de faciliter la commercialisation des produits et services des entreprises de jeunes, de leur fournir des services de développement et de faciliter l'emploi des jeunes à l'étranger.

Le Mozambique a plusieurs stratégies de développement qui accordent la priorité à l'emploi : le plan quinquennal (2010-2014), le plan d'action pour la réduction de la pauvreté (2011-2014) et la stratégie de réduction de la pauvreté urbaine (2010-2014). Le Gouvernement mozambicain a également marqué son intérêt pour une expansion aux jeunes des systèmes de garantie du travail, combinée avec des mesures de protection sociale pour les plus vulnérables.

Dans le cas de la Sierra Leone, l'initiative projeunesse du Gouvernement, contenue dans la deuxième stratégie de réduction de la pauvreté du pays (2008-2012), consiste notamment à mettre au point des mécanismes visant à promouvoir la représentation et la participation de la jeunesse. Ces dispositions se conçoivent comme une stratégie de soutien à l'emploi et à l'autonomisation des jeunes qui s'adresse à ceux qui ont des compétences professionnelles spécifiques ou qui sont engagés dans la production agricole. L'initiative a pour objectifs d'aider les jeunes à obtenir les formations professionnelles, apprentissages et compétences en matière de technologies de l'information et de la communication dont ils ont besoin, d'encourager des projets d'infrastructure visant à consolider la paix au moyen de travaux publics caractérisés par une forte intensité de main-d'œuvre et d'importants avantages sociaux, et de promouvoir l'externalisation en faveur d'entreprises de jeunes spécialisées dans le ramassage, l'évacuation et le traitement des déchets solides. Selon cette stratégie, le Gouvernement sierra-léonais devait aussi mettre sur pied un fonds sierra-léonais pour l'entreprise, le développement des compétences et la formation, chargé de promouvoir l'équité et l'égalité des genres en matière d'accès des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables aux ressources financières.

Le Nigéria compte lui aussi des interventions en faveur de la jeunesse, similaires à celles qui existent au Kenya, au Mozambique et en Sierra Leone. Deux des plus importantes sont décrites ci-dessous.

- Youth Enterprise with Innovation in Nigeria (YOU-WIN) – Ce projet est mis en œuvre sous la forme d'un concours annuel de plans d'affaires auquel participent de jeunes candidats à la création d'entreprise âgés de 18 à 45 ans, l'enjeu étant un apport de capital afin de lancer, développer et renforcer les entreprises retenues. En définitive, il s'agit de créer plus de 100 000 emplois en soutenant l'innovation et la créativité parmi les jeunes qui ont achevé leur scolarité secondaire, et ce, dans le cadre d'un large programme de politiques visant la création d'emplois et le développement économique dans une perspective de durabilité et de bien-être pour les Nigériens de toutes les couches sociales.
- Subsidy Reinvestment and Empowerment Programme (SURE-P) – Programme qui s'attache à ouvrir des possibilités d'emploi aux diplômés de l'enseignement tertiaire. Il comporte une variété d'activités et de formules : stages pour diplômés, travaux d'intérêt général, formation professionnelle et autonomisation des femmes et des jeunes.

Il est toutefois une question de taille sur laquelle la typologie des interventions en faveur des jeunes fait l'impasse : le ciblage. Tous les jeunes n'ont pas besoin d'aide et une seule et même forme d'aide ne convient pas à tous les jeunes. Ainsi les problèmes d'emploi du non scolarisé de 15 ans qui n'a pas encore l'âge légal de travailler nécessitent-ils des mesures visant à lui donner la possibilité d'acquérir les compétences et les connaissances requises par le monde du travail. Les jeunes sans instruction ont besoin d'interventions ciblées tendant à les équiper des compétences techniques et comportementales nécessaires pour l'emploi, et à renforcer leurs capacités entrepreneuriales. Les difficultés que doit surmonter le jeune de 24 ans qui est au chômage ou en sous-emploi appellent cependant des solutions qui comprennent la création d'emplois, la possibilité de retourner aux études, la mise à niveau des compétences et le crédit à la création d'entreprise. Il est donc nécessaire d'établir un cadre de critères et de mécanismes appelé à régir les interventions en faveur de l'emploi des jeunes.

D. Recommandations

Les pays africains ont continuellement fait valoir la nécessité de créer des possibilités d'emplois afin d'absorber la main-d'œuvre croissante du continent, en particulier celle des jeunes. Le chômage des jeunes reste toutefois un problème difficile et persistant pour la région.

Les mesures de création d'emplois reconnaissent dans une large mesure le rôle que la croissance économique joue dans l'emploi. Les tendances africaines en matière de croissance économique et d'emploi révèlent toutefois le faible rendement de la croissance économique du continent lorsqu'il s'agit de créer des emplois. Ce fait est principalement attribué à une croissance économique molle et non durable. D'où la nécessité pour les pays africains de veiller à s'assurer la croissance économique forte et durable nécessaire pour donner lieu à une création d'emplois significative. Il faut en outre que l'emploi soit placé au centre de toutes les politiques macroéconomiques de la région.

Le niveau de vie des citoyens africains ne s'améliorera que si les conditions de productivité et d'emploi du secteur informel font de même. Il faut donc que les politiques destinées à améliorer la création d'emplois formels s'accompagnent de politiques visant à améliorer la productivité et les conditions de travail du secteur informel. Dès lors qu'une large

part de la main-d'œuvre africaine continuera d'être employée dans le secteur informel, le parti d'en améliorer la productivité au moyen d'un mélange équilibré de politiques économiques et sociales contribuera de façon remarquable à de meilleures conditions de vie et de travail pour un grand nombre de citoyens africains.

Les contraintes liées aux compétences – techniques, cognitives et socioaffectives – réduisent les perspectives d'emploi des jeunes. Il importe par conséquent de donner à ceux-ci les moyens de surmonter ces contraintes et de les exposer aux techniques de résolution des problèmes, au mentorat et à un régime continu d'initiation et de formation. Susciter un sentiment d'espoir chez les jeunes est également une mesure qui pourrait être utilisée, en particulier par les employeurs, pour tirer parti de leurs points forts. On peut compter les mesures suivantes parmi celles qui sont susceptibles de transformer les faiblesses des jeunes en occasions de progresser : la conception et la mise en œuvre de formations adéquates visant à développer les compétences dans des domaines où leur défaut a été établi, la mise à disposition de programmes d'acquisition des compétences comportementales au niveau des institutions d'éducation et de formation et au niveau de l'industrie, ainsi que la mise au point et la mise à exécution d'un code de conduite visant également l'habillement.

Les interventions peuvent également prendre les formes suivantes : l'organisation de concertations ouvertes sur les lieux de travail pour permettre aux employés de faire connaître leurs opinions et doléances, les mesures visant à encourager les cadres plus anciens à modifier leurs méthodes de gestion, et la sensibilisation des jeunes aux plans de carrière et à leurs effets sur l'avancement, l'expérience et le perfectionnement. Est également considérée comme vitale la possibilité pour les jeunes de travailler en rotation dans les divers départements d'une entreprise et de faire montre de leurs qualités de dirigeants en s'essayant à des fonctions plus élevées.

Plusieurs interventions visant à promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ont été conçues et mises en œuvre par les pays africains. La distribution et la concentration de ces interventions ne correspondent toutefois pas à l'ampleur du problème du chômage tel qu'il affecte les pays concernés. Dès lors que les interventions sont destinées à relever le défi du chômage des jeunes dans ces pays, il serait souhaitable que cette finalité y soit appuyée par le nombre et la concentration des interventions.

VII. Conclusions and recommandations

Le présent chapitre récapitule les aspects majeurs de la situation des jeunes africains au regard des cinq domaines prioritaires du Programme d'action quinquennal du Secrétaire général de l'ONU et des cinq volets du Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse.

Bien que l'étude présentée dans le présent rapport s'organise autour des cinq domaines prioritaires précités, il s'agit en réalité de thèmes interconnectés. La santé et l'éducation sont liées, par exemple, en ce sens que le fait d'abandonner la scolarité peut rendre les jeunes plus vulnérables à la grossesse précoce et à l'abus de substances psychoactives, ces phénomènes pouvant à leur tour entraver la progression scolaire. En outre, la portée et le contenu de l'éducation formelle peuvent influencer la qualité de l'engagement politico-civique des jeunes, selon la mesure dans laquelle les matières enseignées accordent de l'importance à la participation civique et à la politique, et impartissent aux élèves et aux étudiants les compétences nécessaires à leur participation.

Les principales recommandations dégagées relativement à chacun des cinq domaines prioritaires sont résumées ci-dessous. S'y ajoutent une série de recommandations d'ordre général concernant l'élaboration des politiques à prendre pour améliorer le bien-être des jeunes.

Éducation, y compris éducation sexuelle complète

La majorité des jeunes africains non scolarisés n'ont pas achevé l'école primaire. Parmi les élèves qui entrent à l'école primaire sur le continent, seuls huit sur 10 environ atteignent la dernière année de ce cycle. Les jeunes connaissent toutefois des taux d'analphabétisme moindres que ceux des adultes : selon les données disponibles pour 30 pays de la région en 2011, ces taux étaient de 20 % en moyenne pour les jeunes, par rapport à 37 % pour les adultes.

Nonobstant l'élargissement de l'accès des jeunes à l'éducation, celle-ci les soumet à une série de restrictions liées à son accessibilité, sa qualité et son utilité. Ces contraintes tiennent principalement au manque de compétences, notamment d'ordre technique, comportemental et entrepreneurial, qui soient utiles au monde du travail. Une étude de 36 pays africains a ainsi établi que l'inadéquation entre les compétences acquises par les jeunes et celles requises par les entreprises ou le marché du travail était un obstacle majeur à la croissance et à la compétitivité. La Banque mondiale (2013) a également relevé qu'une main-d'œuvre inadéquatement éduquée était le principal obstacle rencontré par environ un quart des entreprises en Afrique. Il s'ensuit que les jeunes africains entrent souvent sur un marché du travail inefficace avec des qualifications de mauvaise qualité qui ne correspondent guère aux besoins des entreprises.

Les jeunes africains souffrent également de l'insuffisance ou de l'absence d'orientation professionnelle, en particulier dans l'enseignement public. Un service d'orientation professionnelle devrait fournir des informations fiables et actualisées sur le marché du travail en matière de tendances économiques utiles, de possibilités d'emploi, de compétences requises pour un premier emploi dans un domaine choisi. L'orientation professionnelle devrait également comprendre des stages et des occasions de réseautage avec des personnes à émuler, des mentors et d'autres actifs, en particulier d'anciens élèves ou étudiants. Faute d'informations sur les compétences requises par le marché du travail et sur les perspectives d'emploi offertes par les différents domaines de l'éducation et de la formation, le problème du chômage des jeunes se trouve aggravé : les intéressés ne sont pas en mesure de prendre des décisions en connaissance de cause et les institutions d'éducation et de formation ne sont pas en mesure de concevoir des programmes axés sur la demande.

Une autre carence du système éducatif est son manque relatif d'intérêt pour l'éducation sexuelle. Ce défaut d'orientation a des effets néfastes sur le bien-être physique et la santé mentale des jeunes, situation qui à son tour a des effets sur leur capacité de participer véritablement à la société, y compris par le travail.

Recommandations

- La principale recommandation faite aux décideurs africains est de créer et d'adopter une politique éducative intégrée qui soutienne et épanouisse la jeunesse, et de se faire dans le cadre d'un processus continu d'examen et d'évaluation des systèmes éducatifs, et moyennant l'élaboration d'un programme d'action national et intersectoriel pour la jeunesse prévoyant en matière d'éducation des objectifs spécifiques et assortis de délais.
- L'équité entre les hommes et les femmes et entre les zones rurales et urbaines doit être assurée au sein de l'éducation. C'est-à-dire qu'il faut s'attaquer aux facteurs qui réduisent la participation des enfants de sexe féminin et de familles pauvres, notamment les contraintes financières, les faibles taux de scolarisation aux niveaux supérieurs de l'éducation, la fréquence élevée des échecs, des redoublements et des abandons, et les défis sexospécifiques qui découragent les jeunes filles d'exceller à tous les niveaux de l'éducation.
- Une meilleure adéquation doit être assurée entre les compétences acquises et celles que demande le marché du travail. Ce doit être une priorité. Les systèmes et programmes d'enseignement doivent aussi être élargis pour prendre en compte l'orientation professionnelle, les compétences culturelles, les compétences comportementales et l'éthique de travail.
- L'éducation sexuelle complète doit être considérée comme un aspect important des programmes des écoles primaires et secondaires, et être renforcée par des programmes informels hors le cadre de la salle de classe. Pour accroître l'efficacité de l'éducation sexuelle complète, il faut mettre l'accent sur le recours à des méthodes d'enseignement et d'apprentissage participatives, la fixation d'objectifs concrets touchant au comportement, le fait que les jeunes doivent être des agents en la matière, et l'incorporation de discussions portant sur les valeurs personnelles et sociales (FNUAP, 2014).

Santé

Les jeunes connaissent les mêmes causes de mauvaise santé que le reste de la population en Afrique. La maladie fait peser sur eux une charge de morbidité souvent occasionnée ou alourdie par la pauvreté et d'autres formes de privation et d'exclusion, ainsi que par des environnements culturels qui vont à l'encontre de leur intérêt sanitaire. Il y a des différences marquées entre les genres en matière de santé. Le VIH/sida est la première cause de décès chez les femmes, tandis que les traumatismes s'avèrent les plus meurtriers pour les hommes. L'analyse régionale met également en évidence le manque d'attention et de ressources dont font l'objet les difficultés de santé mentale auxquelles sont confrontés les jeunes.

Recommandations

- L'engagement en faveur de la santé de la jeunesse devrait se manifester par des actions concertées des gouvernements en vue de collecter des données complètes sur la situation

sanitaire des jeunes, ventilées en fonction de l'âge, du genre, du niveau d'instruction et de la catégorie de revenus, et d'investir dans des travaux de recherche sur les questions sanitaires qui touchent les jeunes. Une autre mesure à prendre par les gouvernements africains pour faire face aux causes structurelles sous-jacentes de la mauvaise santé serait d'assurer une protection plus large des jeunes au titre de l'assurance maladie, et en particulier la gratuité ou le subventionnement des soins de santé sexuelle.

- En ce qui concerne la lutte contre VIH/sida en particulier, les décideurs doivent agir sur les plans individuel, communautaire et national, et examiner les aspects comportementaux, biomédicaux et structurels de la maladie.
- Les stratégies de prévention de la violence chez les jeunes, applicables à tous les âges de la vie et aux niveaux individuel, familial, communautaire et sociétal, sont cruciales. Il s'agit notamment de programmes d'enrichissement préscolaire, de programmes périscolaires, de campagnes d'information sur l'abus de drogues et la violence, de la promotion d'environnements scolaires et locaux plus sûrs, et de mesures de réduction de la pauvreté et des inégalités. Les violences sexistes constituent une atteinte grave à la santé des jeunes femmes. La mutilation génitale féminine, qui en est une des manifestations, a été visée par de nombreux programmes et rendue illégale dans certains pays. Le harcèlement et les abus sexuels méritent également une mobilisation des gouvernements en vue de la promulgation et de l'application de lois et de la mise au point de programmes tendant à sensibiliser les citoyens à la nature et aux conséquences de la violence sexiste.
- La question du handicap mérite qu'on s'y intéresse davantage. De nombreux pays africains ont adhéré à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et ont adopté des politiques et des lois en la matière. Il importe à présent que ces directives et textes soient effectivement mis à exécution.
- Par ailleurs, si l'on considère l'environnement social, au-delà des soins de santé immédiats, les gouvernements pourraient envisager la création de plus d'espaces et de programmes récréatifs pour les jeunes, ce qui pourrait améliorer leur bien-être sur les plans physique et mental, et les protéger plus particulièrement des maladies non transmissibles ou liées au mode de vie.
- Un programme de santé pour la jeunesse ne saurait simplement tendre à la modification des comportements, il doit également se fonder sur le respect des droits des jeunes en matière de santé et sur leur capacité – moyennant l'éducation voulue, un environnement sûr et privé et des conseils appropriés – de prendre des décisions informées dans l'intérêt de leur propre santé. Les prestataires de soins de santé doivent être formés de sorte à pouvoir communiquer avec les jeunes au sujet de cet aspect de leur santé, y compris sur les questions de santé mentale telles que l'abus de substances psychoactives et l'automutilation. Pour fournir des services de santé adaptés à la jeunesse, il faut que les jeunes aient notamment leur mot à dire sur les services à proposer, les systèmes qui en assureront la prestation, et leur gestion.

Inclusion politique

L'analyse régionale établit que les jeunes ne sont que marginalement inclus dans la gouvernance officielle et les systèmes politiques, que ce soit en tant qu'électeurs, que candidats ou que membres des gouvernements territoriaux et nationaux.

L'analyse des données disponibles ne permet guère d'étayer la thèse selon laquelle la jeunesse, en tant que groupe, ne s'intéresserait pas du tout aux affaires politiques et nationales. La majorité des jeunes expriment un intérêt pour les affaires nationales, disent parler politique et se déclarent électeurs. Cela dit, bien que le bilan ainsi dressé de l'intérêt et de la participation de la jeunesse ne soit pas aussi négatif que ne le veuille le discours public et politique conventionnel, il n'en est pas entièrement positif pour autant. Elle affiche un taux de vote nettement inférieur à celui des tranches d'âge supérieures, et les jeunes s'abstiennent également de participer autrement aux processus électoraux, notamment en faisant campagne pour un parti politique.

Selon l'analyse, les caractéristiques individuelles telles que l'âge, le genre, la situation socioéconomique, l'expérience politique et l'idéologie peuvent affecter le degré de participation politique du jeune. Cela étant, les variations que connaissent les divers indicateurs d'inclusion et de participation politiques d'un pays à l'autre donnent à penser que les différences entre les environnements institutionnels et sociaux ont une forte influence sur l'inclusion politique de la jeunesse. Aussi les attitudes des jeunes vis-à-vis de la politique sont-elles sensibles au contexte et peuvent par conséquent être influencées positivement en modifiant les systèmes et structures politiques.

Recommandations

- La connaissance des processus politiques est un moteur important de l'activité politique, spécifiquement pour ce qui concerne le comportement électoral. Les études ont montré que l'individu qui a été exposé à la mobilisation politique, ou même au débat politique, à un jeune âge, dans le contexte familial et scolaire, sera vraisemblablement plus actif dans ce domaine à l'âge adulte. L'éducation civique dès l'école primaire est donc une recommandation importante. À elles seules, l'éducation civique et la formation ne sauraient toutefois résoudre la problématique du peu d'espace dont les jeunes disposent pour prendre part à la gouvernance. Pour motiver la jeunesse à s'investir davantage dans la politique, il importe d'insister sur la nécessité de réformer les structures politiques et les cadres législatifs dans le sens d'une plus grande inclusivité.
- Pour ce qui est du processus électoral en particulier, aspect important de la gouvernance démocratique s'il en est, la participation des jeunes à la politique peut être renforcée en mobilisant ceux-ci tout au long du cycle électoral, au lieu de se limiter à la période préélectorale. Les jeunes devraient avoir des occasions de pratiquer directement l'activité politique dans le cadre de conseils d'école, d'organisations de la jeunesse ou de médias sociaux. Les jeunes seront amenés à intervenir directement dans le jeu des partis si ceux-ci se dotent d'ailes jeunesse ou renforcent celles dont ils disposent déjà, et appliquent des quotas de jeunes à leurs collègues électoraux et organes directeurs.
- Le fait d'abaisser l'âge à partir duquel le citoyen peut se présenter aux élections, de sorte qu'il coïncide avec celui de la majorité électorale, favoriserait l'inclusion politique de la jeunesse. Sont également utiles les lois instaurant des quotas de représentation des jeunes (et des genres) au parlement et au sein des conseils territoriaux. La présence de représentants jeunes pourrait inciter les citoyens jeunes à jouer leur rôle dans la politique officielle.

Protection des droits et engagement civique

L'analyse régionale indique que la majorité des jeunes se disent libres de dire ce qu'ils pensent et de voter pour le candidat de leur choix, mais sont moins enclins que les tranches

d'âge supérieures à exercer leurs libertés par l'action collective, notamment en adhérant à des associations bénévoles ou en assistant à des réunions au niveau des communautés.

L'analyse régionale montre également que, nonobstant la part prise par la jeunesse dans les soulèvements qui ont marqué de nombreuses parties de l'Afrique, la participation des jeunes aux mouvements de protestation et aux manifestations est restée généralement faible. La raison en est que les manifestations ne sont pas une composante constante du répertoire des jeunes, mais qu'elles servent à répondre à des situations particulières. Il reste que lorsque les jeunes sont descendus dans la rue pour manifester, ils sont parvenus à susciter le changement dans plusieurs pays africains. Dans l'ensemble, les jeunes africains continuent de chercher à participer aux institutions établies, mais continuent aussi d'être marginalisés.

Recommandations

- Bien que la Charte africaine de la jeunesse et les politiques et législations nationales énoncent les droits des jeunes, il est important de veiller à ce que des mesures de sensibilisation et d'application viennent les concrétiser. Des études menées dans diverses parties du monde ont montré qu'un engagement civique dès le jeune âge augmentait les chances d'une mobilisation citoyenne plus tard dans la vie, soulignant ainsi l'importance d'une aide au développement civique dès le plus jeune âge. L'engagement civique peut s'encourager en milieu scolaire, où peuvent être fournies des connaissances et des occasions d'engagement pratique.
- Les jeunes gens peuvent aussi se motiver les uns les autres dans l'acquisition des compétences civiques nécessaires. Les organisations de jeunes doivent être formées au leadership, aux ressources humaines et à la gestion financière pour être en mesure d'accomplir certaines tâches essentielles comme la conception de programmes, la promotion, la collecte de fonds, la coordination du personnel et des bénévoles, l'établissement de rapports et l'organisation de campagnes de diffusion à l'intention des jeunes concernés par leurs activités.
- Les décideurs peuvent également soutenir les organisations de jeunes par l'adoption de lois qui engagent les gouvernements à leur apporter un soutien financier et administratif. Des lois peuvent également régir les droits et obligations des bénévoles qui font fonctionner ces organisations, une mesure qui pourrait aller de pair avec la création d'une agence nationale chargée d'encourager et de coordonner le volontariat des jeunes, et de développer ainsi leurs compétences civiques

Emploi et entrepreneuriat

Il ressort de l'analyse régionale que les pays africains continuent de fonder la création d'emplois sur la croissance économique. C'est le raisonnement qu'adoptent les objectifs de développement durable lancés en 2015, engageant les pays à élever et à maintenir le taux de croissance annuelle du PIB à 7 %. La plupart des économies africaines ont effectivement amélioré leurs résultats économiques ces dernières années. On estime que la croissance économique du continent s'est accrue de 0,4 points de pourcentage, passant de 3,5 % en 2013 à 3,9 % en 2014, et il est prévu qu'elle atteigne 5 % en 2016.

Malgré l'amélioration des résultats économiques de l'Afrique, les taux de croissance de la majorité des pays africains se sont avérés trop faibles pour générer suffisamment d'emplois, surtout pour les jeunes, face à l'augmentation rapide de la population du continent. Le chômage

des jeunes en Afrique est aussi dans une large mesure une question de compétences, celles qui sont offertes par les intéressés ne répondant pas à celles que demandent les employeurs. Par conséquent, le problème du chômage des jeunes en Afrique est à la fois une question d'instruction et un problème lié à la configuration générale de la demande de main-d'œuvre

La sous-éducation retient l'attention en tant que problème majeur du marché du travail africain, compte tenu des niveaux d'instruction relativement bas que connaît le continent. La sous-éducation généralisée des jeunes appelle plus d'éducation, même si cette évolution doit composer avec un taux de chômage relativement élevé parmi les diplômés de l'enseignement tertiaire. La suréducation est le résultat de la présence croissante sur le marché du travail de travailleurs qui ont fait des études tertiaires et qui travaillent à des postes précédemment occupés par des travailleurs moins instruits. Les cas de suréducation en Afrique attestent une offre de compétences en croissance plus rapide que la demande de compétences.

Les restrictions liées à l'information, comme le manque de connexions et la mise en valeur insuffisante, sont également d'importants obstacles aux perspectives d'emploi des jeunes en Afrique. Il s'agit notamment de l'incapacité de certains jeunes de mettre leurs compétences en valeur aux yeux d'éventuels employeurs, soit parce qu'ils ne disposent pas des connaissances et de l'expérience nécessaire, soit parce que la valeur de leurs qualifications ne peut pas être objectivement appréciée. Par rapport aux adultes, les jeunes manquent aussi de connexions sociales, de contacts ou d'informations relatives aux offres d'emplois, ce qui les désavantage, dès lors que les employeurs font principalement appel aux réseaux informels constitués par leurs familles, amis et employés pour trouver de nouvelles recrues. On note également une faible utilisation de l'intermédiation sur le marché du travail mis à disposition par les centres pour l'emploi publics et privés, laquelle peut être attribuée à la portée limitée de ces centres, le fait que les demandeurs d'emploi n'en connaissent pas l'existence et leur efficacité réelle ou perçue en tant que moyen de recherche de travail.

Recommandations

- Les pays africains doivent veiller à assurer la croissance économique forte et durable nécessaire pour donner lieu à une création d'emplois significative. Il faut en outre que l'emploi soit placé au centre de toutes les politiques macroéconomiques de la région. Dès lors qu'une large part de la main-d'œuvre africaine continuera d'être employée dans le secteur informel, le parti d'en améliorer la productivité au moyen d'un mélange équilibré de politiques économiques et sociales contribuera de façon remarquable à de meilleures conditions de vie et de travail pour un grand nombre de citoyens africains.
- Les stratégies visant à promouvoir l'emploi des jeunes devraient énoncer la façon dont vont se combiner et interagir les politiques macroéconomiques, les politiques relatives à la main-d'œuvre et à l'emploi, et les autres interventions visant spécifiquement les jeunes, en particulier les plus désavantagés.
- Les politiques qui prévoient des incitations fiscales, soutiennent le développement infrastructurel et formulent des réglementations favorables aux entreprises actives dans les secteurs à fort potentiel d'emploi peuvent contribuer à améliorer la situation de l'emploi des jeunes. L'effet positif de l'investissement public sur l'emploi des jeunes peut être maximisé en veillant à ce que les jeunes travailleurs soient équipés des compétences requises et soutenus dans la recherche de l'emploi le plus adéquat. Autrement dit, le fait de relier l'investissement infrastructurel aux politiques relatives à la main-d'œuvre donnerait une impulsion quantitative et qualitative à l'emploi des jeunes.

- Les politiques et interventions spécifiquement conçues pour soutenir la transition des jeunes travailleurs vers l'économie formelle donneraient de meilleurs résultats si elles étaient élaborées dans le cadre des politiques macroéconomiques nationales. Celles-ci devraient également prévoir des interventions visant à améliorer les dispositions légales et administratives régissant l'activité entrepreneuriale, ainsi que des réformes tendant à améliorer la qualité de l'emploi des jeunes en leur permettant de se prévaloir des droits au travail, tout bénéficiant de meilleures conditions de travail et d'une meilleure protection sociale.

Recommandations générales

La majorité des pays africains ont élaboré ou s'attachent à formuler des politiques de la jeunesse attestant l'importance que revêtent les jeunes pour l'avenir de l'Afrique. Si les discours nationaux en matière de politiques ont fait la part belle à la jeunesse, l'attention accordée aux différents aspects de ce que vivent effectivement les jeunes a été inégale. L'éducation et l'emploi, par exemple, occupent une place bien plus grande dans les documents d'orientation nationaux que la santé, l'inclusion politique et l'engagement civique. À cela s'ajoute que même au sein d'un même thème (comme la santé), une attention bien plus grande a été accordée à la problématique du VIH/sida qu'à celle de la violence, de la santé mentale ou du handicap, par exemple. La question de la diversité est également cruciale, en ce que les jeunes ont des vulnérabilités, des besoins et des capacités différents, rattachés au lieu où ils se trouvent, à l'âge qu'ils ont, au niveau d'instruction qu'ils ont atteint, et au niveau de revenu qui les caractérise, pour citer quelques-uns des facteurs pertinents. Spécifiquement parlant, il faut accorder une plus grande importance aux différences qui existent entre les situations et les besoins des jeunes en raison de leur genre et d'un éventuel handicap.

À titre de recommandation clé, les politiques et programmes devraient considérer tous les aspects du bien-être des jeunes et de la diversité qui existe parmi eux. Ils doivent en outre se fonder sur des études du vécu des jeunes. Un obstacle majeur à la bonne élaboration des politiques en la matière est le manque de participation des jeunes eux-mêmes aux processus (Lintelo, 2011), et ce, en dépit des appels dans ce sens (CEA, 2009 ; Banque mondiale, 2007). Les politiques et les programmes doivent inclure les jeunes dans leur conception et leur exécution.

Les politiques et les interventions doivent aussi prendre en compte les transitions de plus en plus longues et de moins en moins linéaires que vivent les jeunes. Plus spécifiquement, les politiques visant à augmenter les chances et le bien-être des jeunes doivent leur donner l'occasion de rebrousser chemin, de repartir à zéro et de tenter leur chance une deuxième, voire une troisième fois (Furlong, 2012, p. 21). Il en résultera des politiques qui soutiennent les objectifs et stratégies de vie des jeunes, plutôt que des politiques qui leur imposent un chemin unique vers l'âge adulte. Dans un environnement caractérisé par l'incertitude et le changement rapide, c'est le renforcement des capacités plutôt que la protection qui devrait être au cœur des politiques de préparation des jeunes au monde du travail, à la participation politique et civique, etc. (Rustin et Chamberlayne, 2002, cités dans Furlong, 2012).

Pour prendre tout leur sens, les politiques de la jeunesse doivent être incorporées dans les plans nationaux de développement ainsi que dans les programmes spécifiques concernant les jeunes. Il faudra consentir un effort conscient et constant pour intégrer les questions relatives aux jeunes dans ces plans et dans les budgets qui s'y rattachent, et procéder de la sorte, encore une fois, en consultation avec les jeunes eux-mêmes. Les obstacles majeurs qui peuvent entraver le processus de mise en œuvre, tels que la fragmentation des efforts, le manque de ressources, la faiblesse des institutions et la tiédeur de la volonté politique, devront être

surmontés. Il faudra pour réaliser l'intégration systématique des questions relatives aux jeunes doter les ministères et commissions compétentes de ressources adéquates pour amener les autres ministères, départements et administrations à intégrer les politiques nationales de la jeunesse et les plans d'action y associés dans leurs propres plans et budgets.

Enfin, le contrôle et l'évaluation sont importants pour assurer l'efficacité et la durabilité des politiques de la jeunesse. Ici aussi des défis sont à relever, notamment la pénurie de données comparables et ventilées et le manque de ressources humaines et financières (Gyimah-Brempong et Kimenyi, 2013).

Références

- Abbink, J. (2005). « *Being Young in Africa: The Politics of Despair and Renewal* ». *Vanguards or Vandals: Youth, Politics and Conflict in Africa* (dir. : J. Abbink et I. van Kessel). Brill, Leiden (Pays-Bas) et Boston (États-Unis). Consultable à l'adresse : https://openaccess.leidenuniv.nl/bitstream/handle/1887/9608/ASC_1242160_167.pdf?sequence=1.
- Adomako, A., et J. Boateng (2009). « *Example, Instruction and Punishment: Making Women and Men of Children in Ghana* ». *Issues of Teaching and Learning in Ghana* (dir. : A. Adomako Ampofo et M.E. Kropp Dakubu). Institute of African Studies, Legon (Ghana).
- BAD, Union africaine et CEA (2014). *Annuaire statistique pour l'Afrique 2014*. Tunis et Addis-Abeba. Consultable à l'adresse : https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/african_statistical_yearbook_2014.pdf.
- BAD (Banque africaine de développement), OCDE et PNUD (2012). *Perspectives économiques en Afrique 2012 : Promouvoir l'emploi des jeunes*. Consultable à l'adresse : http://www.africaneconomicoutlook.org/sites/default/files/content-pdf/AEO2012_FR.pdf.
- BAD, OCDE et PNUD (2015). *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement régional et inclusion spatiale*. Consultable à l'adresse : http://www.africaneconomicoutlook.org/sites/default/files/content-pdf/AEO2015_FR.pdf.
- Union africaine (2006). Charte africaine de la jeunesse. Addis-Abeba. Consultable à l'adresse : http://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/african_youth_charter_2006f.pdf.
- Union africaine (2015). *Agenda 2063 – L'Afrique que nous voulons – Version populaire*. Consultable à l'adresse : <http://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/agenda2063f.pdf>.
- Afrobaromètre 2011-2013 (série 5). Données consultables à l'adresse : <http://afrobarometer.org/fr/analyse-de-donnees-en-ligne>.
- Anyidoho, N.A., H. Kayuni, J. Ndungu, J. Leavy, M. Sall, G. Tadele et J. Sumberg (2012). *Young People and Policy narratives in Sub-Saharan Africa*. Future Agricultures Consortium, *FAC Working Paper* n° 32. Consultable à l'adresse : <http://www.future-agricultures.org/download/fac-working-paper-032-pdf/>.
- Asare, M. (2013). *Physical Activity, Sedentary Behaviour and Mental Health in Young People*. Thèse de doctorat, Loughborough University (Royaume-Uni). Consultable à l'adresse : <https://dspace.lboro.ac.uk/dspace-jspui/handle/2134/13202>.
- Asare, M., et A.D. Samuel (2015). « *The Relationship Between Physical Activity, Sedentary Behaviour and Mental Health in Ghanaian adolescents* ». *Child and Adolescent Psychiatry and Mental Health*, vol. 9, n° 11. Consultable à l'adresse : <https://capmh.biomedcentral.com/track/pdf/10.1186/s13034-015-0043-x?site=capmh.biomedcentral.com>.

Atilola, O. (2014). « *Where Lies the Risk? An Ecological Approach to Understanding Child Mental Health Risk and Vulnerabilities in Sub-Saharan Africa* ». *Psychiatry Journal*. Consultable à l'adresse : <http://dx.doi.org/10.1155/2014/698348>.

Bankole, A., S. Singh, V. Woog et D. Wulf (2004). *Risk and Protection: Youth and HIV/AIDS in Sub-Saharan Africa*. The Alan Guttmacher Institute, New York & Washington. Consultable à l'adresse : <https://www.guttmacher.org/sites/default/files/pdfs/pubs/riskandprotection.pdf>.

Biekart, K., et A. Fowler (2012). « *A Civic Agency Perspective on Change* ». *Development*, vol. 55, n° 2, p. 181 à 189.

Bob-Milliar, G.M. (2014). « *Party Youth Activists and Low-Intensity Electoral Violence in Ghana: A Qualitative Study of Party Foot Soldiers' Activism* ». *African Studies Quarterly*, vol. 15, n° 1, p. 125. Consultable à l'adresse : <http://sites.clas.ufl.edu/africa-asq/files/Volume-15-Issue-1-Bob-Milliar.pdf>.

Booyesen, S. (2015). *Youth and Political Participation in South Africa's Democracy: Surveying the Voices of the Youth through a Multi-Province Focus Group Study*. Freedom House, Johannesburg (Afrique du Sud). Consultable à l'adresse : https://freedomhouse.org/sites/default/files/03302015_FocusGroup.pdf.

Burnett, N., et S. Jayaram (2012). *Innovative Secondary Education for Skills Enhancement: Skills for Employability in Africa and Asia. ISESE Skills Synthesis Paper*. Results for Development Institute, Washington. Consultable à l'adresse : <http://www.r4d.org/wp-content/uploads/InnovativeSecondaryEducationSkillsEnhancement-PhaseI-SynthesisReports.pdf>.

Cieslik, M., et S. Donald (2013). *Key Concepts in Youth Studies*. SAGE Publications, Londres et Thousand Oaks (Californie, États-Unis).

Cooper, F. (2008). « *Possibility and Constraint: African Independence in Historical Perspective* ». *Journal of African History*, vol. 49, n° 2, p. 167 à 196.

Cortina, M.A., A. Sodha, M. Fazel et P.G. Ramchandani (2012). « *Prevalence of Child Mental Health Problems in Sub-Saharan Africa: A Systematic Review* ». *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine*, vol. 166, n° 3, p. 276 à 281. Consultable à l'adresse : <https://jamanetwork.com/journals/jamapediatrics/fullarticle/1107721?resultClick=3>.

Crivelli, E., D. Furceri et J. Toujas-Bernaté (2012). *Can Policies Affect Employment Intensity of Growth? A Cross-Country Analysis. IMF Working Paper*, n° WP/12/218. IMF, Washington. Consultable à l'adresse : <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2016/12/31/Can-Policies-Affect-Employment-Intensity-of-Growth-A-Cross-Country-Analysis-26230>.

Cunningham, W., M.L. Sanchez-Puerta et A. Wuermli (2010). *Active Labor Market Programs for Youth: A Framework to Guide Youth Employment Interventions. Employment Policy Primer*, n° 16. Banque Mondiale, Washington. Consultable à l'adresse : <http://documents.worldbank.org/curated/en/190191468339901978/pdf/586010BRIOEPPN10BOX353808B01PUBLIC1.pdf>.

CEA (Commission économique pour l'Afrique) (2009). *African Youth Report 2009: Expanding Opportunities for and with Young People in Africa*. Addis-Abeba.

CEA (2011). *Rapport sur la jeunesse africaine 2011 : Relever le double défi de l'éducation et de l'emploi dans la nouvelle économie*. Addis-Abeba.

CEA, Bureau sous-régional en Afrique du Nord (2013). *Être jeune au Maghreb*. Consultable à l'adresse : <http://repository.uneca.org/handle/10855/22558>.

*CEA and United Nations Programme on Youth (2011). *Regional Overview: Youth in Africa*. Addis Ababa, Ethiopia.

Elbeshbishi, A.N. (2015). Rapport de mission consacré au Maroc. Section de la population et de la jeunesse, Division des politiques de développement social, CEA. Addis-Abeba, Juillet.

Batmanglich, S, et L. Enria (2014). *Real Jobs in Fragile Contexts: Reframing Youth Employment Programming in Liberia and Sierra Leone*. International Alert. Consultable à l'adresse : http://www.international-alert.org/sites/default/files/Institutions_WestAfricaYouthEmployment_EN_2014.pdf.

Evrensel, A. (dir.) (2010). *Voter Registration in Africa: A Comparative Analysis*. Electoral Institute of Southern Africa, Johannesburg (Afrique du Sud). Consultable à l'adresse : <https://www.eisa.org.za/pdf/vrafrica.pdf>.

FHI 360 (Family Health International) (2014). *Review of Development Partner Support for African Union Youth Employment and Education Priorities*. Consultable à l'adresse : <https://youtheconomicopportunities.org/sites/default/files/uploads/resource/Review%20of%20Development%20Partner%20Support.pdf>.

Franz, J., et J. Omolo (2014). *Youth Employment Initiatives in Kenya – Report of a Review Commissioned by the World Bank and Kenya Vision 2030*. Groupe de la Banque mondiale et Kenya Vision 2030, Nairobi. Consultable à l'adresse : <http://www.vision2030.go.ke/vision-2030-publications/>.

Fuller, G. (1995). « *The Demographic Backdrop to Ethnic Conflict: A Geographic Overview* ». *The Challenge of Ethnic Conflict to National and International Order in the 1990s: Geographic Perspectives* (dir. : Central Intelligence Agency). Central Intelligence Agency, Washington. Consultable à l'adresse : <https://www.cia.gov/library/readingroom/docs/1995-10-01A.pdf>.

Furlong, A. (2012). *Youth Studies: An Introduction*. Routledge.

Gouvernement sud-africain (2012). *Global Aids Response – Progress Report 2012*. Consultable à l'adresse : http://files.unaids.org/en/dataanalysis/knowyourresponse/countryprogressreports/2012countries/ce_ZA_Narrative_Report.pdf.

*Gouvernement sud-africain (2014). *Twenty Year Review*. Available from <http://www.dpme.gov.za/publications/20%20Years%20Review/20%20Year%20Review%20Documents/20YR%20Local%20Government.pdf>.

Gyimah-Brempong, K., et M.S. Kimenyi (2013). *Youth Policy and the Future of African Development*. Africa Growth Initiative, *Working Paper* n° 9. Consultable à l'adresse : https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/04_youth_policy_african_development_kimenyi.pdf.

Harris, A., et S. Enfield (2003). *Disability, Equality and Human Rights: A Training Manual for Development and Humanitarian Organisations*. Oxfam GB. Consultable à l'adresse : <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/disability-equality-and-human-rights-a-training-manual-for-development-and-huma-115363>.

Herrington, M., et K. Donna (2012). *African Entrepreneurship: Sub-Saharan African Regional Report 2012*. Centre de recherches pour le développement, Canada. Consultable à l'adresse : <http://www.gemconsortium.org/report/48601>.

Honwana, A. (2012). *The Time of Youth: Work, Social Change, and Politics in Africa*. Kumarian Press, Sterling, Virginie (États-Unis).

OIT (Organisation internationale du Travail) (2009). *Indicateurs clés du marché du travail*, 6^e éd. Genève.

*ILO (2010). *Global Employment Trends*. Geneva.

OIT (2012). *Youth Employment Interventions in Africa: A Mapping Report of the Employment and Labour Sub-Cluster of the Regional Coordination Mechanism (RCM) for Africa*. Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, Addis-Abeba.

OIT (2014). *Indicateurs clés du marché du travail*, 8^e éd. Genève.

OIT (2015). *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2015 : Accroître les investissements dans l'emploi décent pour les jeunes*. Genève. Consultable à l'adresse : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_412019.pdf.

Fonds monétaire international (2013). *Morocco: Selected Issues. IMF Country Report*, n° 13/110. Consultable à l'adresse : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2013/cr13110.pdf>.

Union interparlementaire (2014). *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux*. Consultable à l'adresse : http://archive.ipu.org/pdf/publications/youth_fr.pdf.

Ministère kényan du travail (2013). *2010/2011 National Manpower Survey: Basic Report*. National Bureau of Statistics. Consultable à l'adresse : <https://www.knbs.or.ke/download/national-manpower-2011/>.

Khanna, A. (2012). « *Seeing Citizen Action through an “Unruly” Lens* ». *Development*, vol. 55, n° 2, p. 162 à 172.

Koszela, K. (2013). « *The Stigmatization of Disabilities in Africa and the Developmental Effects* ». *Independent Study Project (ISP) Collection, Paper n° 1639*. Consultable à l'adresse :
http://digitalcollections.sit.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=2660&context=isp_collection.

Kuchanny, A., et J. Sumberg (2010). *Survey of the Topics and Issues Addressed by Published Research Linking Young people and Sub-Saharan Africa, 1980–2010*. Rapport de recherche non publié.

Langdon, J. (2011). « *Democracy Re-Examined: Ghanaian Social Movement Learning and the Re-Articulation of Learning in Struggle* ». *Studies in the Education of Adults*, vol. 43, n° 2, p. 147 à 163.

Lewis, D., et A. Ross (2015). « *Connected and Angry, African Youth Groups Push for Democracy* ». Reuters, 1^{er} mai.

te Lintelo, D.T., 2011. *Youth and policy processes*. Future Agricultures Consortium, *FAC Working Paper n° 25*. Consultable à l'adresse :
<http://www.future-agricultures.org/download/fac-working-paper-025-pdf/>.

Loader, B.D., A. Vromen et M.A. Xenos, M.A. (2014). « *The Networked Young Citizen: Social Media, Political Participation and Civic Engagement* ». *Information, Communication & Society*, vol. 17, n° 2, p. 143 à 150.

*MacKay, S., 2013. *Learning and Education for a Better World: The Role of Social Movements*. Budd L. Hall, Darlene E. Clover, Jim Crowther and Eurig Scandrett (Eds.). *Concept*, 4(3), p.4.

MacKinnon, R. (2012). « *The Netizen* ». *Development*, vol. 55, n° 2, p. 201 à 204.

Malone, M. (2012). « *Tweeting History: An Inquiry into Aspects of Social Media in the Egyptian Revolution* ». *Learning and Education for a Better World*, p. 169.

MyWorld (2015). *Enquête mondiale des Nations Unies pour un monde meilleur*. Données extraites le 24 septembre 2015. Mise à jour consultable à l'adresse :
<http://data.myworld2015.org/?lang=fr>.

National Youth Development Agency (2011). *The Integrated Youth Development Strategy (IYDS) of South Africa 2012-2016*. Policy and Research Cluster, Policy Unit, Johannesburg (Afrique du Sud). Consultable à l'adresse :
http://www.youthpolicy.org/national/South_Africa_2012_Draft_Youth_Development_Strategy.pdf.

Brixiová, Z., M. Ncube et Z. Bicaba (2014). « *Skills and Youth Entrepreneurship in Africa: Analysis with Evidence from Swaziland* ». *World Development*, vol. 67.

Nigerian Institute of Social and Economic Research (2013). *Analysis and Design of Safety Nets and Capacity Empowerment Programme for Unemployed Youth in Nigeria*. <https://www.google.com/#q=Analysis+and+Design+of+Safety+Nets+and+Capacity+Empo+werment+Programme+for+Unemployed+Youth+in+Nigeria> on 17 April 2016.

Nkomo, S. et E. du Plooy (2015). *International Youth Day: Despite Interest, African Youth not Connecting with Political Processes*. Afrobaromètre, dépêche n° 41. Consultable à l'adresse : http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Dispatches/ab_r6_dispatchno41.pdf.

Oluyomi, P.S., et S.O Adedeji (2012). « *Skills Mismatch Among University Graduates in Nigeria Labour Market* ». *US-China Education Review*, vol. 2, n° 1, p. 90 à 98.

Omolo, J. (2010). *The Dynamics and Trends of Employment in Kenya*. IEA Research Paper Series, n° 1/2010. Institute of Economic Affairs, Nairobi. Consultable à l'adresse : <https://www.africaportal.org/publications/the-dynamics-and-trends-of-employment-in-kenya/>.

Oosthuizen, M. et A. Cassim (2014). *The State of Youth Unemployment in South Africa*. Consultable à l'adresse : <https://www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2014/08/15/the-state-of-youth-unemployment-in-south-africa/>.

Initiative for Southern Africa (2013). *African Disability Rights Yearbook 2013*. Pretoria University Law Press, Pretoria. Consultable à l'adresse : <http://www.pulp.up.ac.za/journals/african-disability-rights-yearbook-volume-1-2013>.

Page, J. (2012). *Youth, Jobs and Structural Change: Confronting Africa's Employment Problem*. Working Paper Series, n° 155. BAD, Tunis. Consultable à l'adresse : <https://www.afdb.org/fr/documents/document/working-paper-155-youth-jobs-and-structural-change-confronting-africas-employment-problem-29267/>.

Pearce, J. (2004). « *Collective Action or Public Participation? Complementary or Contradictory Democratization Strategies in Latin America?* ». *Bulletin of Latin American Research*, vol. 23, n° 4, p. 483 à 504.

*Pitan, O.S. and Adedeji, S.O., 2012. Skills Mismatch among University Graduates in the Nigeria Labor Market. *Online Submission*.

Population Reference Bureau (2013). *Les jeunes du monde – Fiche de données 2013*. Consultable à l'adresse : http://www.prb.org/pdf13/youth-datasheet-2013_fr.pdf.

Ratele, K. (2011). « *Male Sexualities and Masculinities* ». *African Sexualities: A Reader* (dir. : S. Tamale). Pambazuka Press, Le Cap.

Resnick, D., et D. Casale (2011). *The Political Participation of Africa's Youth: Turnout, Partisanship, and Protest*. Afrobarometer Working Paper, n° 136. Consultable à l'adresse : <http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Working%20paper/AfropaperNo136.pdf>.

Resnick, D., et D. Casale (2014). « *Young Populations in Young Democracies: Generational Voting Behaviour in Sub-Saharan Africa* ». *Democratization*, vol. 21, n° 6, p. 1172 à 1194.

Ringheim, K., et J. Gribble (2010). *Comment améliorer la santé génésique des jeunes de l'Afrique subsaharienne : sur la voie des objectifs de développement durable*. Population Reference Bureau, New York. Consultable à l'adresse : www.prb.org/pdf10/youthchartbook-french.pdf.

Rustin, M.C., et P. Chamberlayne (2002). « *Introduction* ». *From Biography to Social Policy*. (dir. : P. Chamberlayne, M. Rustin et T. Wengraf), p. 2 et 3.

Sen, A. (2000). *Un nouveau modèle économique : Développement, justice, liberté*. Éditions Odile Jacob, Paris.

Siyunyi, M. (2015). Rapport de mission consacré au Nigéria. Section de la population et de la jeunesse, Division des politiques de développement social, CEA. Addis-Abeba, juillet.

Statistics South Africa (2015). *National and Provincial Labour Market: Youth. Statistical Release* n° P0211.4.2. Pretoria. Consultable à l'adresse : <http://beta2.statssa.gov.za/publications/P02114.2/P02114.22014.pdf>.

Sumberg, J., N.A. Anyidoho, J. Leavy, D.J. te Lintelo et K. Wellard (2012). « *Introduction: The Young People and Agriculture 'Problem' in Africa* ». *IDS Bulletin*, vol. 43, n° 6, p. 1 à 8.

Treichel, V. (dir.) (2010). *Putting Nigeria to Work: A Strategy for Employment and Growth. Directions in Development ; countries and regions*. Banque mondiale, Washington. Consultable à l'adresse : <http://documents.worldbank.org/curated/en/636251468333316118/Putting-Nigeria-to-work-a-strategy-for-employment-and-growth>.

Nations Unies (2015). *Objectifs de développement durable*. Consultable à l'adresse : http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/brochure/SDGs_Booklet_Web_Fr.pdf.

ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida) (2014). *Fact Sheet: 2014 Statistics*. Fiche d'information consultée le 29 septembre 2015, à l'adresse : http://www.unaids.org/en/resources/documents/2015/20150714_factsheet.

ONUSIDA et Union africaine (2015). *Émanciper les jeunes femmes et les adolescentes : Accélérer la fin de l'épidémie de sida en Afrique*. Consultable à l'adresse : http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/JC2746_fr.pdf.

DAES (Division de la population du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies) (2014). *Mental Health Matters: Social Inclusion of Youth with Mental Health Conditions*. Consultable à l'adresse : <http://www.un.org/esa/socdev/documents/youth/youth-mental-health.pdf>.

DAES (2015). *World Population Prospects: The 2015 Revision, DVD Edition*.

PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (2013). *Améliorer la participation politique des jeunes à travers tout le cycle électoral : Guide de bonne pratique*. New York. Consultable à l'adresse :

http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/electoral_systemsandprocesses/enhancing-youth-political-participation-throughout-the-electoral.html.

UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) (2013). *Les jeunes aujourd'hui. Il est temps d'agir. Pourquoi les adolescents et les jeunes d'Afrique orientale et australe ont besoin d'une éducation sexuelle complète et de services de santé sexuelle et reproductive*. Paris. Consultable à l'adresse :

<http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002234/223447f.pdf>.

UNESCO (sans date). *Sexuality Education*. Page Web consultée le 30 septembre 2015 (contenu expiré) à l'adresse :

<http://www.unesco.org/new/en/hiv-and-aids/our-priorities-in-hiv/sexuality-education/>.

Institut de statistique de l'UNESCO (Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) (sans date) . Page d'accueil de l'Institut de statistique de l'UNESCO. Consultable à l'adresse : <http://data.uis.unesco.org>.

FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population) (2005). *État de la population mondiale 2005 – La promesse d'égalité – Égalité des sexes, santé en matière de procréation et objectifs du Millénaire pour le développement*. New York.

FNUAP (2007). *UNFPA Framework for Action on Adolescents & Youth*. Consultable à l'adresse : https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/framework_youth.pdf.

FNUAP (2014). *Orientations opérationnelles de l'UNFPA pour l'éducation complète à la sexualité: une approche axée sur les droits de l'homme et l'égalité des genres*. New York. Consultable à l'adresse :

http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/UNFPA_OperationalGuidance_FR%20-Website_0.pdf.

*FNUAP (sans date). *Comprehensive Sexuality Education* [web page]. Available from <http://www.unfpa.org/comprehensive-sexuality-education>. Accessed on 30 September 2015.

Nations Unies (sans date). Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse. Consultable en anglais à l'adresse : <http://www.unsceb.org/content/un-system-wide-action-plan-youth>.

Informations partielles consultables en français à l'adresse :

<https://www.unsceb.org/fr/content/promotion-de-mesures-coordonnées-en-faveur-des-jeunes>.

Verma, S, et T.S. Saraswathi (2002). « *Adolescence in India: Street Urchins or Silicon Valley Millionaires?* » *The World's Youth: Adolescence in Eight Regions of the Globe*. Cambridge University Press, Cambridge (Royaume-Uni).

Vromen, A (2003). « *'People Try to Put Us Down...': Participatory Citizenship of 'Generation X'* ». *Australian Journal of Political Science*, vol. 38, n° 1, p. 79 à 99.

Weber, H. (2013). « *Demography and Democracy: The Impact of Youth Cohort Size on Democratic Stability in the World* ». *Democratization*, vol. 20, n° 2, p. 335 à 357.

Wood, K.M., et R.K. Jewkes (2001). « *'Dangerous' Love: Reflections on Violence among Xhosa Township Youth* ». *Changing Men in South Africa* (dir. : R. Morrell). University of Natal, Zed Books, New York.

Banque mondiale (2007). *World Development Report 2007: Development and the Next Generation*. Washington. Consultable à l'adresse :
<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/5989/WDR%202007%20-%20English.pdf?sequence=4&isAllowed=y>.

Banque mondiale (2008). *The Growth Report: Strategies for Sustained Growth and Inclusive Development*. Commission sur la croissance et le développement, Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale, Washington. Consultable à l'adresse :
http://siteresources.worldbank.org/EXTPREMNET/Resources/489960-1338997241035/Growth_Commission_Final_Report.pdf.

Banque mondiale (2009). *Indicateurs du développement en Afrique – 2008/09 – Les jeunes et l'emploi en Afrique – Le potentiel, le problème, la promesse*. Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale, Washington. Consultable à l'adresse :
<http://siteresources.worldbank.org/INTSTATINAFR/Resources/ADI-200809-essay-FR.pdf>.

*Banque mondiale (2010). *2010 World Development Indicators*. Washington, D.C.: International Bank for Reconstruction and Development, World Bank Group.

Banque mondiale (2013). *Kenya – Enterprise Survey 2013*. Consultable à l'adresse :
<http://www.enterprisesurveys.org>.

Banque mondiale (2015). *World Development Indicators 2015*. Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale, Washington. Consultable à l'adresse :
<http://documents.worldbank.org/curated/en/795941468338533334/pdf/956820PUB097810t10Apr140at010300am.pdf>.

OMS (Organisation mondiale de la Santé) (1980) / CTNERHI-INSERM (1988). *International Classification of Impairment, Disability and Handicap (ICIDH) / Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages*. Genève / P.U.F., Évry (France). Consultable en français à l'adresse :
http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/41005/1/9782877100205_fre.pdf.

OMS (2001). *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)*. Genève. Consultable à l'adresse :
http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/42418/1/9242545422_fre.pdf.

OMS (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève. Consultable à l'adresse :
http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/world_report/en/full_fr.pdf.

OMS (2004). *Disability and Rehabilitation Status: Review of Disability Issues and Rehabilitation Services in 29 African Countries*. Genève. Consultable à l'adresse : <http://www.who.int/disabilities/publications/care/African%2029%20country%20report%20updated-12-2004.pdf>.

OMS (2006). *Defining Sexual Health. Report of a Technical Consultation on Sexual Health, 28–31 January 2002, Geneva*. Consultable à l'adresse : http://www.who.int/reproductivehealth/publications/sexual_health/defining_sexual_health.pdf.

OMS (2010). *Mental Health and Development: Targeting People with Mental Health Conditions as a Vulnerable Group*. Genève. Consultable à l'adresse : http://www.who.int/mental_health/policy/mhtargeting/en/.

OMS (2011). *Rapport mondial sur le handicap*. Genève. Consultable à l'adresse : http://www.who.int/disabilities/world_report/2011/fr/.

OMS (2012a). *Global Health Estimates 2000-2012*. Consultable à l'adresse : http://www.who.int/healthinfo/global_burden_disease/en/.

OMS (2012b). *Making Health Services Adolescent Friendly: Developing National Quality Standards for Adolescent-Friendly Health Services*. Consultable à l'adresse : http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/75217/1/9789241503594_eng.pdf?ua=1.

OMS (2015a). *Communication brève relative à la sexualité (CBS) – Recommandations pour une approche de santé publique*. Genève. Consultable à l'adresse : http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/204278/1/9789242549003_fre.pdf.

OMS (2015b). *Atlas de la santé mentale 2014*. Genève. Consultable à l'adresse : http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/204409/1/9789241565011_fre.pdf?ua=1.

*OMS (sans date). *Gender and women's health* [web page]. Available from http://www.who.int/mental_health/prevention/genderwomen/en/.

*OMS (sans date). *Violence and Injury Prevention: Youth violence* [web page]. Available from http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/youth/en/.

OMS/AFRO (2014). *La santé des populations – Les mesures efficaces – Le rapport sur la santé dans la Région africaine 2014*. Brazzaville. Consultable à l'adresse : <https://www.aho.afro.who.int/sites/default/files/publications/2446/ARHR-2014-fr.pdf>.

Youniss, J., et M. Yates (1997). *Community Service and Social Responsibility in Youth*. The University of Chicago Press.

Youniss, J., S. Bales, V. Christmas-Best, M. Diversi, M. Mclaughlin et R. Silbereisen (2002). « *Youth Civic Engagement in the Twenty-First Century* ». *Journal of Research on Adolescence*, vol. 12, n° 1, p. 121 à 148.

Youthpolicy.org (sans date). Page d'accueil consultable à l'adresse : <http://www.youthpolicy.org>.

Union africaine (2013), Plan stratégique 2014-2017 pour la Commission de l'Union africaine. Consultable à l'adresse :
[http://archive.au.int/collect/oaucounc/import/French/EX%20CL%20799%20\(XXIII\)%20_F.pdf](http://archive.au.int/collect/oaucounc/import/French/EX%20CL%20799%20(XXIII)%20_F.pdf).

UNICEF (2011). *La situation des enfants dans le monde 2011 – L'adolescence – L'âge de toutes les possibilités*. New York. Consultable à l'adresse :
https://www.unicef.org/french/infobycountry/files/SOWC_2011_Main_Report_FR_02092011.pdf.

Lisk, F., and K. Dixon-Fyle (2013). « *Promoting Youth Entrepreneurship in STI-driven MSMEs: Thematic Overview* ». *Promoting Youth Entrepreneurship in STI-driven MSMEs*. BAD, Tunis.